111e année 30 juin 1979 N° 26

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique

Éditeur officiel du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
A.B.E.G. CAMPING INC. 1228-1069	25 04 67	09 07 79
ALOHA STEAK HOUSE INC. 1288-2866	27 01 72	13 07 79
BARBO AGENCIES LTD. 1236-1481	22 10 69	13 07 79
BEAU RIVAGE LTEE 1237-2363	06 03 59	12 07 79
L.G. BEAUBIEN & J.L. LEVESQUE INC. 1236-9252	13 08 57	07 07 79
ROBERT BOUCHARD LTEE 1164-0042	30 12 65	14 07 79
BOUTIQUE LA VIGNE INC. 1509-0129	29 11 77	14 07 79
BUSINESS DYNAMICS INCORPORATED 1322-2807	29 06 65	30 06 79
LES CHAPEAUX HANNAH LTEE 1347-6296	17 07 72	13 07 79
CHATEAU HUNTINGDON INC. 1146-9061	21 01 54	12 07 79
CHEZ PAREE INC. 1278-9079	21 08 64	30 06 79
LA CIE DES EXPORTATEURS DE BETAIL PROVINCIAL LTEE 1333-1988	05 02 73	13 07 79
LA COMPAGNIE DE PLACEMENT COPA INCORPOREE 1502-0142	06 02 76	14 07 79
COMPAGNIE D'IMPORTATION PAYSAN (PAESANO) LTEE 1312-4730	21 10 69	06 07 79
CORPORATION DE CREDIT VILLE-MARIE LTEE 1274-1278	25 08 60	13 07 79
CORPORATION VARCO 1287-1505	12 09 69	07 07 79
CRAFTSMEN FURNITURE CORPORATION 1142-3191	16 02 62	13 07 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
DAKEN CONSTRUCTION QUEBEC INC. 1118-3522	31 03 67	07 07 79
DAMAS INVESTMENT CORP. 1250-9386	28 10 58	13 07 79
DANTE SHIRT CORP. 1115-4333	22 04 64	13 07 79
DANUBIA KNIT, INC. 1115-8276	05 11 64	13 07 79
D'AOUST ET MONTPETIT AUTO LTEE 1233-1211	08 04 68	07 07 79
K.M. DAVIS INC. 1367-8198	17 04 74	13 07 79
J. DEBRAY LIMITEE 1331-8928	26 03 73	14 07 79
DOLPHIN CORPORATION 1253-9581	19 05 59	13 07 79
LES EBENISTERIES NADEAU INC. 1465-5369	15 03 76	12 07 79
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE QUEBEC, INC. 1566-4519	06 12 37	30 06 79
LES EDITIONS VIE ET CARRIERE INC. 1176-2804	26 11 65	30 06 79
ENDOR INVESTMENTS INC. 1256-5818	23 02 71	07 07 79
ENGINEERING SERVICE AND SALES COMPANY LIMITED 1110-9196	09 07 35	13 07 79
LES ENTREPRISES BRUSSEAU LTEE 1241-5782	14 03 68	13 07 79
LES ENTREPRISES MECANIQUES GAMA, INC. 1261-8393	28 04 70	13 07 79
LES ENTREPRISES PORT-ROYAL INC. 1280-5560	03 12 58	30 06 79
LES ENTREPRISES R.A.C. LTEE 1368-1846	10 05 74	14 07 79
LES FABRICANTS D'ACIER CHAMPLAIN LTEE 1245-0284	27 08 69	13 07 79
FIRE CHIEF CHIMNEYS INC. 1213-5364	11 05 71	12 07 79
FONDS POUR CONSERVATION DE LA NATURE MONT ST-HILAIRE 1248-6338	10 05 72	09 07 79
GUY-METRO INC. 1264-7145	21 07 65	07 07 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
HARBEL INVESTMENTS INC. 1265-0081	09 12 58	13 07 79
HARLIN INC. 1266-1021	02 11 65	09 07 79
HASTINGS MINING AND DEVELOPMENT CO. LTD. (No Personal Liability) 1265-1840	04 04 55	30 07 79
HAUTE COIFFURE JOHN INC. 1203-2983	07 12 70	13 07 79
HELENE HOSIERY MILLS LIMITED 1109-7441	14 07 61	14 07 79
HIGHFIELD CONSTRUCTION LTD. 1265-7243	28 01 59	30 06 79
HILAND LIMITED 1117-7094	19 01 55	13 07 79
M.C. HOULE AUTO INC. 1246-3675	10 02 59	30 06 79
LES IMMEUBLES VAUDREUIL-SOULANGES INC. 1284-8107	14 03 61	30 06 79
LES INDUSTRIES ROJEAN LTEE 1282-7366	06 11 63	13 07 79
IRVON REALTIES INC. 1267-6003	29 11 54	30 06 79
JARDIN TROIS-RIVIERES INC. 1306-9778	18 04 57	07 07 79
JUNIOR ACCENT INC. 1228-4725	27 11 51	07 07 79
KENILWORTH INVESTMENTS CORPORATION 1269-7421	29 12 58	13 07 79
KITTERY LIMITED 1269-9971	09 12 59	12 07 79
LABORATOIRE DE RADIOLOGIE SUMMERHILL INC. 1337-1901	27 11 72	07 07 79
J. A. LAFERTE (1970) LTEE 1135-0592	06 07 46	06 07 79
LANDVIEW INC. 1271-1727	06 12 54	13 07 79
LASALLE HARDWARE DISTRIBUTORS LTD. 1253-4384	23 08 61	13 07 79
LAUREL LADIES WEAR INC. 1301-8163	26 08 58	30 06 79
THE LAURENTIAN LUMBER COMPANY 1289-0984	18 08 1900	13 07 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
LOMBARD CONSTRUCTION LTD. 1272-4100	30 01 59	07 07 79
M.P.M. REALTIES INC. 1276-1243	20 01 59	14 07 79
M.V.H. DEVELOPMENT CORP. LTD. 1320-2452	02 06 72	30 06 79
MAGASINS A RAYONS METRO-MART LTEE 1113-1695	15 02 65	13 07 79
MARANET INVESTMENT CORP. 1273-8902	14 11 58	07 07 79
LE MARCHE PUBLIC DE GRANBY INC. 1263-9639	27 02 53	09 07 79
MARRON HOLDINGS LTD. 1274-4298	04 02 65	06 07 79
MAUNEL REALTY CO. LTD. 1274-8000	27 05 58	07 07 79
LE MEUBLE C.B. INC. 1227-4684	05 07 72	13 07 79
MEUBLES DORISA LIMITEE 1116-3953	19 01 67	30 06 79
MORAN INVESTMENTS INC. 1276-6457	21 08 61	30 06 79
MORRIS CARON & CO. LTD. 1107-1628	03 06 59	14 07 79
NATIONAL LITHO & PRINTING INC. 1118-7937	26 02 30	13 07 79
NEWCASTLE CONSTRUCTION LTD. 1277-5755	28 11 58	07 07 79
EUGENE NOLIN INC. 1198-4937	26 05 70	13 07 79
PALMA RESTAURANT, INC. 1141-9090	23 03 65	13 07 79
PEPINIERE SOULANGES LIMITEE 1146-9723	11 06 68	07 07 79
PHOTO DE L'ESTRIE INC. 1480-1666	01 10 75	12 07 79
PIECES D'AUTO CALAIS INC. 1242-1988	23 01 70	13 07 79
PLACE DE PROUVILLE INC. 1280-1130	02 11 66	06 07 79
LES PLACEMENTS SIFAR INC. 1284-2597	01 06 64	13 07 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
PUBLICITE FRANCAISE DU QUEBEC INC. 1228-7702	11 10 63	07 07 79
QUEBEC MOTOR COACH TOURS INC. 1247-4821	11 05 66	07 07 79
REMIRO LIMITEE 1282-0205	16 10 70	07 07 79
REN-CHAR LTEE 1245-4567	15 09 66	30 06 79
RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD. 1282-2615	03 12 62	07 07 79
ROBIN HOOD HOLDINGS LTD. 1266-1815	06 03 59	30 06 79
ROSHIRE REALTY CORP. 1282-9396	20 12 58	13 07 79
ROSS E. HAYDEN SALES INC. 1255-9613	15 09 66	07 07 79
AMEDEE ROY LIMITEE 1231-9570	17 12 51	07 07 79
LES SABLES LAVES HEBERT INC. 1148-6107	15 04 57	30 06 79
ST-PIERRE EXCAVATION INC. 1217-5956	30 06 64	30 06 79
SALAISON ST-JACQUES LTEE 1148-5240	19 06 57	07 07 79
SALOIS LIMITEE 1283-3414	28 01 24	07 07 79
SARDUS INVESTMENTS LTD. 1283-4891	11 12 58	13 07 79
SCIDEM INC. 1336-6943	29 01 73	07 07 79
SERVICE DE CONSULTATION EN PERSONNEL H.C.C. INC. 1336-0128	13 07 73	13 07 79
LES SERVICES D'EXPERTISES SCIENTIFIQUES INC. 1252-7081	08 06 67	13 07 79
SERVICES SPECIALISES D'INFORMATIQUE F.T.D. INC. 1251-4097	19 04 71	13 07 79
SKIMONT INC. 1284-4395	13 05 64	13 07 79
LA SOCIETE MINIERE CUPRA LTEE (Libre de responsabilité personnelle) 1250-5830	02 08 61	13 07 79
SOGEROU INC. 1284-6432	30 05 66	07 07 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
SOLBEC COPPER MINES, LTD. No personal liability 1249-3310	21 08 59	07 07 79
SORTELLE INC. 1222-9514	04 07 66	30 06 79
SYNDICAT ST-BERNARDIN INC. 1261-5837	08 04 47	14 07 79
TRICOTS DINA INC. 1348-3920	05 11 73	14 07 79
VEGETATION MONT-ROYAL LIMITEE 1276-6028	09 06 64	07 07 79
VERRUCCI & LARIVIERE ASSURANCES INC. 1271-3632	06 11 69	13 07 79
VERSAILLES MORTGAGE CORPORATION 1276-7570	20 10 71	30 06 79
VETEMENTS BEAUCRAFT LIMITEE 1469-4418	02 03 38	07 07 79
I. VINEGOR FURS LIMITED 1261-4921	11 01 46	13 07 79
WALLY HOLDINGS INC. 1196-3006	01 03 67	07 07 79

1658-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
ACCOMMODATION NORMANDIE INC. 1471-3507	09 11 76	4
AGENCE DE SECURITE C. ET F. INC. 1363-5107	22 04 76	3
LES AGENCES DE VENTES MARGOLIUS INC. 1250-0658	14 03 32	3
L'ASSOCIATION DES GAUVIN D'AMERIQUE INC. 1231-9786	27 09 65	20
ASSOCIATION DES MEMBRES DE CLUBS DE BALLON-BALAI ET DE PITOUNE DE L'EST DU TEMISCAMINGUE 1475-1580	14 03 77	9
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CHAUD INC. 1245-6802	30 05 67	12

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
L'ASSOCIATION DES RETRAITES DE MAGOG 1359-8693	12 11 74	10
ASSOCIATION DES SPORTIFS DE SAWYERVILLE 1283-5880	14 07 66	21
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LES INTERETS DES HANDICAPES PHYSIQUES ET MENTAUX DE MONT-LAURIER 1507-3547	04 10 77	10
ASSOCIATION SPORTIVE MONTEUIL DE LAVAL 1271-6270	06 05 66	12
BAZAR CUMULUS INC. 1468-7032	26 07 76	4
BEAULAC & FILS INC. 1162-4103	21 09 59	3
BELL-GAZ LTEE 1147-5951	21 03 63	4
BRUNET & BRUNET INC. 1146-1431	21 04 60	3
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. 1630-1566	29 09 78	9
CENTRE LA FEMME ET LE FILM QUEBEC 1462-6691	16 10 75	5
CERCLE DE PRESSE, CENTRE DE LA MAURICIE INC. 1509-9708	05 01 78	7
CERCLE DES LOISIRS DE VAL-DAVID INC. 1202-8783	26 05 66	9
CHEZ ROBUTEL INC. 1501-7791	16 01 76	3
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE LES BARBOTTES INC. 1477-1430	02 05 77	5
CLUB DE SKI STONEHAM 1284-4460	23 09 64	13
CLUB OPTIMISTE PLESSISVILLE INC. 1278-2835	10 12 68	11
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHICOUTIMI INC. 1510-2270	17 01 78	4
LE CLUB SPORTIF LES COUGOUARS D'AHUNTSIC INC. 1230-2956	12 05 70	13
COMITE DE CITOYENS ST-JEAN-CHRYSOSTOME 1510-4490	20 01 78	7
CONSTRUCTIONS PREFABEC INC. 1212-3287	19 04 71	3
CORPORATION DE STATIONNEMENT DE MONTMAGNY INC. 1465-7514	23 03 76	7

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
CORPORATION JEUDO DE VICTORIAVILLE INC. 1624-1200	06 03 78	8
LES CROISIERES RICHELIEU INC. 1470-5255	30 09 76	3
DELECTRIC INC. 1251-7405	16 11 70	6
ECHOHAMOK INC. 1255-5124	18 06 70	7
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE C.D.C. INC. 1236-6977	10 12 59	4
ENTREPRISES GUY GASCON INC. 1141-5478	18 11 59	3
LES ENTREPRISES MCDO INC. 1508-2548	02 11 77	6
FONDATION ISABELLE VIENS 1464-8166	16 02 76	11
FONDERIE ST-ROMUALD INC. 1159-5170	25 10 63	3
LE GROUPE RELAIS INC. 1631-4429	16 11 78	5
INTERYACHT INC. 1473-9932	08 02 77	4
INVESTISSEMENTS AUXIN LTEE 1331-8894	24 05 73	3
JACQUES ET FRERES INCORPOREE 1167-1807	06 08 64	4
LE JOURNAL O EMIGRANTE 1478-2676	31 05 77	4
LESAGE & FRERES INC. 1355-2930	27 03 74	4
LOCATION V.P. INC. 1506-9818	14 09 77	4
LORG LTEE 1358-5534	15 08 74	3
NATIONAL COUNCIL OF JEWISH WOMEN, (MONTREAL SECTION) 1249-6865	06 08 37	10
THE NOTRE DAME DE GRACE WOMEN'S CLUB, INCORPORATED 1263-8722	09 03 23	7
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD 1237-2306	15 02 67	8

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
PAVILLON D'EDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 1333-4891	04 05 72	11
PELAVO INC. 1279-4160	02 01 70	4
PLACEMENTS O.B.J. INC. 1361-8178	12 02 75	6
LES PLACEMENTS ST-IRENEE INC. 1267-5708	30 05 58	4
LES PLACEMENTS SUZOR LTEE 1285-5363	23 09 69	7
LES PLACEMENTS TERVAL INC. 1286-0128	10 04 68	6
PLASTIBETON INC. 1481-1178	27 11 75	5
LES PRODUCTIONS IDAM INC. 1360-1778	08 11 74	3
LES PRODUITS AGRICOLES WOLINSKY INC. 1330-1288	03 05 73	4
PROMOTION INDUSTRIELLE DU SECTEUR DE ST-FELICIEN INC. 1358-0907	24 07 74	13
PROVI-SOIR INC. 1166-6880	26 04 61	4
QUEBEC FLUID MILK PRODUCERS ASSOCIATION 1260-1837	10 03 69	10
LES RADIATEURS MONDOR INC. 1346-0423	06 11 73	3
RAYMOND & FRERE INC. 1166-5957	20 09 52	3
SABB (MONTREAL) INC. 1510-6438	02 02 78	3
SABLE PONT ROUGE INC. 1360-3188	18 11 74	3
SELCO INDUSTRIES INC. 1210-1135	22 04 69	4
SOCIETE DE SERVICES PROFESSIONNELS INC. 1310-4161	19 10 62	3
STYROFAB INC. 1371-3581	17 02 75	4
UNIRACOR LTEE 1503-6668	31 05 76	7
UNITE DOMREMY DE PLESSISVILLE INC. 1506-8471	08 09 77	9

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
BEAUREGARD, HUTCHINSON, McCOY, LANDRY ET ASSOCIES, INC. 1510-0464	BEAUREGARD, HUTCHINSON, McCOY ET ASSOCIES INC.	10 01 78
CENTRE D'AUBAINES EVA LTEE *EVA'S BARGAIN STORE LTD.* 1104-1761	EVA'S BARGAIN STORE LTD.	20 05 66
CONSTRUCTION CONCORDIA INC. *CONCORDIA CONSTRUCTION INC.* 1118-0882	CONCORDIA CONSTRUCTION INC.	09 07 64
LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS RIEL *RIEL INVESTMENT CORPORATION* 1282-3753	RIEL INVESTMENT CORP.	29 04 59
COUVRE-SIEGES SHERBROOKE INC. 1160-8767	SHERBROOKE SEAT COVERS CENTER INC.	31 08 61
DISTRIBUTION D.C.V. INC. 1280-5768	SUPERMACHE ARCADE INC. *ARCADE SUPERMARKET INC.*	24 07 70
ECHAFAUDAGE VOLANT LTEE 1121-8955	SWING STAGE (QUEBEC) LIMITED	11 07 66
ECOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES 1326-7398	INSTITUT NOTRE-DAME DE LOURDES (1972) INC.	09 03 72
ELECTRICITE KINGSTON LIMITEE *KINGSTON ELECTRIC LIMITED* 1127-4735	KINGSTON ELECTRIC LIMITED	14 07 67
ANDRE GOSSELIN & ASSOCIES INC. 1461-9746	CARON, GOSSELIN & ASSOCIES INC.	16 09 75
LIGUE DE L'ELECTRICITE DU QUEBEC 1123-1453	LIGUE ELECTRIQUE DE QUEBEC	26 11 54
NORTHCO INTERNATIONAL LTEE *NORTHCO INTERNATIONAL LTD.* 1111-3305	NORTHCO INTERNATIONAL LTD.	04 01 61
PIECES DE CAMION RICHLER INC. *RICHLER AUTOMOTIVE CORPORATION* 1127-6912	RICHLER AUTOMOTIVE CORPORATION	30 09 55
LES PISCINES CORINTHIENNES LIMITEE *CORINTHIAN POOLS LIMITED* 1337-2347	LES PISCINES CORINTHIENNES DU CANADA LTEE *CORINTHIAN POOLS OF CANADA LTD.*	18 12 72
REPARATION ET SERVICE RIVE SUD LTEE 1148-9895	SOUTH SHORE REPAIRS & SERVICE LTD.	21 11 61
SOCIETE DE GESTION V.R. LTEE 1366-8306	LES IMPORTATIONS WIDMER LTEE *WIDMER IMPORTS LTD.*	04 09 75

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES SPECIALITES FEMINELLE INC. 1506-5246	LES BOUTIQUES MATERNITE MARJO INC. ...	27 09 77
TAPATCO INC. 1197-8632	TAPATCO INDUSTRIES LTD.	17 03 70
VALLEYTANK INC. 1285-2661	RESERVOIRS D'ENTREPOSAGE VALLEYFIELD ET MONTREAL LIMITEE *VALLEYFIELD & MONTREAL TANK STORAGE LIMITED*	28 05 70

1658-o

Le directeur du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal — Nouvelle adresse
AGENCE DE SECURITE C. ET F. INC. 1363-5107	22 04 76	2525, boulevard Le Corbusier, Laval
ALINE DRESS AND SPORTSWEAR CONTRACTORS INC. . 1115-4978	17 01 67	5700, rue d'Iberville, Montréal
ANALEX INC. 1338-9010	09 07 73	3025, montée St-Aubin, Laval
L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ECOLE SECONDAIRE DE STE-MARTINE INC. 1502-1355	16 02 76	11a, rue Gervais, Sainte-Martine
ASSOCIATION DES DIRECTEURS-GERANTS DE CAISSE POPULAIRE DU QUEBEC 1507-0642	19 12 77	7969, rue Hochelaga, Montréal
L'ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES A LA RETRAITE DU QUEBEC 1294-6356	21 06 68	650, avenue Laurier, Québec
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CASTOR . 1243-7901	26 05 65	39 ouest, 5e Avenue, La Sarre
ASSURANCES LALONDE, FAUBERT & LEDUC INC. 1258-9040	18 10 71	123, rue St-Pierre, Rigaud
ATELIER DE PLANIFICATION EN LOISIRS A.P.L. INC. ... 1338-0498	28 08 73	990, rue de Bourgogne, Sainte-Foy
ATTICA BUILDERS INCORPORATED 1234-9072	14 07 54	La Tour de la Bourse, 17e étage, place Victoria, Montréal
AU GLACIER M.F. INC. 1628-8359	07 08 78	1361, rue Principale, Saint-Thomas

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
AUTEUIL PETROLEUM INC. 1141-6021	12 08 66	85, boulevard Ste-Rose, Laval
BEST THEATRE SUPPLY INC. 1201-8891	12 06 70	9370, rue St-Hubert, Montréal
BOULANGERIE J.P. & A. TRUDEL INC. 1363-1072	28 04 75	1072, rue Principale, Saint-Roch-de-l'Achigan
BRASSERIE LE GITE INC. 1357-0643	06 06 74	693, chemin St-Thomas, Chicoutimi
BUFFET DU GOURMET LIMITEE 1112-9590	24 04 58	1590 est, avenue Laurier, Montréal
LE CENTRE DE L'ELECTROLYSE ET DU VISAGISME LORRAINE CHAREST LALIBERTE INC. 1471-8076	26 11 76	1525, chemin Ste-Foy, Québec
CENTRE D'INFORMATIQUE DE DORCHESTER (C.I.D.) INC. 1472-1500	09 12 76	213, rue Bernard, Lac-Etchemin
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AMERICAIN VESPUCCI. 1465-4230	09 03 76	5533, chemin Upper Lachine, Montréal
ROLAND CHALIFOUX LIMITEE 1117-4505	11 10 47	6275, avenue Papineau, Montréal
CLUB DE CURLING ROBERVAL INC. 1164-9274	03 04 64	819, boulevard de la Traversée, Roberval
CLUB DE TIR A LA CARABINE — LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC. 1462-5354	10 10 75	630, rue Robichaud, Charlesbourg
CLUB DE VOILE DU LAC OUAREAU INC. 1508-4189	07 11 77	3570, chemin du Souvenir, Chomedey (Laval)
CLUB RICHELIEU VERDUN 1282-3209	28 01 53	4926, avenue Verdun, Verdun
LE CLUB SPORTIF LES COUGOUARS D'AHUNTSIC INC. 1230-2956	12 05 70	10135, rue Fabre, Montréal
LE CLUB SPORTIF MG-T QUEBEC 1478-4763	08 06 77	929 sud, rue Bowen, Sherbrooke
COMITE DE L'ARENA DE BECANCOUR INC. 1509-0418	28 11 77	2820, boulevard Bécancour, Bécancour
LA COMPAGNIE DE PUBLICITE TRANS-PUBLIC LTEE 1122-6461	27 11 64	1350 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
CONSTRUCTION R.R.C. INC. 1364-7722	21 07 75	984, rue Montpellier, Fleurimont
CORIMCO, INC. 1471-4307	10 11 76	3330 ouest, rue King, Sherbrooke
CORONET FINANCIAL INVESTMENT INC. 1249-3607	25 09 56	1440, rue Towers, bureau 100, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
CORPORATION DES PAVILLONS ET FAMILLES D'ACCUEIL POUR ADULTES C.O.P.F.A.A. 1310-8931	02 03 71	12085, rue Dorchester, Pointe-aux-Trembles
LE COURTIER UDEC (ESTRIE), INC. 1471-4331	10 11 76	3330 ouest, rue King, Sherbrooke
LES DEVELOPPEMENTS ROSS INC. 1329-7221	23 11 67	11555 est, 1re Avenue, Saint-Georges
DISQUES AMOUR INC. 1502-1793	17 02 76	2021, avenue Atwater, bureau 805, Montréal
DUVELAN CO. LTD. 1255-2683	24 12 50	423, rue Mayor, Montréal
EAGLE DEVELOPMENT LIMITED 1255-3939	18 03 65	1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1740, Montréal
ECHOHAMOK INC. 1255-5124	18 06 70	260, rue St-Gustave, Beaupré
ELECTRONIQUE TEMPO INC. 1625-5440	22 03 78	185, avenue Montcalm, Noranda
LES ENTREPRISES TRABEC INC. 1479-9274	29 07 77	84, rue Elizabeth, Sorel
EQUIPEMENT DE SPORTS & JARDINS LAVAL INC. 1367-2029	14 03 74	2190, boulevard des Laurentides, Laval
GUY FORGET LIMITEE 1309-2713	04 03 69	2555, place Chasse, Montréal
ADRIEN FRADETTE LTEE 1229-5358	17 05 56	555, rue Dubé, Thetford Mines
FRENCH FEATHER & FLOWER CO. LTD. 1114-6693	06 12 50	3437, avenue du Parc, Montréal
GABY CORSET SHOPPE INC. 1137-3792	05 07 67	220, rue Breault, Longueuil
GESTION ANDRE RHEAUME INC. 1635-9754	04 05 79	3223, rue Notre-Dame, Sainte-Foy
GORDONIA LTD. 1263-7328	28 03 67	353 ouest, rue Chabanel, Montréal
LES GOUTTIERES SANS JOINTS LUXOR INC. 1470-3086	21 09 76	266 ouest, rue Gamble, Rouyn
LE GROUPE COMMUNICATION DU RICHELIEU 1625-5960	17 04 78	210, rue Therrien, Saint-Jean-sur-Richelieu
LES IMMEUBLES L'EDEN INC. 1255-6163	23 11 71	253, place Bilodeau, Val-Bélair
JEUNESSE AQUATIQUE DE QUEBEC 1233-4280	01 04 70	2, Desjardins, Québec
LA GENERALE, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION LTEE. 1634-4798	08 03 79	3350, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
REYNOLD LABRECQUE INC. 1471-4851	12 11 76	140, route 138, Pointe-du-Lac
LIQUEURS ST-GEORGES LIMITEE 1174-8019	25 06 59	260, 130e Rue, Saint-Georges
MACHINE A COUDRE LAKESHORE LIMITEE 1218-4180	07 10 71	51, avenue Cartier, Pointe-Claire
MAILHOT HYDRAULIQUE INC. 1148-5281	19 01 65	2721, rang St-Jacques, Saint-Jacques
MENUISERIE ST-FRANCOIS INC. 1478-9663	29 06 77	456 ouest, boulevard St-François, Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-sud
MEUBLES REJEAN BROCHU INC. 1466-3306	14 04 76	162, rue Commerciale, Saint-Henri
1646 DORCHESTER INC. 1254-2213	28 11 68	1155 ouest, rue Sherbrooke, Penthouse 1, Montréal
MONTREAL MOBILE HOME CO. LTD. 1144-1524	14 06 56	5833, boulevard Taschereau, Brossard
PAVILLON D'EDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 1333-4891	04 05 72	1678, avenue de LaSalle, Montréal
PICO INVESTMENTS CORPORATION 1279-8351	21 09 61	5833, boulevard Taschereau, Brossard
PIECES D'AUTOS ET REDISTRIBUTION THEROUX INC. 1279-0812	04 12 70	163, rue Marchand, Drummondville
PLACEMENTS B.D.B. INC. 1470-3474	23 09 76	3250 est, rue Jean-Talon, Montréal
PLAN DE SERVICES DE SANTE DE L'INDUSTRIE DE LA MODE DE MONTREAL U.I.O.V.D. INC. 1308-8687	06 05 70	333 ouest, rue Chabanel, bureau 305, Montréal
LES PROMENADES MONTARVILLE INC. 1633-9558	20 02 79	800 ouest, boulevard Dorchester, bureau 500, Montréal
PROMOTION INDUSTRIELLE DU SECTEUR DE ST-FELICIEN INC. 1358-0907	24 07 74	1058, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien
QUEBEC FLUID MILK PRODUCERS ASSOCIATION 1260-1837	10 03 69	Route Rurale numéro 3, Shawville
LES RIVERAINS DU LAC BOISSONNEAULT INC. 1506-7523	06 09 77	Route Rurale numéro 2, Baie-Lussier, Windsor
M. & S. ROY & FRERES INC. 1466-9105	07 05 76	755 ouest, 11e Rue, Saint-Georges-Ouest
SABB (MONTREAL) INC. 1510-6438	02 02 78	360, rue St-Jacques, Montréal
SERVICE DE PERSONNEL MILLE ILES INC. 1481-0212	21 11 75	269, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal / Nouvelle adresse
SERVICE SANITAIRE S. & G. LTEE 1360-2974	15 11 74	2610 ouest, boulevard St-Elzéar, Laval
SOLID LAND INVESTMENT CORP. 1271-1594	19 09 57	300, Léo-Pariseau, bureau 1800, Montréal
STATION-SERVICE NEWMAN INC. 1503-5694	21 05 76	9198, rue Boivin, La Salle
TABAGIE POPULAIRE DE BEAUPORT INC. 1473-0451	09 02 77	757, avenue Royale, Beauport
TRU-GRIP TIRE REPAIR CO. LTD. 1152-1192	19 08 57	1126 est, boulevard De Maisonneuve, Montréal
A. TURCOTTE & FILS LTEE 1355-9604	19 11 73	975, 3e Rue, Chibougamau
A.L. VAN HOUTTE LTEE 1100-9982	07 09 62	272 est, rue Ste-Catherine, Montréal
VANITY BRASSIERE CO. LTD. 1114-9853	06 12 44	7255, rue Alexandra, Montréal
VETEMENTS ENSOLEILLADE INC. 1510-5885	27 01 78	81, rue de la Gare, Saint-Sauveur-des-Monts
CLEMENT VIGNEAULT ET ASSOCIES INC. 1508-2035	31 10 77	5735, rue Parizeau, Brossard

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constituion en corporation
ACADEMIE DE MAGIE CAMIRAND INC. *CAMIRAND ACADEMY OF MAGIC INC.* 1636-5603	Québec	28 05 79
ACCOMMODATION S.R.L. INC. 1636-5025	182, rue Queen, Lennoxville	25 05 79
ADMINISTRATION C.B. INC. 1635-9432	3925, rue St-Jacques, Montréal	01 05 79
LES AMEUBLEMENTS GUY AUGER INC. 1635-0928	Verdun	27 03 79
LES AMUSEMENTS R.D.T INC. 1635-8772	570, St-Patrice, Québec	01 05 79
LES ASSURANCES MAURICE BELLEY INC. 1636-1859	Jonquière	14 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ATELIERS D'USINAGE NORMANDIN INC. 1636-5488	1090, rue Lacasse, Normandin	28 05 79
LES ATELIERS GLAISE ET CANNELLE INC. 1636-5405	23, rue Principale, Chambord	28 05 79
AU RENDEZ-VOUS FLORAL INC. 1636-5587	1588, St-Philippe, Trois-Rivières	28 05 79
AUBERGE DU TRIOLET INC. 1635-3013	Sainte-Anne-des-Lacs	09 04 79
AUTOBUS BENOIT & FILS INC. 1636-5355	Saint-Armand	28 05 79
LES AUTOMOBILES JACQUES BOUCHARD & FILS LTEE 1636-5017	3, rue de Champlain, Arvida	25 05 79
BIJOUTERIE CEDRE INC. *CEDAR JEWELLERY INC.* 1636-1982	2554, rue De Salaberry, (Les galeries Normandie) Montréal	14 05 79
BOIS ET BRANCHES VAL-RACINE INC. 1635-7055	Val-Racine	24 04 79
BOULANGERIE ROBERT ADAM ET FILS INC. 1636-5280	278, ruisseau des Anges, montée Beauchamp, Saint-Roch-de-l'Achigan	28 05 79
BOUTIQUE DE SPORT LA CANONNIERE INC. 1636-5447	1255, carré Phillips, bureau 411, Montréal	28 05 79
BOUTIQUE EUPHORIE INC. 1636-6080	770, boulevard Laure, bureau 80, place de Ville, Sept-Iles	29 05 79
BOUTIQUE KAROLL INC. 1636-4580	Lac-Etchemin	24 05 79
BOUTIQUE LE-GO INC. 1636-4648	Montréal	24 05 79
BOUTIQUE L'EVENTAIL INC. 1636-3707	Jonquière	18 05 79
LA BRASSERIE LA GROTTE INC. 1636-6387	420, 2e Avenue, Iberville	30 05 79
CAPORICCI, NARDELLI ET ASSOCIES INC. 1635-9457	5904, chemin Upper Lachine, Montréal	01 05 79
CENTRE D'ESTIMATION DE LA CAPITALE INC. 1636-5512	Québec	28 05 79
CHAUMIERE HOMESTEAD LTEE 1631-7141		27 11 78
LES CHROMES LAC-ST-JEAN INC. 1636-0166	575, avenue du Château, Saint-Bruno	07 05 79
CLINIQUE MEDICALE ST-LAMBERT INC. 1635-4565	592, avenue Victoria, Saint-Lambert	11 04 79
LA COMPAGNIE DE GESTION GALIPEAU INC. 1636-3905	710, boulevard Curé-Boivin, Boisbriand	17 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE DE RECHERCHE ADCOM LTEE 1636-0869	1170, carré Beaver Hall, 3e étage, Montréal	04 05 79
COMPLEXE DU BOUT DE L'ILE INC. 1636-0901	7440, boulevard Décarie, Montréal	09 05 79
CONFECTION BEAUDOIN INC. 1635-9572	193, 3e Avenue, Ham-Nord	31 05 79
CONSTRUCTION R.I.C. INC. 1636-6007	55 A, rue Corrossol, Sept-Iles	29 05 79
LES CONSTRUCTIONS JEAN-GUY PRONOVOST INC. 1636-1321	20, rue Boucherville, Cap-de-la-Madeleine	10 05 79
LES CONSTRUCTIONS ROBERT TOUTANT INC. 1634-5605	173, boulevard Savard, Neufchâtel (Québec)	16 03 79
FERNANDO COURCHESNE & FILS (1979) LTEE 1636-6841	465, boulevard Hébert, Saint-Hyacinthe	31 05 79
COURTAGE BRISANDI LTEE 1636-6825	8627, rue Grouard, Saint-Léonard	31 05 79
ALEXANDRE COUTURIER & FILS INC. 1635-7329	97, rue Doucet, La Malbaie	25 04 79
DESMARAIS & COSPEREC INC. 1635-9846	324, Veillette, La Tuque	04 05 79
DESSINOGRAPH INC. 1636-1461	Québec	03 05 79
LE DISTRAIT INC. 1636-4127	944, rue Ontario, Sherbrooke	22 05 79
DISTRIBUTIONS P.T.S. LTEE *P.T.S. DISTRIBUTIONS LTD.* 1636-5819	311, Benjamin-Hudon, Saint-Laurent	28 05 79
DOMAINE BAZINET INC. 1636-6437	3662, rue Dandurand, Montréal	30 05 79
DONIBANE INC. 1636-4192	230, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand	22 05 79
DROLET ET ALLAIRE INC. 1636-6502	Saint-Raymond	31 05 79
ELECTRONIQUE YOUNG INC. 1636-6239	685, boulevard Manseau, Joliette	30 05 79
ENTREPRENEURS ELECTRICIENS H. & R. INC. 1636-0927	La Tuque	09 05 79
LES ENTREPRISES C. & E. CASTONGUAY (ST-FELICIEN) LTEE 1635-9176	1301, rue Notre-Dame, Saint-Félicien	02 05 79
ENTREPRISES FRANCOIS XAVIER INC. 1636-4978	1366 est, rue Ontario, Montréal	25 05 79
LES ENTREPRISES LEOPOLD LACROIX & FILS INC. 1636-5900	Stanstead	29 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES LESDESMC INC. 1636-5496	Ville-Marie	28 05 79
LES ENTREPRISES MARCEL SANTERRE INC. 1636-5421	1389, Marie-Victorin, Saint-Nicolas	28 05 79
LES ENTREPRISES P.Y.S. INC. 1636-5942	Beauceville	29 05 79
LES ENTREPRISES RONDEAU & CARIGNAN INC. 1636-6866	Victoriaville	31 05 79
LES EQUIPEMENTS R. GAGNON INC. 1636-3855	623, 27e Avenue, (Lac-à-la-Tortue) Saint-Théophile	22 05 79
ERSKINE & FARRELL INC. 1636-6320	1645, chemin Fairview, Huntingdon	30 05 79
ESCOMPTE BROUILLET (LA SALLE) LTEE 1636-5652	3108 est, Legendre, Montréal	28 05 79
EXCAVATION M.L.C.S. INC. 1636-5454	198, Rankin, Windsor	28 05 79
EXPORT-IMPORT NICO LTEE *NICO EXPORT-IMPORT LTD.* 1636-5918	2021, Atwater, bureau 809, Montréal	29 05 79
FERME AGRO-BIOS INC. 1636-4705	Sainte-Marie-de-Blandford	24 05 79
FERME EUREKA INC. 1636-6585	Saint-Simon	31 05 79
LA FERME JEAN-PIERRE LAREAU INC. 1636-8094	Rang Richelieu, Beloeil	06 06 79
FERME R. & M. MERCIER INC. 1636-3327	217, rang Nord-Est, Saint-Charles-Boromé	17 05 79
FERME ROLLAND BISSON & FILS INC. 1636-5884	Sainte-Marguerite	29 05 79
LES FERMES MERANI LTEE *MERANI FARMS LTD.* 1636-4200	314, haute Rivière, Châteauguay	22 05 79
FLOCTEX INC. 1636-0778	999, avenue du Collège, Saint-Henri	07 05 79
R. ET R. FRANCOEUR LIMITEE 1636-6627	12525, 28e Avenue, Rivière-des-Prairies (Montréal)	30 05 79
LES FRIANDISES ELYSA INC. 1636-6098	41, rue Cantin, Jonquière	29 05 79
FROMAGERIE ET CONFISERIE D.L. INC. 1635-0241	97, St-Maurice, Loretteville	28 03 79
GALAPRI INC. 1636-2303	Saint-Isidore	15 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GARAGE M. & T. INC. *M. & T. GARAGE INC.* 1636-0828	8385, champ d'Eau, Saint-Léonard	07 05 79
LE GEANT DES ENTREPOTS DE MEUBLES INC. 1636-3129	4839, Papineau, Montréal	29 05 79
LOUIS-H. GOSSELIN INC. 1636-5066	Saint-Hubert	25 05 79
R. & H. HAMELIN INC. 1635-9002	34, rue St-Julien, Châteauguay	27 04 79
HORLOGERIE ST-JEROME INC. 1636-7377	Saint-Jérôme	01 06 79
HORLOGERIE SHERBROOKE INC. 1636-7385	Sherbrooke	01 06 79
LES HUILES MARTEL INC. 1636-4440	430, 4e Rue, Limoilou, Québec	23 05 79
LES IMMEUBLES LEON COULOMBE LTEE 1636-6270	La Baie	30 05 79
IMMEUBLES L'HEUREUX INC. 1636-6445	105, rue Brochu, Saint-Lambert	30 05 79
LES IMMEUBLES STRASBOURG INC. 1636-5231	761, Strasbourg, Sainte-Foy	28 05 79
LES INDUSTRIES PORCINES STE-MARIE INC. 1636-6890	Sainte-Marie	31 05 79
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES K-N INC. 1636-7211	93, rue Lucerne, suite 4, Pointe-Claire	01 06 79
JUTEAU ET PAQUETTE INCORPOREE 1634-3147	914, terrasse Bon-Air, Bellefeuille	05 03 79
KIRHEL INC. 1636-0257	150, rang St-Angélique, Saint-Basile	07 05 79
LAGACE, PREVOST ET CARPENTIER INC. 1636-4143	Montréal	22 05 79
G. LAROCHELLE INC. 1636-6536	Pohénégamook	31 05 79
REJEAN LAROCHELLE INC. 1636-6510	(Sully) Pohénégamook	31 05 79
LOCATION D'AUTOMOBILES L.R. LTEE 1636-5215	Québec	28 05 79
LOCATION L'EPICIER INC. 1636-3558	632, rue de Lanaudière, Joliette	18 05 79
LES LOCATIONS D'AUTOS MOHAWK LTEE 1636-3202	Saint-Eustache	17 05 79
LES MACONNERIES BEAUDOIN, LEJEUNE INC. 1635-9614	1555, Principale, Daveluyville	03 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES MANUFACTURIERS BULLDOG INC. 1635-2106	1061 nord, boulevard L'Ange-Gardien L'Assomption	05 04 79
MARINE G.M. LTEE 1632-7363	31e Avenue, Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix	10 04 79
MECANOR INC. 1636-5595	1894, boulevard St-Dominique, Roberval	28 05 79
MENUISERIE YVON GAUDREAU INC. 1636-5058	7710, boulevard Milan, Brossard	25 05 79
METAL ST-NARCISSE INC. 1636-6635	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	31 05 79
MOTEL LA POMME ROUGE INC. 1636-7393	Shawinigan-Sud	04 06 79
MOTELIN INC. 1636-6973	204, 18e Avenue, Drummondville	31 05 79
LES MOULURES HUDON & FILS INC. 1636-5306	Saint-Jean-Port-Joli	28 05 79
LES OPERATIONS FORESTIERES L. LAROCHELLE INC. 1636-6528	Pohénégamook	31 05 79
ORFEVRERIE ALAIN BEDARD INC. 1636-5793	Ancienne-Lorette	29 05 79
PAVAGE CENTRAL POULIN INC. 1636-2501	Saint-Gérard	15 05 79
PAVILLON DU GOLF DENIS GAGNE INC. 1635-9820	40, rue Bédard, Boischatel	04 05 79
TH. PELLETIER INC. 1636-6353	Saint-David	30 05 79
PHOTOVAL INC. 1636-4242	Amqui	23 05 79
LES PIECES D'AUTOS SABREVOIS INC. 1636-7526	536, route 133, Sainte-Anne-de-Sabrevois	04 06 79
LEONARD PINEAULT & FILS INC. 1636-5264	Saint-Alexis-de-Matapédia	28 05 79
LES PLACEMENTS AGRIMOUL LTEE 1636-5116	1000 ouest, rue Sherbrooke, suite 2005, Montréal	25 05 79
LES PLACEMENTS BERTHIAUME LTEE 1636-1008	12590, Armand-Bombardier, Montréal	09 05 79
LES PLACEMENTS CODES INC. 1635-8707	Québec	01 05 79
PLOMBERIE JEANNOISE INC. 1635-2502	972, Principale, Saint-Prime	05 04 79
POINT DE TRAME INC. 1636-6809	639, 8e Avenue, Québec	31 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
POMERLEAU & DE GAGNE INC. 1635-6404	1795, Costain, app. 6, Saint-Bruno-de-Montarville	17 04 79
PORCHERIE BONS PORCS INC. 1636-4812	125, rang Beaulieu, Sainte-Sabine	24 05 79
LES PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES OUTREMONT INC. 1636-3954	Outremont	23 05 79
PRODUITS NORMEC INC. 1636-4499	1720, Gobert, Québec	24 05 79
QUINCAILLERIE BON-CONSEIL INC. 1636-5009	Rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil	25 05 79
QUIRION CONSTRUCTION, INC. 1636-4036	Route Rurale numéro 6, Coaticook	22 05 79
GERARD ET PIERRE RABY INC. 1636-5082	(Saint-Paul) Montminy	25 05 79
RELEXCOM INC. 1634-9045	Montréal	02 05 79
RESTAURANT FRASCATI INC. 1636-1602	Montréal	11 05 79
RESTAURANT SERGIO INC. 1636-1370	756, 3e Avenue, Val-d'Or	29 05 79
RODEO H.R. INC. 1636-4820	201, rang Presqu'île, (Saint-Paul-l'Ermite) Le Gardeur	24 05 79
SYLVAIN ST PIERRE INC. 1635-1959	158, avenue du Comté, Coteau-Landing	03 04 79
V. ST-PIERRE INC. 1636-5926	Saint-Noël	29 05 79
SALON DE BILLARD PLAZA INC. 1636-3848	6617, rue St-Hubert, Montréal	22 05 79
SERVICE DU PNEU D'OR INC. 1634-6793	Saint-Alphonse	19 03 79
SERVICE SHELL CORBEIL INC. 1635-3708	Lennoxville	09 04 79
SERVICES DE GESTION ET D'ALIMENTATION C.L.R. INC. 1636-6700	5252, avenue Perron, Auteuil, Laval	31 05 79
SOROFRA INC. 1636-0802	4535, rue Thibault, Saint-Hubert	09 05 79
SUPERVAC INC. 1636-6551	Saint-David-de-l'Auberivière	30 05 79
TAPIS ET PRELARTS PIERRE BENOIT INC. 1633-6521	300, Turgeon, Montréal	12 02 79
LES TERRASSEMENTS PABOS INC. 1636-0190	Pabos	07 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
TRANSPORT ALAIN ET MICHEL INC. 1634-9607	Montréal	27 03 79
URGI-MED INC. 1636-6908	6565, rue Marquette, Montréal	31 05 79
USINE DE CONGELATION DE ST-BRUNO INC. 1636-7047	Saint-Bruno	01 06 79
VENTES D'AUTOMOBILES R.D. INC. *R.D. AUTO SALES INC.* 1636-4465	30, Shamrock, Montréal	23 05 79

1658-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de consitution en corporation
ACADEMIE DE GERONTOLOGIE DE L'OUTAOUAIS 1636-5033	Hull	25 05 79
L'ACCUEIL AUX NEO-BEAUCERONS INC. 1636-4317	11025, 5e Avenue, Saint-Georges	23 05 79
ASSOCIATION DE BASEBALL ZONE 3 INC. 1635-5174	11455, Drouart, Montréal	17 04 79
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE STE-VERONIQUE INC. 1636-1305	(Sainte-Véronique-de-Turgeon) Turgeon	10 05 79
L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC 1636-8169	115, boulevard des Laurentides, bureau 202, Pont-Viau (Laval)	06 06 79
ASSOCIATION DES PARACHUTISTES DU BAS ST-LAURENT 1635-8814	Rivière-du-Loup	01 05 79
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES DE CHICOUTIMI INC. 1635-6651	695, boulevard St-Paul, Chicoutimi	24 04 79
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN MECANIQUE HYDRAULIQUE DU QUEBEC INC. 1636-7724	976, avenue Moncton, Québec	04 06 79
ASSOCIATION QUEBECOISE DE COWBOYS DE RODEO INC. 1635-9200	292, chemin des Patriotes, (St-Denis-Sur-Richelieu) Saint-Denis	02 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION REGIONALE EQUESTRE WESTERN COTE-NORD INC. 1635-4383	Sept-Iles	11 04 79
LES BATISSEURS CONTEMPORAINS DU QUEBEC INC. 1637-0231	Québec	13 06 79
LA CENTRALE ARTISTIQUE ET ARTISANALE DE JOLIETTE (C.A.A.J.) INC. 1636-7534	545, rue Notre-Dame, Joliette	04 06 79
LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE D'HARRINGTON INC. *HARRINGTON VALLEY COMMUNITY CENTER INC.* 1636-3921	Route Rurale numéro 2, Calumet	17 05 79
CENTRE DE RENCONTRE ET DE LECTURE DE POINTE-AUX-TREMBLES 1636-7815	1680, 8e Avenue, Pointe-aux-Trembles	04 06 79
CENTRE DE VACANCES AGUANUS 1634-3071	Rang 3, lot 17B-3, Lac-Saint-Antoine, Val-des-Monts	01 03 79
LE CENTRE D'INFORMATION B.L.O.C. INC. 1636-4184	10500, Bois de Boulogne, bureau R-118, Montréal	22 05 79
CENTRE-NATURE ST-BASILE-DE-PORTNEUF INC. 1634-8823	Saint-Basile-Sud	23 03 79
LE CERCLE DE LA CULTURE ARABE DU QUEBEC 1635-1496	Montréal	12 04 79
LA CHAMBRE DE COMMERCE PORTUGAISE DU QUEBEC 1636-2543	3699, boulevard St-Laurent, Montréal	15 05 79
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LENNOXVILLE INCORPOREE 1636-9985	Lennoxville	12 06 79
CLUB DE SOCCER RIVIERA INC. 1636-6833	Montréal	07 06 79
CLUB EQUESTRE DE KNOWLTON LTEE *KNOWLTON EQUESTRIAN CLUB LTD.* 1636-0372	Lac-Brome	07 05 79
LE CLUB LIONS DE L'ISLET INC. 1634-4822	L'Islet	08 03 79
CLUB MOTONEIGE MONT VERT DE CHARLEVOIX INC., 1634-4350	32, rang St-Antoine, Saint-Hilarion	02 05 79
CLUB RECREATIF DES EMPLOYES DE NORTHERN TELECOM (DIVISIONS DES CABLES) LACHINE 1635-7568	150, boulevard Montréal-Toronto, Lachine	23 04 79
COMITE DE LOISIRS ST-JANVIER INC. 1636-2873	13908, route 117, (Saint-Janvier) Mirabel	14 05 79
COMITE DES LOISIRS ET DES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES DE ST-PIERRE INC. 1634-5944	580, rue St-Pierre, Drummondville	13 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC AU PARC CLERIN 1636-8730	Sainte-Foy	07 06 79
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, NATASHQUAN 1636-8789	Natashquan	06 06 79
COMITE PHARE 1634-7049	2222 est, rue Laurier, Montréal	16 03 79
COMITE SPORTIF ET CULTUREL DE STE-JEANNE-D'ARC INC. 1636-4341	Sainte-Jeanne-d'Arc	23 05 79
LE FESTIVAL DES ARTISANS DE GRAND-MERE INC. 1636-0265	960, 17e Avenue, Grand-Mère	08 06 79
LA GARDERIE PAMPLEMOUSSE 1632-9179	Sillery	08 05 79
LE GROUPE BECDOR 1636-0042	515, avenue Viger, Montréal	07 05 79
GROUPEMENT 78 1636-2345	1600 sud, Dupont, Alma	15 05 79
LES HIPPOCAMPES DE LANAUDIERE INC. 1635-0910	146, boulevard Barette, Joliette	08 05 79
INFO-CULTE *INFO-CULT* 1635-2098	Montréal	05 04 79
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES AS DE MONTREAL LIMITEE 1635-3666	9652, Basile-Routhier, Montréal	09 04 79
LA LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FACTEURS DE LAVAL LTEE 1636-8854	2339, rue de Vérone, Laval	05 06 79
LA LIGUE FEMININE DE RINGUETTE DE VAUDREUIL INC. 1636-3467	9, boulevard Jeannotte, Vaudreuil	16 05 79
LA MAISON «UNIES-VERS-FEMMES» 1636-9506	53, rue Parker, Gatineau	11 06 79
LES PATRIOTES DE ST-BERNARD INC. 1636-2048	1070, rue St-Georges, Saint-Bernard	14 05 79
SAGATA DE VILLERAY 1634-5860	6310, St-Dominique, Montréal	29 05 79
SERVICE DE RECREOLOGIE DU FOYER DE NICOLET INC. 1636-7617	175, avenue d'Youville, Nicolet	04 06 79
LA SOCIETE DE MUSIQUE BHARATIYA *BHARATIYA SANGEETA SANGHAM* 1635-7840	Brossard	24 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SOCIETE DE PROMOTION DU PATRIMOINE S.P.P. INC. . 1636-7609	4226, rue Bréboeuf, Montréal	04 06 79
SOCIETE QUEBECOISE DE PROMOTION DES LOISIRS DE PLEIN-AIR 1636-7153	Montréal	01 06 79
LE THEATRE DU BOURG INC. 1634-6744	24 A, rue Desrosiers, Sorel	14 03 79
LE TOIT DES ECLAIREURS BADEN POWELL DE MONT-LAURIER INC. 1631-6853	519, rue Chapleau, Mont-Laurier	29 05 79
TRANSPORT AUTONOMIE PLUS INC. 1636-7930	Rimouski	05 06 79

1658-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ADMINISTRATION P.L.L. INC. 1473-7696	01 02 77	30 05 79	Etendant les objets.
AIR CARAVANE INC. 1336-6349	15 02 73	02 04 79	Modifiant le capital.
ATELIERS DE BOIS OUVRE MARCEL ROSE INC. 1634-9466	26 03 79	07 06 79	1) Modifiant les privilèges et restrictions; 2) étendant les objets.
J.G. & R. BERTRAND LTEE 1134-6764	03 02 50	01 06 79	Changeant le nom–ancien nom: BERTRAND LUMBER INC.
CAMEO CRAFTS INCORPORATED 1127-9676	31 12 65	11 05 79	Modifiant le capital.
CAMIONS DUPUIS LTEE 1368-0657	02 05 74	01 06 79	Changeant le nom–ancien nom: REMORQUES BOUCHERVILLE LTEE *BOUCHERVILLE TRAILERS LTD.*
LE CHAISIER INC. 1633-9707	22 02 79	31 05 79	Changeant le nom–ancien nom: GRANDBEC INC.
CHAUSSURES NANCY INC. 1505-5650	05 11 76	09 04 79	1) Changeant le nom–ancien nom: BOUTIQUE LE GHETTO INC.; 2) modifiant le capital; 3) étendant les objets; 4) changeant le siège social à 3347 est, rue Ontario, Montréal;

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
CLUB DE GOLF MASCOUCHE INC. 1143-2523	13 02 62	30 05 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION J.H. DUPUIS LIMITEE 1480-7515	06 11 75	14 05 79	Modifiant le capital.
CONCORDIA CONCREETE FLOOR LTD. 1221-9325	25 11 71	13 03 79	1) Etendant les objets; 2) étendant les dispositions des lettres patentes.
CONSTRUCTION JANIC INC. 1468-6802	23 07 76	11 04 79	Modifiant le capital.
CONSTRUCTION VELUM INC. 1371-8952	27 03 75	01 06 79	Modifiant le capital.
DONOHUE ST-FELICIEN INC. 1364-5692	11 07 75	07 06 79	Modifiant le capital.
D. DUMAIS & FILS INC. 1332-7614	06 02 73	04 06 79	Etendant les objets.
CHARLES DURANCEAU LIMITEE 1117-4828	10 01 41	17 04 79	Modifiant le capital.
ENGEL'S DEPARTMENT STORES (1970) INCORPORATED 1199-0538	02 03 70	16 05 79	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES ARMAND ALLAIRE LTEE 1233-7234	30 03 71	11 04 79	1) Changeant le nom-ancien nom: TRANSPORT ARMAND ALLAIRE LTEE; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES ENTREPRISES B.C.T. LTEE 1236-7132	03 08 66	25 05 79	Etendant les objets.
EXCAVATION LANGIS INC. 1502-9259	06 04 76	17 05 79	Changeant le nom-ancien nom: LES PLACEMENTS YVES DUGAS INC.
FERME EDMOND FORTIER ET FILS INC. 1506-7077	02 09 77	01 06 79	Modifiant le capital.
FONDATION HOSPITALIERE VERDUN 1632-0657	19 12 78	05 06 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
GESTION QUATRE SAISONS INC. 1479-4432	13 07 77	13 06 79	1) Changeant le nom-ancien nom: FLEURISTE LA CINQUIEME SAISON INC.
GESTION RICHER INC. 1474-6168	17 03 77	05 06 79	Changeant le nom-ancien nom: FERRONNERIE RICHER INC.
LES GESTIONS C. LETOURNEAU INC. 1139-1323	29 05 53	28 05 79	Changeant le nom-ancien nom: C. LETOURNEAU INC.
GROUPE DE PROMOTION DES PRODUITS LAITIERS DU QUEBEC 1623-9626	02 03 78	06 06 79	1) Changeant le nombre d'administrateurs à 9; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
GUNITE DE QUEBEC INC. 1157-6691	05 04 68	19 03 79	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES INVESTISSEMENTS MARMEET LTEE .... *MARMEET INVESTMENTS LTD.* 1274-3738	27 05 64	06 06 79	1) Changeant le nom–ancien nom: MARMEET INVESTMENTS LTD.; 2) modifiant le capital.
ROLAND LETOURNEAU INC. 1204-4053	10 05 67	06 06 79	Modifiant le capital.
MANUFACTURE DE CHAINES FRIMOR INC. *FRIMOR CHAINS MANUFACTURING INC.* 1468-5291	16 07 76	04 06 79	Changeant son nom–ancien nom: PHOTO & BIJOUX FRIMOR INC.
MATHIER INC. 1274-7424	03 12 70	30 05 79	Modifiant le capital.
METAL BLONDEAU INC. 1473-2309	18 01 77	06 06 79	Etendant les objets.
MYER ENGEL INCORPOREE 1202-2901	23 01 70	16 05 79	Modifiant le capital.
LES PAVAGES ST-UBALDE INC. 1632-8775	12 01 79	18 05 79	Etendant les objets.
LES PLACEMENTS R.V.T. LIMITEE 1628-4200	19 07 78	27 04 79	Modifiant le capital.
PLACEMENTS RONALD ST-JEAN INC. 1504-4563	30 07 76	06 06 79	Modifiant le capital.
LES PLANCHERS EN BETON CONCORDIA LTEE *CONCORDIA CONCRETE FLOOR LTD.* 1221-9325	25 11 71	14 03 79	Changeant le nom–ancien nom: CONCORDIA CONCREETE FLOOR LTD.
PROTECTION-INCENDIE C & T INC. ..... *C & T FIRE PROTECTION INC.* 1117-6708	18 12 50	11 05 79	Changeant le nom–ancien nom: CONNOLLY & TWIZELL (SPRINKLERS) LTD.
PROUJEAN INC. 1476-2801	05 04 77	04 06 79	Modifiant le capital.
J.-P. RACETTE INC. 1346-1090	07 11 73	11 04 79	Modifiant le capital.
RESTAURANT WING WAH INC. ..... *WING WAH'S RESTAURANT INC.* 1473-7696	01 02 77	31 05 79	Changeant le nom–ancien nom: ADMINISTRATION P.L.L. INC.
ST-PIERRE, ROY, HAMEL, NOEL, MORIN, LABBE INC. 1363-7582	27 05 75	14 05 79	Modifiant le capital.
SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATIONS R.H. INC. 1252-7669	15 07 70	06 06 79	Changeant le nom–ancien nom: LA SOCIETE D'IMPORTATION DES SPIRITUEUX DE FRANCE INC.
SPECIALITES DE BOULANGERIE LIMITEE ... 1136-6879	07 10 50	24 04 79	Modifiant le capital.
STACCATO INC. 1140-9216	04 01 62	05 06 79	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
TRANSPORT GILLES MEUNIER LTEE..... 1275-5161	10 03 72	31 05 79	Changeant le nom–ancien nom: MEUNIER & FRERES INC.
VOYAGES BEL-AIR INC. 1230-4895	23 01 61	08 06 79	Modifiant le capital.
VOYAGES ROGER BRUNET INC. ..... *ROGER BRUNET TRAVEL INC.* maintenant connu sous le nom de VOYAGES BRUNET INC. 1241-5196	30 12 70	08 03 79	Augmentant le capital.

1658-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social — Nouvelle adresse
ARBEN INC. 1633-6059	09 02 79	Dorval
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CHAUD INC. 1245-6802	30 05 67	12301, avenue Fortin, Montréal-Nord
ASSURANCES R.M. BEAUCHEMIN INC. 1330-5057	02 04 73	2010, place des Merles, Saint-Bruno-de-Montarville
AVIATION ARPIN LTEE 1462-5750	19 01 76	471, rue Albert, Rawdon
BIANCHINI LTD. 1118-0411	20 09 63	415, rue Norman, Saint-Pierre
P. BLAQUIERE CONSTRUCTION LTEE..... 1239-2528	15 02 67	2151, rue Bois-Joli, Sillery
BONARKA INVESTMENTS LTD. 1239-8020	11 10 56	4115 ouest, rue Sherbrooke, Westmount
LES CACHEMIRES CAVENDISH INC. 1331-2483	07 05 73	5800, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc
CENTRE DE TAXI OMNIBUS INC. 1341-1012	17 10 73	183, rue Molière, Châteauguay
CONSTRUCTION 2-S LTEE..... 1508-2183	01 11 77	1205 ouest, rue de Louvain, Montréal
LES CONSTRUCTIONS ARENCO LTEE 1233-6723	03 03 72	Edifice A.R. 2, Fort-Chimo
LES CONSTRUCTIONS J.C. & R. LAMY INC. 1628-3350	17 07 78	975, rue Vaillant, Saint-Louis-de-Terrebonne

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
CORPORATION DE FOURRURES MONTCALM 1160-6076	25 04 51	6626, rue Parkview, Côte-Saint-Luc
GEORGES H. COUTURE & ASSOCIES INC. 1472-7820	30 12 76	4, place du Commerce, bureau 200, Verdun
CREDIT FINANCIER DU CONSOMMATEUR INC. 1248-7310	10 07 61	10, rue St-Jacques, bureau 308, Montréal
DANCOSE SUPER-MARCHE INC. 1132-6733	22 06 66	1140, rue Barré, Saint-Laurent
JOSEPH D'ONOFRIO ET ASSOCIES INC. 1505-4588	27 10 76	120 nord, 24e Avenue, Bois-des-Filion
DUPLESSIS ELECTRIQUE INC. 1179-3734	04 06 69	4, rue Conley, Lennoxville
LES ENTREPRISES B.C.T. LTEE 1236-7132	03 08 66	15, rue Adams, Candiac
EQUIPEMENT INDUSTRIEL A. & G. INC. 1352-0408	11 04 74	371, boulevard Ste-Croix, Saint-Laurent
EXCAVATION RENIK INC. 1467-6860	23 08 76	Route Rurale numéro 1, Sherbrooke
GEORGES H. GAGNON LTEE 1506-8539	08 09 77	12485, rue Fleming, Pierrefonds
GENERAL CUSTOMS BROKERS INC. 1241-1849	14 07 61	286 ouest, rue St-Paul, Montréal
GESTION P.J.A. INC. 1626-2529	08 05 78	2345 est, rue Fleury, Montréal
LES GESTIONS BETAU INC. 1511-1628	23 03 78	1, place des Grèves, Charny
HAUT-BOURG INC. 1240-4018	30 10 63	Route Rurale numéro 1, Stukely-Sud
HERSEY OF CANADA INC. 1126-0924	18 09 57	8545, avenue Mountain Sights, Montréal
HOSKIN HOLDINGS LTD. 1266-2664	09 02 65	1509 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
INFORMATIQUE J.G.L. INC. 1474-3942	21 02 77	1710, boulevard Rome, Brossard
JARDINS RENOIR INC. 1282-0775	01 04 70	450, rue Queen, Saint-Lambert (Chambly)
LA GENERALE, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION LTEE 1634-4798	08 03 79	1463, chemin Chambly, Carignan
LOCATION V.P. INC. 1506-9818	14 09 77	637, avenue St-Louis, Plessisville
J. MARTEL & ASSOCIES INC. 1501-2396	03 12 75	1564, avenue Lajoie, Outremont

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
NATIONAL HOTEL SUPPLIES LTD. 1109-2111	26 02 63	8429, chemin Dalton, Mont-Royal
OLD HICKORY BARBECUE MACHINES LTD. 1137-8676	09 12 63	10021, rue Mirabeau, Anjou
OMNISON INC. 1630-4396	11 10 78	218 ouest, boulevard l'Heureux, Beloeil
PAVCO LTEE 1279-2644	10 06 70	Route Rurale numéro 1, Cowansville
PERGESCO INC. 1355-3375	09 01 74	8, rue des Labrecque, Saint-Etienne-de-Beaumont
PLACEMENTS O.B.J. INC. 1361-8178	12 02 75	1360, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette
LES PLACEMENTS YVES DUGAS INC. 1502-9259	06 04 76	164, place Cusson, Sainte-Rose (Laval)
LES PRODUITS CARIGNAN LTEE 1634-4640	07 03 79	1463, chemin Chambly, Carignan
LES PROPRIETES STE-THERESE LIMITEE 1118-4694	07 04 67	Côte-Saint-Luc
LES PUBLICATIONS COUSIN-POUPART-TURMEL INC. 1249-9034	28 01 70	6285, rue Cairns, Anjou
ROBERT DEVELOPPEMENT INC. 1328-6851	14 07 64	278, chemin des Vingt, Saint-Basile-le-Grand
MAURICE SEGUIN INC. 1112-8618	07 09 65	996, avenue Hickson, Verdun
LES SERVICES DE RECLAMATIONS YVON HENAULT LTEE 1465-0907	23 02 76	12140, 71e Avenue, Montréal
SOCIETE IMMOBILIERE HENRI IV INC. 1478-2247	01 06 77	4, parc Samuel-Holland, bureau 1810, Québec
VAILLANCOURT, SAMSON & ASSOCIES INC. 1361-7915	14 02 75	2095 ouest, boulevard Charest, Sainte-Foy
WESTEND SHOPPING CENTRE LTD. 1284-2001	26 06 58	Communauté urbaine de Montréal

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION DE COMMERCES, INDUSTRIES ET AFFAIRES DE SAINT-TITE (A.C.I.A) 1236-2398	07 03 79	Aucune
L'ASSOCIATION SPORTIVE DE ST DENIS, DE KAMOURASKA, INC. 1300-6549	14 05 79	Aucune
ASSOCIATION SPORTIVE DU LAC LA RETENUE 1270-6156	01 05 79	Aucune
LA BRASSERIE BLAINVILLE INC. 1239-1173	11 08 78	Aucune
FEDERATION DES ASSOCIATIONS ESPAGNOLES DU QUEBEC INC. 1370-8870	08 06 79	Aucune
MENUISERIE SEPT-ILES, INC. 1301-6175	24 04 79	Aucune
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STOKE 1469-7783	11 04 79	Aucune

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Numérotation Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-25077
M-507607-D-005

J. MILLER EXPRESS INC.

962, Greentree Road
Pittsburg
Pennsylvanie, U.S.A.
Place d'affaires au Québec:
325, rue Bonin
Sorel
(Richelieu)
Qué., J3R 3Z4

Cette publication remplace celle publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5 du 4 février 1978.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région 06.

1. Le détenteur ne fournirait pas ses services à l'intérieur de la région 06;
2. Le service autorisé par le présent permis ne serait opéré que conjointement avec l'autorisation de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-25078
M-507607-D-006

J. MILLER EXPRESS INC.

962, Greentree Road
Pittsburg
Pennsylvanie, U.S.A.
Place d'affaires au Québec:
325, rue Bonin
Sorel
(Richelieu)
Qué., J3R 3Z4

Cette publication remplace celle publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5 du 4 février 1978.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région 06.

1. Le détenteur ne fournirait pas ses services à l'intérieur de la région 06;
2. Le service autorisé par le présent permis ne serait opéré que conjointement avec l'autorisation de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-25079
M-507607-D-007

J. MILLER EXPRESS INC.

962, Greentree Road
Pittsburg
Pennsylvanie, U.S.A.
Place d'affaires au Québec:
a/s Frank Legrove D Donnelly Ltd
855, montée de Liesse
Ville St-Laurent
Qué., H4T 1R1

Cette publication remplace celle publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5 du 4 février 1978.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région 10.

1. Le détenteur ne fournirait pas ses services à l'intérieur de la région 10;
2. Le service autorisé par le présent permis ne serait opéré que conjointement avec l'autorisation de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-25080
M-507607-D-008

J. MILLER EXPRESS INC.

962, Greentree Road
Pittsburg
Pennsylvanie, U.S.A.
Place d'affaires au Québec:
a/s Frank Legrove D Donnelly Ltd
855, montée de Liesse
Ville St-Laurent
Qué., H4T 1R1

Cette publication remplace celle publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5 du 4 février 1978.

La partie requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur pour la région 10.

1. Le détenteur ne fournirait pas ses services à l'intérieur de la région 10;
2. Le service autorisé par le présent permis ne serait opéré que conjointement avec l'autorisation de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-42552
M-301241-101-D
(18363-V)

OIL AND INDUSTRY SUPPLIERS LTD.

Tour de la bourse, app. 4119
C.P. 25, place Victoria
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H4Z 1A2
Siège social:
P.O. Box 3500
Calgary, Alberta

La requérante, qui détient le permis M-301241 (18363-V) dont la clause *b*) porte la restriction suivante:

Restriction relative à la clause *b*):

Le permis autorisant ledit service ne sera exploité que concurremment avec le permis P.S.V. 311-A (article 2) du Motor Carrier Board de la province du Manitoba et concurremment avec le permis (article 1-c) délivré à la requérante le 26 juin 1964, s'adresse respectueusement à la Commission afin d'obtenir que le permis soit modifié afin qu'il se lise désormais comme suit:

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé

b) De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée Rivière-Beaudette) à Berthierville, pour le transport par véhicule-citerne, de whisky non vieilli en provenance de Minnesota, Manitoba et destiné à Melchers Inc.

Condition:

Le permis ci-dessus décrit sera exploité concurremment avec les permis délivrés

par les autorités concernées.

Note: La présente demande a pour but de changer le nom de Melchers Distilleries Ltd. suite au changement intervenu dans ladite compagnie et de corriger l'erreur typographique qui s'est glissée dans le nom de la municipalité d'origine au Manitoba.

s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir que le permis soit modifié, afin qu'il se lise désormais comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - transport spécialisé

c) De la frontière Québec–Ontario à Berthierville et retour pour le transport de boissons alcooliques et d'alcool industriel, par véhicules-citernes, via tous les points d'entrée à la frontière Etats-Unis–Ontario (corridor à travers la province d'Ontario) via le port d'entrée: Rivière-Beaudette - origine et destination du service aux Etats-Unis, Bardstown, Ky, Owensboro, Ky et Pekin, 111.) à contrat pour le compte de Melchers Inc.

Condition re clause *c*):

Le service prévu à la clause *c*) sera exploité concurremment avec le permis MC-125420, sub. 6, délivré par l'Interstate Commerce Commission le 21 janvier 1965.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - transport spécialisé

e) De la frontière Québec–Ontario à Berthierville, et retour, pour le transport de boissons alcooliques et d'alcool industriel, par véhicules-citernes, via tous les points d'entrée à la frontière Etats-Unis–Ontario (corridor à travers la province d'Ontario) via le port d'entrée: Rivière-Beaudette - origine et destination du service: Langley, B.C., à contrat pour le compte de Melchers Inc., Berthierville.

Condition re clause *e*):

Les services prévus à la clause *e*) seront exploités concurremment avec le permis no R-51587, en date du 12 mai 1967 émis par le Public Utilities Commission, Motor Carrier Branch, Colombie-Britannique.

Note: La présente demande a pour but de changer le nom de Melchers Distilleries Ltd., suite au changement intervenu dans ladite compagnie.

Rôle M-42555
M-304252-2-D
(25343-V)

CONCORD FREIGHT SYSTEM LTD.

P.O. Box 23111
Vancouver AMF
(Colombie-Britannique)
V7B 1T9

Adresse de correspondance ou d'affaires
612-618, rue Meloche
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 2P4

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Montréal à l'aéroport de Mirabel et retour, pour transport général de marchandises, comprenant fruits et légumes frais, médicaments, dépouilles mortelles, objets constituant une unité de transport aérien, tels qu'igloos, conteneurs, palettes, pour lesquels un véhicule spécial doit être utilisé, toutes choses devant avoir priorité de transport aérien.

Ce service sera réservé aux seuls clients de Concord Freight System Ltd., courtier en transport de marchandises, et sera disponible à toute heure, tous les jours de la semaine.

Rôle M-42654
M-40003 290-DT

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION

4180, Dundas Street, West
Toronto, Ontario
M8X 1X8

Modification tarifaire:

Modification aux tarifs numéros 100 et 201 de Frederick Transport Limited, comportant une majoration n'excédant pas 5 pour cent, dont les détails sont exposés dans la demande. Les nouveaux tarifs doivent entrer en vigueur le 13 août 1979, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-42656
M-30005 101-DT

MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT

P.O. Box 397
Riverdale, MD 20840

Modification tarifaire:

Demande de fixation de tarif:

1. Supplément 7 au tarif 133-A (Règlements tarifaires canadiens) (Exceptions aux règlements de la National Motor Freight Classification 100-D, PTCB 15).

2. Supplément 7 au tarif 233-A (tarif canadien visant le papier) (taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie, Virginie occidentale et le district de Columbia).

3. Supplément 8 au tarif 333-C (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie, Virginie occidentale et le district de Columbia).

4. Tarif 768-1 (taux d'espèce applicables entre les quais de Montréal, Québec et Boston (Maine) et New York (N.Y.)

5. Supplément 9 au tarif 793 (taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvanie).

6. Tarif 475-C (taux d'espèce milliaire local - Depuis Montréal (Qué.) jusqu'à des points situés dans les états suivants: Connecticut, Maine, Massachussetts, New Hampshire et Rhode Island).

De plus, la requérante demande que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Réduction, majoration ou maintien des taux et frais applicables pour le compte des transporteurs adhérant au tarif international déposé par la Middle Atlantic Conference. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-42658
M-30007 111-DT
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307 Peachtree St., NE
Atlanta, GA 30357

Modification tarifaire:

Supplément 43 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce, no 319-D (Sud des Etats-Unis–Québec), à ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, applicables entre des points situés dans le sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part, pour le transport de marchandises.

Modifications des dispotitions réglementaires:

L'article 535 a été modifié par le report de la date d'expiration s'appliquant à l'article 5810, du 30 juin 1979 au 30 juin 1980 et de la date d'expiration s'appliquant à l'article 5930, du 15 juin 1979 au 15 juin 1980. Les expéditions se continuent.

La note A à l'article 4530 a été modifiée pour prévoir l'application de taux sur les changements homogènes et sur les changements hétérogènes.

A l'article 4740 sont établis des taux d'espèce réduits pour les tissus, entre Appleton (SC), d'une part, et Magog, Montréal et Saint-Timothée (Qué.) d'autre part.

A l'article 6520 sont établis des taux d'espèce réduits pour les fibres synthétiques ou les filés, de Lugoff et Strawberry (SC) à Montréal (Qué.).

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-42664
M-304713-102-D
COURTOIS, JACQUES
11258, rue Paris
Montréal-Nord
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1H 4L1

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local

Montréal-Métropolitain, pour le transport d'instruments musicaux pesant moins de 100 kg par pièce, et n'appartenant qu'à des musiciens membres de l'Union des Musiciens dont fait partie la Guilde des Musiciens de Montréal, local 406.

Rôle M-42666
M-300656-105-D
(11355-V)
TRANSPORT MAISLIN LTEE/ MAISLIN TRANSPORT LTD
7401, boul. Newman
LaSalle
(Ile-de-Montréal) Qué.
H8N 1X4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Transport de conteneurs des rampes du chemin de fer de Lacolle, Québec aux frontières Québec–Etats-Unis situées à Lacolle ou Blackpool, Québec et retour avec conteneurs vides.

Destination aux Etats-Unis: Champlain Warehouse and Distribution, Champlain, New York.

Ce permis sera utilisé conjointement avec le permis MC-108006 émis par l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-42668
M-302448-102-D
(23778-V)
COMPTOIR AGRICOLE ST-ROCH INC
180, boul. Rémi-Henri
St-Roch-de-l'Achigan
(L'Assomption) Qué.
J0K 3H0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Montréal à tous les endroits situés dans les comtés de Joliette, Terrebonne, Deux Montagnes, Argenteuil, Berthier, St-Maurice, Champlain, Montcalm, L'Assomption, Labelle et Papineau pour le transport de farine en sacs ou à l'état lâche dans des unités spécialement agencées et entre autres munies d'un système de soufflerie.

Rôle M-42669
M-300378 101-D
(4730-V)
VALCAM CARTAGE INC.
8010, 16e Avenue
St-Michel
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1Z 3P5

La requérante, détentrice du permis M-300378 (4730-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de faire modifier la clause *b*) de son permis qui se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De l'entrepôt de Woolco, département de meubles, situé au 7801 est, rue Jarry, à Montréal, pour le transport de marchandises à destination du magasin Woolco situé à Rosemère, sans retour.

pour qu'elle se lise comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De l'entrepôt de Woolco, département de meubles, situé à Montréal pour le transport de marchandises à destination du magasin Woolco situé à Rosemère, sans retour.

Rôle M-42681
M-304803-102-D
BERGERON, CLAUDE
20, rue Bernard
Matagami
(Abitibi) Qué.
J0Y 2A0
Voiturier-remorqueur
Q-300202-182-D (4724-V)
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, route 111
Amos-est
(Abitibi) Qué.
J9T 1N2
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Magny Transport Inc., détentrice du permis Q-300202 (4724-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42682
M-304797-102-D
ST-GELAIS, RAYMOND
15, rue du Parc, C.P. 1553
Matagami
(Abitibi) Qué.
J0Y 2A0
Voiturier-remorqueur
M-301181-102-D (22317-V)
BLAIS & LANGLOIS INC.
26, rue Nottoway
Matagami
(Abitibi) Qué.
J0Y 2A0
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Blais & Langlois Inc., détentrice du permis M-301181 (22317-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42684
M-300379-101-D (4972-V)
ST-GABRIEL EXPRESS INC.
98, rue Ste-Anne
St-Gabriel-de-Brandon
(Joliette) Qué.
J0K 2N0

La requérante demande le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De St-Norbert à tous les points situés dans un rayon de 150 milles des limites de ladite ville, pour le transport de marquetterie et retour avec les matériaux entrant dans la fabrication de ladite marquetterie ainsi que les marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Les Parquets Dubeau Ltée.

Rôle M-42695
M-304785-102-D

CARRIERE, DONALD

97, Hansford Bay
Winnipeg, Man.
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-150-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd. (M-301796), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42697
M-304786-102-D

ST-JEAN, MARCEL

C.P. 67
Alfred, Ontario
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-152-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd. (M-301796), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42699
M-304774 102-D

SWINDLEHURST, DAVID R.

Box 73
Ballinafad, Ontario
N0B 1H0
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-128-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-128-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42701
Q-301876 102-D

CARBONNEAU, GEORGES-EDOUARD

Ste-Claire
(Dorchester) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-156-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-150-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voiturier-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42703
M-304775 102-D

GROULX, GERMAIN

Water St., P.O. Box 334
Plantagenet, Ontario
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-130-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-130-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42705
M-304768 102-D

STEWART, THOMAS R.

R.R. no 5
Woodstock, Ontario
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-116-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-116-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42709
M-304770-102-D

GAGNON, REAL

3300 Lyall
Montréal, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-120-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-120-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42713
M-304772-102-D

PIPER, L.

202, Town House Cyes
Brampton, Peel
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-124-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-124-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42715
M-304783-102-D

KERKHOF, RICHARD

R.R. no 2
Branchton, Ontario
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-146-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière, Blvd.
Winnigeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-146-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42717
M-304788-102-D

BOUCHER, MICHEL

336, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, comté de Soulanges, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-154-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-148-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42719
M-304767-102-D

GOOLD, RONALD G.

74, Ball St.
Paris, Ontario
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-114-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-114-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42733
M-304780-102-D

PHILIPPE, MARCEL

R.R. no 1, ch. Lamarche
Gatineau, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-140-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-140-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42735
M-304779 102-D

JEFFERSON, WALTER

285, North Service Rd., apt. 204
Mississauga, Ontario
L5A 1A8
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-138-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-138-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42737
M-304778 102-D

BAWN, WALTER K.

R.R. no 1
Athons, Ontario
K0E 1B0
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-136-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-136-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42739
M-304777 102-D

AUBE, DAVE

937, Cousineau, app. 4
Ste-Dorothée (Laval) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-134-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-134-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42741
M-304773 102-D

PERIARD, RICHARD

37, Clerley, app. 7
Pointe-Gatineau, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-126-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-126-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42743
Q-301880-102-D

CARBONNEAU, JACQUES

Ste-Marguerite
(Dorchester) Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-158-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-152-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42745
M-304761-102-D

LAPLANTE, ROGER

8332, Pontmain
St-Léonard, Qué.
H1R 2R7
Voiturier-remorqueur
M-301796-102-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-102-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42747
M-304762-102-D

HYNDMAN, JOHN

57, Dumfries St.
Paris, Brant Country, Ontario
N3L 2E1
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-104-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-104-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42749
M-304763-102-D

WATSON, ROBERT B.

Box 291
Ayr, Ont.
N0B 1E0
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
H9P 1K3
Voiturier-remorqueur
M-301796-106-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile de Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-106-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42751
M-304764-102-D

STERE, CLAIRE

546, Pine St.
Cambridge, Ont.
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-108-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-108-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42753
M-304765-102-D

ARMES, LLOYD W.

Box 162, Mount Hope, Ont.
Wentworth Country
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-110-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-110-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42755
M-304766-102-D

MULERI, FLORIAND

11226, Wald-Paquin
Montréal-Nord, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-112-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile de Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-112-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42757
M-304776-102-D

BESHARAH, MARK

1378, Mayview Avenue
Ottawa, Ontario
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, Québec
Voiturier-remorqueur
M-301796-132-D
(21989-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-132-D

S.S. BAIRD & SONS LTD.

1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42759
M-304782-102-D
STRYDONK, AUGUST VAN
38 sud, Salaberry
Châteauguay, Qué.
Voiturier-remorqueur
M-301796-144-D
(21989-V)
ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.
851, Lagomodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 1M1
M-303478-144-D
S.S. BAIRD & SONS LTD.
1000, Hanwell Road
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
E3B 2R7
Au Québec:
2295, chemin St-François
Montréal, Qué.
Voituriers-rouliers

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, des requérantes-conjointes: Arnold Bros. Transport Ltd (M-301796) et S.S. Baird & Sons Ltd (M-303478) qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir des permis de courtier en transport réciproque.

Rôle Q-9790
Q-502,279-D-003
ANSELME BOURASSA INC.
3131, de Beaujeu
Trois-Rivières
(St-Maurice) Qué.
G8Z 1T3
Requérante

Demande de permis de camionnage en vrac

La requérante qui détient une attestation depuis le 27 septembre 1973, demande de lui accorder un permis de camionnage en vrac pour la région 04.

Rôle Q-9791
Q-502,279-D-002
ANSELME BOURASSA INC.
3131, de Beaujeu
Trois-Rivières
(St-Maurice) Qué.
G8Z 1T3
Requérante

Demande de permis de camionnage en vrac

La requérante qui détient une attestation depuis le 27 septembre 1973, demande de lui accorder un permis de camionnage en vrac pour la région 04.

Rôle Q-9792
Q-502,279-D-001
ANSELME BOURASSA INC.
3131, de Beaujeu
Trois-Rivières
(St-Maurice) Qué.
G8Z 1T3
Requérante

Demande de permis de camionnage en vrac

La requérante qui détient une attestation depuis le 27 septembre 1973, demande de lui accorder un permis de camionnage en vrac pour la région 04.

Rôle Q-20497
Q-600,050 101-DT
LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.
(Laviolette Drive Yourself Inc.)
2300, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (St-Maurice)
Qué.
G9A 3Z1

Amendement à la requête Q-20497, requête originale (*G.O.Q.* no 22, du 2 juin 1979, page 5895).

Les nouveaux taux demandés par la requérante devraient plutôt se lire comme suit:

Tarif journalier

	Minimum	*Maximum*	
Chevette	21 $	25,60 $	pas de frais de millage
Phoenix	23	28	pas de frais de millage
Lemans	25	30,50	pas de frais de millage
Firebird	27	33	pas de frais de millage
Chevrolet Impala	27	35	pas de frais de millage
Chevelle Malibu	25	35	pas de frais de millage
Grand Prix	28	40	pas de frais de millage
Chevrolet Caprice	27	38,95	pas de frais de millage
Parisienne	29	45	pas de frais de millage
Station Wagon	27	40	160 km par jour, surplus 0,11 $ du km

Collision: franchise de 300 $ incluse dans le tarif.
Entière protection: 3 $ par jour pour les chauffeurs âgés de 25 ans et plus.
Pour les moins de 25 ans: franchise de 300 $ à 4 $ par jour.

Tarif mensuel

	Minimum	*Maximum*	
Chevette	375 $	460 $	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Phoenix	390	480	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Lemans	390	480	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Century	390	480	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Firebird	400	495	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Chevrolet Impala	410	500	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Chevrolet Malibu	390	500	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Grand-Prix	425	500	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km
Station-Wagon	520	635	3 200 km gratuits, surplus 0,11 $/km

Collision: Franchise de 300 $ incluse dans le tarif.
Entière protection: 3 $ par jour pour les chauffeurs âgés de 25 ans et plus.
Pour les moins de 25 ans: franchise de 300 $ à 4 $ par jour.

Rôle Q-20680
Q-506,056-101-D
BOIES, RODOLPHE
1394, Angoulême
Chicoutimi
(Chicoutimi) Qué.
G7B 5A5
Requérant-cédant
Q-506,901-101-D
TREMBLAY, JOSEPH
201, rue Aéroport
St-Honoré
(Chicoutimi) Qué.
G0V 1L0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Joseph Tremblay le permis de camionnage en vrac qu'il détient dans la région 02.

Rôle Q-20681
Q-600,470-101-D
91993 CANADA LIMITEE
133, rue Perreault
Val-d'Or (Abitibi)
Qué.
J9P 2G8

Nouvelle demande de permis

La requérante, située au 133, rue Perreault, Val-d'Or, Qué. s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Louer à long terme des véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, à l'exclusion des remorques et semi-remorques citernes) pour le public en général.

Rôle Q-20682
Q-503,768-101-D
TREMBLAY, JEAN-YVES
310, Anse-à-Benjamin
La-Baie
(Chicoutimi) Qué.
G7B 3N9
Requérant-cédant
Q-506,903-101-D
DOUCET & FRERES ENR.
(En société)
239, rue Principale
Girardville
(Lac St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 1R0
Adresse postale:
C.P. 194
Girardville
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 1R0

Transfert de permis

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour avoir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-503,768-002, en faveur de Doucet & Frères Enr., région no 02.

Rôle Q-20683
Q-000,124-101-DT
(2178-A)
AUTOBUS LANDRY LTEE
Route Kennedy
Ste-Marie-de-Beauce
(Beauce) Qué.
G0S 2Y0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à modifier son tarif pour le transport d'étudiants le midi, de 0,20 $ à 0,25 $ par passager pour les services suivants:—

a) Transport des écoliers le midi de leurs résidences situées à St-Maxime-de-Scott aux écoles de Ste-Marie-de-Beauce et retour;

b) Transport des écoliers de Ste-Marie, via les paroisses, à l'externat Ste-Marie, collège Ste-Marie, école Monseigneur-Feuilleteau, couvent Ste-Marie, école numéro 7 et desdites écoles à leurs résidences et retour matin, midi et soir suivant les parcours prévus;

c) Transport des écoliers le midi de leurs résidences situées à St-Elzéar aux écoles de Ste-Marie-de-Beauce et retour;

d) Transport des écoliers le midi de leurs résidences situées dans le rang St-Martin et au village de Ste-Marguerite aux écoles de Ste-Marie-de-Beauce et retour.

Rôle Q-20688
Q-00005-101-D
(3330-A)
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC
1500, rue Provinciale
Québec
G1N 4J7

Demande une modification de permis:

La requérante qui en vertu de la loi de la Communauté urbaine de Québec est autorisée à exploiter une entreprise de transport en commun dans son territoire et à continuer l'exploitation à l'extérieur de son territoire de tout réseau de transport en commun, de toute franchise et de tout permis que comprenait ou possédait une entreprise de transport en commun dont elle a acquis les actifs ou le capital-actions et détentrice du permis numéro 3330-A lequel se lit présentement comme suit:

Service no 1:
De Québec à Ste-Anne-de-Beaupré et retour.
Parcours:
Départ de la place d'Armes
Rue du Fort
Rue Buade
Côte de la Fabrique
Rue St-Jean
Côte du Palais
Rue Lacroix
Rue Henderson
Boulevard des Capucins
Rue de la Canardière
Avenue Royale
Ste-Anne-de-Beaupré
Route via la route no 138.
Service no 2:
De Québec au Manoir St-Castin du Lac-Beauport
Parcours:
Départ de la place d'Armes
Rue du Fort
Rue Buade
Côte de la Fabrique
Rue St-Jean
Côte du Palais

Rue Lacroix
Rue St-Paul
Boulevard Charest
Rue de la Couronne
Rue Dorchester sud
Boulevard Laurentien
Boulevard du Lac
Manoir St-Castin (arrêt pour repas)

Retour via le boulevard Laurentien.

Horaire: du 24 juin au 1er lundi de septembre départ à 18 h 30.

Service no 3:

De Québec à St-Dunstan-du-Lac-Beauport et retour, pour fins d'excursions sans horaire déterminé.

Parcours:

Dans Québec: Tel que déterminé par les autorités municipales.
Dans la ville de Charlesbourg: 1re Avenue, boulevard Henri-Bourassa.
Dans Orsainville: boulevard du Jardin.
Dans N.-D.-des-Laurentides: avenue Notre-Dame, boulevard du Lac-Beauport.
Dans St-Dunstan-du-Lac-Beauport: boulevard du Lac.

Retour via le boulevard Laurentien.

Service no 4:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles des limites de la ville de Québec.

Parcours «A»: De Québec à l'île d'Orléans et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Canardière, boulevard Ste-Anne, pont de l'île d'Orléans, route de ceinture de l'île, pont de l'île d'Orléans, chute Montmorency, boulevard Ste-Anne, rue de la Canardière, boulevard des Capucins, rue Henderson, rue St-Paul, rue St-Nicolas, côte du Palais, rue St-Jean, côte de la Fabrique, rue Buade, rue du Fort, arrivée à la place d'Armes.

Horaire: du 15 juin au 15 septembre tous les jours à 14 h 30.

Service no 5:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles de la ville de Québec.

Parcours B: De Québec à Ste-Anne-de-Beaupré, Mont-Ste-Anne, Cap-Tourmente et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Carnadière, avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, route 138, route 360, Mont-Ste-Anne, Beaupré, St-Joachim, Cap-Tourmente, retour via la route 138.

Service no 6:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles de la ville de Québec.

Parcours «C»: De Québec à Ste-Foy, Lévis, Beaumont et retour.

Départ de la place d'Armes, rue Ste-Anne, rue Cook, rue Dauphine, boulevard St-Cyrille, rue Claire-Fontaine, Grande-Allée, chemin St-Louis, boulevard Laurier, route no 2, Lévis, Beaumont, retour via l'autoroute no 20.

Service no 7:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles de la ville de Québec.

Parcours «D»: De Québec au Lac-St-Charles, Lac-Delage, Stoneham, Tewkesbury, et retour.

Départ de la place d'Armes, rue Ste-Anne, rue Cook, rue Dauphine, place d'Youville, côte d'Abraham, de la Couronne, Dorchester sud, boulevard Laurentien, avenue Notre-Dame, de l'Eglise, chemin de la Grande-Ligne, Lac-Delage, route 371, boulevard Valcartier, boulevard Bastien, boulevard St-Joseph, boulevard Laurentien, Québec.

Service no 8:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles des limites de la ville de Québec.

Parcours «E»: De Québec à l'île d'Orléans, Lac-Beauport, et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Canardière, boulevard Ste-Anne, pont de l'île d'Orléans, St-Pierre, I.O., St-Laurent, I.O., St-Pétronille, I.O., pont de l'île d'Orléans, chutes Montmorency, côte de Courville, boulevard des Chutes, autoroute no 40, rue Roitelet, Ste-Thérèse-de-Lisieux, Ste-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, retour via le boulevard Laurentien.

Service no 9:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles des limites de la ville de Québec.

Parcours «F»: De Québec à Ste-Anne-de-Beaupré et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Canardière, avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, retour via la route no 138.

Horaire: du 15 mai au 15 octobre tous les jours à 14 h.

Service no 9:

Excursions touristiques, Cap-Rouge, Ste-Foy, Sillery à Ste-Anne-de-Beaupré et retour.

Parcours: Départ du chemin St-Louis, boulevard Laurier, boulevard St-Cyrille, rue Dufferin, Grande-Allée, rue St-Louis, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Canardière, avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré. Retour via la route no 138.

Classe de permis: Autobus.

Service no 10:

De Québec à Ste-Anne-de-Beaupré.

Parcours:

De la place d'Armes, dans la ville de Québec, en suivant le chemin de la Canardière, boulevard Ste-Anne, la rue du Cyclorama, l'avenue Royale, jusqu'à la basilique Ste-Anne, et retour.

Conditions et restrictions:

1. Ce service est restreint au transport des pèlerins qui ne résident pas dans la ville de Québec.

2. Le transport de voyageurs à tant par tête doit être fait suivant un horaire et des tarifs fixés par la Commission.

3. Ce service ne confère à la détentrice aucun droit découlant de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux et à charte-partie.

Service no 11:

De Québec au Manoir St-Castin du Lac-Beauport.

Parcours:

Place d'Armes à Québec, boulevard Henri-Bourassa.

Boulevard Talbot, route du Lac Beauport (Boul. du Lac)

Conditions:

1. Le service doit être opéré quotidiennement du 24 juin au premier lundi de septembre, pourvu qu'il y ait au moins 5 passagers.

2. Ce service doit être opéré à portes fermées.

3. Les voyageurs doivent compléter le service aller et retour, sauf pour prendre un repas au Manoir St-Castin.

4. Le service ne confère aucun droit en vertu de l'Ordonnance générale no 17.

5. La détentrice ne pourra faire aucune modification à l'horaire préalablement fixé par la Commission.

Service no 12:

De Québec à Cap-Rouge et St-Augustin (résidence de Guy Hamel et retour)

Parcours: Dans Québec, Sillery, Ste-Foy et Cap-Rouge.

Le parcours et les arrêts dans lesdites villes sont subordonnés au règlement municipal de chacune.

Conditions et restrictions:

1. Ce service pourra être donné dans un sens ou dans l'autre et la détentrice est autorisée à les agencer à sa guise.

2. Pas de service local dans les limites des cités de Québec et de Sillery: le chemin Gomin excepté.

3. Pas de service local dans la ville de Ste-Foy, le chemin Gomin, cette partie de la route de l'Eglise, Ste-Foy au sud du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, le chemin St-Louis, et cette partie du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, le chemin St-Louis, et cette partie du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier s'étendant de l'intersection de la route de l'Eglise de Ste-Foy en viaduc du Pont de Québec excepté.

4. Pas de transport de voyageurs de Québec à Sillery et vice-versa, le chemin Gomin excepté.

5. Pas de transport de voyageurs de Québec ou Sillery à Ste-Foy au sud du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, le chemin St-Louis et cette partie du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier s'étendant de l'intersection de la route de l'Eglise de Ste-Foy au viaduc du Pont de Québec excepté.

6. Le service local autorisé ne devra être effectué par la détentrice qu'en même temps qu'il donne son service à longue distance ci-dessus mentionné. Il ne pourra en aucune façon faire l'objet d'un service distinct.

7. Les droits de la détentrice de circuler sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier demeurent temporaires et sujets aux conditions et restrictions expresses des Ordonnances nos 3468 et 3483 du 15 septembre 1951.

Service no 13:

En donnant son service Québec - Cap-Rouge - St-Augustin et retour, la détentrice est autorisée à prolonger le service à partir de l'avenue Desjardins (Cap-Rouge) jusqu'au chalet de l'Association nautique et sportive du lac St-Augustin, (côté sud).

N.B. Le prolongement autorisé constituera un service saisonnier pendant la période estivale.

Service no 14:

De Québec à St-Dunstan-Lac-Beauport et retour, pour fins d'excursions, sans horaire déterminé.

Parcours:

Dans Québec: Tel que déterminé par les autorités municipales.
Dans la ville de Charlesbourg: 1re Avenue
Dans Orsainville: rue St-Pierre (route no 54) et route du Jardin Zoologique.
Dans Notre-Dame-des-Laurentides:
avenue Notre-Dame, jusqu'au Juvénat, Bon-Pasteur, côte Bédard et route conduisant au lac Beauport.
Dans St-Dunstan-Lac-Beauport:
Route conduisant au lac Beauport et retour par le rang du Brûlé.

N.B. En hiver, lorsque la côte Bédard est impraticable, la détentrice est autorisée à faire circuler ses autobus par la route no 54.

Service no 15:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles de la ville de Québec.

Parcours: Parcours préalablement déposés à la Commission et acceptés par elle.

Service no 16:

Excursions touristiques à horaire fixe, pour le compte des clients des motels situés dans Sillery, Ste-Foy et Cap-Rouge à destination de Ste-Anne-de-Beaupré et retour.

Parcours: Subordonné à une entente avec les autorités municipales intéressées. S'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir que soit modifié et corrigé son permis 3330-A afin, d'une part, de rendre les services qui y apparaissent conformes aux droits qu'elle a acquis lors de la décision QPV-379 du 6 novembre 1974 ayant pour effet, entre autres, de lui transférer le service numéro 3 de l'ancien permis 1-A de Québec Autobus Limitée et, d'autre part, afin de modifier certains des parcours prévus par ce permis de manière à ce qu'ils se lisent dorénavant comme suit:

Service no 1:

Service touristique (sightseeing) dans un rayon de 30 milles des limites de la ville de Québec.

Parcours «A»: De Québec à Ste-Anne-de-Beaupré et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Canardière, avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, retour via la route 138.

Parcours «B»: De Québec à l'île d'Orléans et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, côte de la Fabrique, rue St-Jean, côte du Palais, rue Lacroix, rue Henderson, boulevard des Capucins, rue de la Canardière, boulevard Ste-Anne, pont de l'île d'Orléans, route de ceinture de l'Ile, pont de l'île d'Orléans, chute Montmorency, autoroute Dufferin-Montmorency, rue St-Louis, place d'Armes.

Parcours «C»: De Québec au Lac-Beauport, l'île d'Orléans et retour.

Départ de la place d'Armes, rue du Fort, rue Buade, rue Desjardins, rue Cook, rue Dauphine, rue Dufferin, côte d'Abraham, rue de la Couronne, rue Dorchester sud, boulevard Laurentien, boulevard du Lac, chemin de Laval, boulevard Raymond, boulevard Bertrand, boulevard Rochette, avenue Royale, parc Montmorency, avenue Royale, côte de l'Eglise, boulevard Ste-Anne, Pont de l'île d'Orléans, St-Pierre, Ste-Famille, route de Ste-Famille, St-Jean, St-Laurent, Ste-Pétronille, pont de l'île d'Orléans, autoroute Dufferin-Montmorency, rue St-Louis, place d'Armes.

Parcours «D»: De Québec au manoir St-Castin du Lac-Beauport et retour. Arrêt au manoir St-Castin du Lac-Beauport pour prendre un repas. Dans Québec, Charlesbourg et St-Dunstan-du-Lac-Beauport: Tel que déterminé par les autorités municipales.

Parcours «E»: De Québec à Ste-Anne-de-Beaupré, Mont Ste-Anne, Cap-Tourmente et retour.

Dans Québec et Beauport: Tel que déterminé par les autorités municipales.

Avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, route 138, route 360, mont Ste-Anne, Beaupré, St-Joachim, Cap-Tourmente, retour via la route 138.

Parcours «F»: De Québec à Ste-Foy, Lévis, Beaumont et retour.

Dans Québec et Ste-Foy: Tel que déterminé par les autorités municipales.

Pont de Québec, route 138, Lévis, Beaumont, retour via l'autoroute 20.

Parcours «G»: De Québec au Lac-St-Charles, Lac-Delage, Stoneham, Tewkesbury et retour.

Dans Québec et Charlesbourg: Tel que déterminé par les autorités municipales.

Avenue Notre-Dame-de-l'Eglise, chemin de la Grande-Ligne, Lac-Delage, route 371, boulevard Valcartier, boulevard Bastien, boulevard St-Joseph, retour via le boulevard Laurentien.

Service no 2:

Excursions touristiques de Cap-Rouge, Ste-Foy et Sillery à Ste-Anne-de-Beaupré et retour.

Parcours: Dans Cap-Rouge, Ste-Foy, Sillery et Québec: Tel que déterminé par les autorités municipales.

Avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, retour via la route 138.

Autres services

Service no 3: De Québec à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Parcours: De la place d'Armes, dans la ville de Québec en suivant le chemin de la Canardière, boulevard Sainte-Anne, la rue du Cyclorama, l'avenue Royale jusqu'à la basilique Sainte-Anne et retour.

Conditions et restrictions:

1. Ce service est restreint au transport des pèlerins qui ne résident pas dans la ville de Québec.

2. Le transport des voyageurs à tant par tête doit être fait suivant un horaire et des tarifs fixés par la Commission.

3. Ce service ne confère à la détentrice aucun droit découlant de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux et à charte-partie.

Service no 4: De Québec à Cap-Rouge et Saint-Augustin

Parcours: Dans Québec, Sillery, Sainte-Foy et Cap-Rouge. Le parcours et les arrêts dans lesdites villes sont subordonnés au règlement municipal de chacune.

Conditions et restrictions:

1. Ce service pourra être donné dans un sens ou dans l'autre, et la détentrice est autorisée à les agencer à sa guise.

Service no 5: En donnant son service Québec – Cap-Rouge – Saint-Augustin et retour, la détentrice est autorisée à prolonger le service à partir de l'avenue Desjardins (Cap-Rouge) jusqu'au chalet de l'Association nautique et sportive du lac Saint-Augustin (côté sud).

N.B. Le prolongement autorisé constituera un service saisonnier pendant la période estivale.

Service no 6: De Québec à Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport et retour, pour fins d'excursions sans horaire déterminé.

Parcours: Dans Québec, Charlesbourg et Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport: Tel que déterminé par les autorités municipales.

Service no 7: (Skibus) De Québec aux centres de ski de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, de Stoneham et de Tewkesbury et retour.

Parcours: Dans Québec, Charlesbourg, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, Stoneham et Tewkesbury: le parcours et les arrêts sont subordonnés aux règlements municipaux de chaque municipalité.

Les services touristiques prévus par le présent permis seront donnés aux tarifs et conditions suivantes:

Service no 1:

Parcours «A»:

Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis
Prix:	Adulte 7 $ Enfant 3,50 $
Horaire:	Du 2 juin au 12 octobre, tous les jours à 13 h 30.
Prix par autobus:	168 $ maximum 30 passagers
	224 $ maximum 40 passagers
	280 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	4 heures

Parcours «B»:

Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix:	Adulte 6,50 $ Enfant 3,25 $
Horaire:	Du 16 juin au 7 septembre, tous les jours à 14 h 00.
Prix par autobus:	156 $ maximum 30 passagers
	208 $ maximum 40 passagers
	260 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	3 h. 1/2

Parcours «C»:

Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix:	Adulte 7 $ Enfant 3,50 $
Horaire:	Du 15 septembre au 12 octobre, tous les jours à 9 h.

Prix par autobus:	168 $ maximum 30 passagers 224 $ maximum 40 passagers 280 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	4 heures
Parcours «D»:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix:	18,45 $ par personne. Ce prix comprend le repas.
Durée minimale:	3 heures
Parcours «E»:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix par autobus:	168 $ maximum 30 passagers 224 $ maximum 40 passagers 280 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	4 heures
Parcours «F»:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix par autobus:	168 $ maximum 30 passagers 224 $ maximum 40 passagers 280 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	4 heures
Parcours «G»:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix par autobus:	168 $ maximum 30 passagers 224 $ maximum 40 passagers 280 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	4 heures
Service no 2:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix par autobus:	168 $ maximum 30 passagers 224 $ maximum 40 passagers 280 $ maximum 50 passagers
Durée minimale:	4 heures

Quant aux autres services prévus par le permis 3330-A, ceux-ci seront donnés aux conditions et tarifs suivants:

Service no 3:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix par autobus:	175 $
Durée minimale:	4 heures
Service nos 4 et 5:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix:	Tarification générale applicable au service urbain.
Prix par autobus:	126 $
Durée minimale:	4 heures
Service no 6:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix par autobus:	135 $
Durée minimale:	4 heures.
Service no 7:	
Parcours:	Tel qu'énoncé dans la demande de permis.
Prix:	1,50 $ par passage (le tarif pour ce service Skibus entre Québec et Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport a été fixé par la décision QPV-1275 du 27 mars 1979).

Rôle Q-20689
Q-600,137-101-D
LES LOCATIONS CHALEURS INC.
New Richmond (Bonaventure)
Qué.
G0C 3B0

Demande de changement d'adresse:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier sa place d'affaires qui était située à New Richmond pour la suivante: 148, avenue Grand-Pré, Bonaventure, C.P. 637 (Bonaventure) Qué., G0C 1E0.

Rôle Q-20690
Q-600,128-101-D
BOIVIN & FILS AUTO INC.
31 est, Jacques-Cartier
Chicoutimi (Chicoutimi)
Qué.
G7H 1X9
Requérant-cédant
Q-600,471-101-D
BOIVIN FILS AUTO (1978) INC.
31 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Chicoutimi)
Qué.
G7H 1X9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de cette dernière de transférer les permis de location à court et à long terme de Boivin Fils Auto Inc. Q-600,128 à Boivin Fils Auto (1978) Inc.

Rôle Q-20691
Q-000534-101-D
(3218-A)
TRANSPORT CAHILL INC.
B.P. 11
Percé
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 2L0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Transport saisonnier
Catégorie: Economique
Service 1:
Transport d'écoliers, le midi, de la polyvalente de Grande-Rivière à leurs résidences situées dans les rangs 28 et 14 de Grande-Rivière-Ouest, dans le rang 40 de Petit-Pabos et le long de la route 132 entre la polyvalente de Grande-Rivière et la limite ouest de cette municipalité, et retour.
Service 2:
Transport d'écoliers de l'école polyvalente C.E. Pouliot et de l'école Saint-Rosaire à leurs résidences situées sur la rue York à Gaspé, et retour (selon le circuit 3 de la Commission scolaire régionale).
Transport d'écoliers de l'école polyvalente C.E. Pouliot et de l'école Saint-Rosaire à leurs résidences situées à Wakeham à Gaspé, et retour, (selon le circuit 4 de la Commission scolaire régionale).
Transport d'écoliers de l'école polyvalente C.E. Pouliot et de l'école Saint-Rosaire à leurs résidences situées sur la rue conduisant aux H.L.M. à Gaspé, et retour, (selon le circuit 24 de la Commission scolaire régionale).
Durée: Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1980.

Rôle Q-20692
Q-000,095-101-D
(1722-A)
HUARD AUTOBUS ENR.
C.P. 207
St-François-de-Pabos
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 2H0
Requérante

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'être autorisé à donner le service suivant:
Transport saisonnier - catégorie Economique
Service:
Transport d'étudiants entre le CEGEP et leurs domiciles respectifs situés à: Grande-Rivière, Chandler, Pabos-Mills, Newport, Anse-au-Gascon, Port-Daniel et Paspébiac.
Conditions et restrictions:
Ce service sera donné sur fins de semaine, avec départ du CEGEP le vendredi, et retour le dimanche, à moins qu'un congé spécial n'arrive en d'autre temps.
Durée: Ce permis est valide de septembre 1979 au 30 juin 1980.
Le requérant était détenteur d'une telle autorisation (QPV-01142-S) pour l'année scolaire 1978-1979.

Rôle Q-20693
Q-000336-101-D
(3542-A)
J.G. CADORETTE INC.
C.P. 145
St-Lambert-de-Lauzon
(Lévis) Qué.
G0S 2W0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir l'émission du permis suivant:
Transport saisonnier - catégorie Economique
Service:
e) Transport d'élèves, matin et soir de St-Rédempteur au collège Marguerite-d'Youville de Sainte-Foy ainsi qu'au séminaire des Pères Maristes de Sillery et au collège Jésus-Marie de Sillery et retour;
f) Transport d'élèves, le midi, de l'école élémentaire Ste-Hélène de Breakeyville à leur résidence située à Breakeyville, et retour.
Conditions et restrictions:
1) Ces services sont réservés exclusivement aux écoliers fréquentant les institutions mentionnées à la demande et ces services seront opérés de septembre 1979 au 30 juin 1980.
Le requérant était détenteur d'une telle autorisation pour l'année scolaire 1978-79.

Rôle Q-20694
Q-000336-102-D
(3542-A)
J.G. CADORETTE INC.
C.P. 145
St-Lambert-de-Lauzon
(Lévis) Qué.
G0S 2W0
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Economique:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir l'émission du permis suivant:
Transport saisonnier - catégorie Economique
Service:
a) Transport d'élèves, matin et soir, de Charny au collège Marguerite-d'Youville à Ste-Foy, et retour.
b) Transport d'élèves, le midi, de l'école polyvalente de Charny à St-Jean-Chrysostone, et retour.
c) Transport d'élèves, le midi, du campus no 1 des écoles de la Commission scolaire régionale de Tilly à Charny, St-Jean-Chrysostome, Breakeyville, St-Lambert, et retour.
d) Transport d'élèves, le midi, de l'école Taniata de St-Jean-Chrysostome à leur résidence située à St-Jean-Chrysostome, et retour.
Conditions et restrictions:
1) Ces services sont réservés exclusivement aux écoliers fréquentant les institutions mentionnées et seront opérés de septembre 1979 au 30 juin 1980.

Rôle Q-20695
Q-000,321-101-D
(3508-A)
HUET, PLACIDE
C.P. 134
Grande-Vallée
(Gaspé-Est) Qué.
G0E 1K0
Requérant

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Demande d'un permis de transport saisonnier, de catégorie Economique, pour le transport des travailleurs de St-Yvon, Cloridorme, Petite-Anse, Pointe-à-la-Frégate, Petite-Vallée se rendant à Murdochville et retour, selon les quarts de travail des employés soit à la fréquence de quatre voyages par jour.

Rôle Q-20696
Q-000010-101-D
(189-A)
AUTOBUS LAVAL LTEE
445, rue des Aléganis
Beauport
Qué.
G1C 4N4
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Economique:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour le compte de la ville de Beauport (service des loisirs), seulement pour activités sportives, récréatives et culturelles, transport par autobus scolaire d'enfants demeurant sur le territoire de ladite ville comme suit:
1. En direction des différents parcs et terrains de jeux situés dans la ville de Beauport et retour;
2. En direction d'un endroit quelconque situé dans un rayon de vingt-cinq milles de la ville de Beauport et retour.
Durée du permis: 1er juillet 1979 au 30 juin 1980.

Rôle Q-20697
Q-203,088-101-D
LACHAINE, GIL
3525, des Milands
Bécancour (Nicolet)
Qué.
G0X 1B0

Demande de suppression de permis:
Le requérant est détenteur du permis Q-203,088-001 pour la municipalité de Bécancour (Gentilly) 04-3330-VT.
Dans une lettre reçue à nos bureaux le 5 juin 1979, le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis l'autorise à fournir.

Rôle Q-20698
Q-502,174-101-D
TRANSPORT SAVARD LTEE
(avant fusion)
C.P. 190,
Hauterive,
(Saguenay) Qué.
G5C 2S9
Requérante-cédante
Q-502,174-101-D
TRANSPORT SAVARD LTEE
(après fusion)
C.P. 190,
Hauterive,
(Saguenay) Qué.
G5C 2S9
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Transport Savard Ltée, à la suite d'une fusion, s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour que tous les droits permis détenus par elle et portant les numéros Q-502174-001 à -010 inclusivement soient transférés à la nouvelle corporation Transport Savard Ltée, qui a aussi son siège social au même endroit.

Rôle Q-20699
Q-202,974-101-D
CARON, RENE
440, Père-Marquette, app. 1408
Québec
Qué.
G1S 4M2
Requérant-cédant
Q-203,190-101-D
RAYMOND CORRIVEAU ENR.
(Corriveau, Raymond)
4e Rang
Saint-Apollinaire (Lotbinière)
Qué.
G0S 2E0
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert de permis de taxi:
Caron, René, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Raymond Corriveau Enr., le permis Q-202,974-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-38 Ste-Foy-Sillery.

Rôle Q-20704
Q-202,689-101-D
MICHELINE MATTE SELESSE ENR.
(Selesse, Mme Micheline Matte)
397, 2e Rue
Québec, Qué.
G1L 2T4
Requérante-cédante
Q-203,191-101-D
JEAN-GUY LITALIEN ENR.
(Litalien, Jean-Guy)
9197, place Hector-Laferté
Charlesbourg, Qué.
G1G 4E8
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert de permis de taxi:
Micheline Matte Sélesse Enr., demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jean-Guy Litalien Enr., le permis Q-202,689-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-25, Charlesbourg.

Rôle Q-20705
Q-500,091-101-D
TREMBLAY, MARCEL
148, Bellevue
Chute-aux-Outardes
(Saguenay) Qué.
G0H 1C0
Requérant-cédant
Q-506,907-101-D
GAGNE, PIERRE-PAUL
2207, rang 2
Ragueneau
(Saguenay) Qué.
G0H 1S0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à M. Pierre-Paul Gagné, le permis portant le numéro Q-500,091-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 09.

Rôle Q-20706
Q-301,890-102-D
BOUCHER, MICHEL
1433, Emond
Bernières ,
(Lévis) Qué.
G0S 1C0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300,487-104-D
(13963-V)
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boul. Hamel
Québec, Qué.
G2E 2G7
Voiturier-roulier

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Speedway Express Ltd. en vertu du permis de cette dernière portant le numéro 13963-V, et ladite Speedway Express Ltd. demande le permis correspondant.

Rôle Q-20707
Q-300,794-101-D
(20625-V)

ANDRE PILOTE ENR.

(Pilote, André)
2466, rang St-Joseph
R.R. no 1
Chicoutimi
(Chicoutimi) Qué.
G7H 5A7

Demande de modification de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter au permis déjà existant la clause suivante qui devra se lire comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Chicoutimi à Sept-Iles et Baie-Comeau via route 172 et 138; à ville de Chibougamau et ville d'Amos via route 170-169-167-113-111; à Rimouski et Rivière-du-Loup via traverse Baie-Comeau, Matane et via traverse St-Siméon-Rivière-du-Loup via route 170 et 132.

Pour le transport d'équipements industriels et forestiers pour le compte de Tracto Inc. de Chicoutimi et de Équipements Canamèque du Québec Ltée de Chicoutimi. Ce transport sera fait au moyen d'un fardier spécialisé à cette fin et tout autre équipement de transport conventionnel.

Avec retour d'équipement usagé, refusé ou avarié.

Rôle Q-20708
Q-600,009-101-DT

ROMPRE & FRERE DRIVE YOURSELF LTEE

1303, avenue Maguire
Sillery, Qué.
G1T 1Z2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs de location pour qu'ils se lisent à l'avenir comme suit:

Modèles	*A la journée*		*Heures additionnelles*		*Fin de semaine*		*Semaine*		*Mois*		*Kilométrage*	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Economique	19,95 $	27,95 $	3 $	6 $	55 $	70 $	140 $	170 $	375 $	475 $	0,00 km	0,12 km
Compacte	25,95	29,95	3	6	63	83	160	190	400	525	0,00 km	0,12 km
Intermédiaire	26,95	31,95	4	7	68	88	170	195	425	550	0,00 km	0,12 km
Régulier	28,95	33,95	4	7	73	92	175	205	450	575	0,00 km	0,12 km
De luxe sport	30,95	35,95	5	9	85	100	190	235	500	650	0,00 km	0,12 km
Kilométrage alloué	200		50		600		1 000		3 000		0,00 km	0,12 km

*N.B.: — Essence non incluse dans les tarifs
— véhicules, air climatisé — 3 $ (jour) supp.
— véhicules, inter-cité: frais supplémentaires.

Rôle Q-20709
Q-300,833-102-DT
(21157-V)

SEPT-ILES LABRADOR CARTAGE INC.

229, rue Joliette, C.P. 129
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 4K3

La requérante demande l'autorisation d'une fixation de son nouveau tarif no 3, lequel représente une augmentation moyenne de 10% sur le tarif précédent.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-20710
Q-600,234-101-DT

LOCATION SPERIBEL INC. (SPERIBEL LEASING INC.)

3600, boul. Hamel
Québec, Qué.
G2E 2G7
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs de location de véhicules de commerce.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports.

La requérante entend se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement no 2, afin que la Commission des transports détermine la date de la mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-20711
Q-501,376-101-D
BIGAOUETTE, FABERT
C.P. 202
St-Siméon
(Bonaventure) Qué.
G0C 3A0
Requérant-cédant
Q-506,908-101-D
BOUDREAU, MARCEL
B.P. 793
Maria, (Bonaventure) Qué.
G0C 1Y0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Marcel Boudreau, le permis portant le numéro Q-501376-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Rôle Q-20712
Q-503,047-101-D
BELANGER, ROGER
673 ouest, St-Vallier
St-Sauveur, Québec
G1N 1C7
Requérant-cédant
Q-506,905-101-D
LEBLANC, JOCELYN
1103, Dijon, app. 4
Ste-Foy, Qué.
G1W 4M9
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-503047-002 pour la région 3, à Jocelyn Leblanc.

Rôle Q-20713
Q-504,811-101-D
PLOURDE, LAURIER
20, rue Perreault
St-Hubert
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 3L0
Requérant-cédant
Q-501,490-101-D
PLOURDE, BORROMEE
37, rue Principale
St-Hubert
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 3L0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-504,811-001 pour la région 3, à Borromée Plourde.

Rôle Q-20714
Q-506,909-101-D
CLAUDE-AIME JONES ENR.
C.P. 124
Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent
(Saguenay) Qué.
G0G 1W0

Demande de permis de camionnage en vrac:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac pour le transport de matières en vrac (gravier, sable, pierre concassée), sur la Basse-Côte-Nord dans la région no 09.

Rôle Q-20715
Q-506,339-102-D
M.F. TRANSPORT ENRG
99, rue Principale
Lamarche
(Chicoutimi) Qué.
G0W 1X0
Requérante-cédante
Q-506,902-102-D
TRANSPORT MAURICE & FERNAND INC.
99, rue Principale
Lamarche
(Chicoutimi) Qué.
G0W 1X0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506,339-002, pour la région 02 en faveur de Transport Maurice & Fernand Inc.
Liste des actionnaires de Transport Maurice & Fernand Inc.

Fernand Vaillancourt	49 actions ordinaires
Maurice Vaillancourt	49 actions ordinaires
Jean-Marc Vaillancourt	2 actions ordinaires

Rôle Q-20716
Q-506,339-101-D
M.F. TRANSPORT ENRG
99, rue Principale
Lamarche
(Chicoutimi) Qué.
G0W 1X0
Requérante-cédante
Q-506,902-101-D
TRANSPORT MAURICE & FERNAND INC.
99, rue Principale
Lamarche
(Chicoutimi) Qué.
G0W 1X0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506,339-001, pour la région 02 en faveur de Transport Maurice & Fernand Inc.
Liste des actionnaires de Transport Maurice & Fernand Inc.

Fernand Vaillancourt	49 actions ordinaires
Maurice Vaillancourt	49 actions ordinaires
Jean-Marc Vaillancourt	2 actions ordinaires

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU REGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
M-42770	M-710610-101-D **LUCIEN LATREILLE INC.** Lac-des-Ecorces Labelle (Qué.) J0W 1H0	Déchets solides	7
M-42781	M-710608-101-D **GEORGES SCOTT CARTAGE LTD.** 2135, rue Agustin-Cantin Montréal (Qué.) H3K 1C4	Déchets solides	6
M-42782	M-710609-101-D **G. & K MILLER EXCAVATION REG'D** (En société) P.O. Box 70 Arundel, Argenteuil (Qué.) J0T 1A0	Boues liquides	6

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPV-1604-TF	79-06-06	Cause: M-40366 M-000383-2-DT MEDICAR SERVICE LIMOUSINE ENRG.	G.O.Q. no 17 p. 4616	79-04-28	Modification de tarifs Accordée
MPV-1605	79-06-07	Cause: M-39957 CM-00000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante CHABOT, MAURICE Intimé-cédant CHABOT, AMYOT, YOLANDE Intimée-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4241	79-04-14	

Proprio motu
La Commission:
Déclare corriger la décision MPV-1417 de manière à ce qu'elle se lise de la façon suivante:
Classe: Service d'autobus
Service: Transport d'enfants de trois (3) à cinq (5) ans résidant dans Brossard, Greenfield Park, ville Lemoyne et St-Lambert et fréquentant «Merry Master of Music» situé au 485, Birch, St-Lambert et retour.
Condition et restrictions:
1. Ce service ne sera donné qu'aux enfants de trois à cinq ans résidant dans Brossard, Greenfield Park, ville Lemoyne et St-Lambert et fréquentant Merry Master of Music situé au 485, Birch, St-Lambert, et retour.
2. Le détenteur devra maintenir en vigueur pour la protection des enfants transportés une assurance de responsabilité légale, conformément aux dispositions de l'Ordonnance générale no 5448 de la Régie des transports en date du 21 juin 1963.
3. Le détenteur ne pourra se prévaloir des privilèges de l'Ordonnance générale no 17 de la Régie des transports concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

MPV-1606-S	79-06-07	Cause: M-40537 M-000045-7-D SANTERRE, ROGER	G.O.Q. no 18 p. 4871	79-05-05

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1607-S	79-06-07	Cause: M-40581 M-000447-1-D BROUSSEAU, ANDRE	G.O.Q. no 18 p. 4877	79-05-05

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce service sera valide à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1608	79-06-07	Cause: M-37010 M-000225-12-D et M-000206-7-D LES AUTOBUS ST-EUSTACHE INC. et TRANSPORT BLAINVILLE INC.	G.O.Q. no 2 p. 269	79-01-13

Demande de permis
La Commission:
1. Déclare qu'il n'y a pas lieu de considérer la demande d'échange de véhicule autobus.
2. Statue qu'aucune des parties-requérantes ne peut opérer le permis de l'autre.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPV-1609	79-06-11	Cause: M-39364 M-000034-12-D LA CIE DE TRANSPORT MASKOUTAINE INC.	G.O.Q. no 14 p. 4018	79-04-07	Demande de suppression partielle Accordée
MPV-1610	79-06-11	Cause: M-39365 M-000006-3-D LES AUTOBUS BOULAIS LTEE	G.O.Q. no 14 p. 4018	79-04-07	Demande de suppression partielle Accordée
QPV-1330-TF	79-05-31	Cause: Q-19177 Q-000407-15-DT (3720-A) T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE	G.O.Q. no 12 p. 3527	79-03-24	Modification de tarifs Accordée en partie

Annexe «A»

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	Sept-Iles	Baie Sept-Iles	Clarke City	Ste-Marguerite	Les Ecores	Port-Cartier	Pentecôte	Pte aux Anglais	Ilets Caribou	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Hauterive
	20:55	20:50	20:25	20:15	20:10	19:55	19:20	19:10	19:00	18:30	18:00	17:30	17:00	16:30
Sept-Iles	8:00	0,85 $	1,50 $	2,00 $	2,60 $	3,30 $	4,95 $	5,45 $	6,80 $	7,35 $	9,30 $	10,60 $	11,40 $	12,20 $
Baie Sept-Iles	8 05		0,70	1,20	2,50	2,65	4,25	4,60	5,90	6,55	8,55	9,85	11,10	11,80
Clarke City	8:30			0,55	1,00	1,85	3,65	4,00	5,25	5,85	7,80	9,20	10,65	11,30
Ste-Marguerite	8 40				0,80	1,30	3,20	3,65	4,80	5,30	7,35	8,70	9,85	10,50
Les Ecores	8:45					0,85	2,60	3,10	4,25	4,85	6,80	8,15	9,65	10,30
Port-Cartier	9:00						1,85	2,15	3,40	4,00	6,00	7,40	8,75	9,40
Pentecôte	9:30							0,50	1,60	2,15	4,25	5,60	6,95	7,55
Pte aux Anglais	9:40								1,30	1,85	3,80	5,20	7,05	7,30
Ilets Caribou	9:55									0,65	2,55	4,00	5,35	6,00
Baie-Trinité	10:10										2,00	3,40	4,80	5,45
Godbout	10:40											1,40	2,80	3,50
Franquelin	11:10												1,50	2,15
Baie-Comeau	11:40													0,75

QPV-1335-T	79-06-11	Cause: Q-19403 Q-000550-2-D LES TOURS NORDETS INC.	G.O.Q. no 14 p. 4039, 4040 et 4041	79-04-07	Permis de transport touristique Accordée
QPV-1336-T	79-06-11	Cause: Q-19402 Q-000550-1-D LES TOURS NORDETS INC.	G.O.Q. no 14 p. 4038 et 4039	79-04-07	Permis de transport touristique Accordée Ce service sera opéré sur demande de mai à septembre de chaque année.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPV-1337-S	79-06-12	Cause: Q-19653 Q-000202-5-D (2933-A) AUTOBUS MENARD INC.	G.O.Q. no 19 p. 5094	79-05-12	Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1338-H	79-06-14	Cause: Q-20626 Q-000012-101-HPT (336-A) CORPORATION DE TRANSPORT ROUYN-NORANDA	Le Devoir	8, 9, 10 mai 1979	Modification d'horaire Accordée Ce permis est valide du 6 juillet au 6 août 1979.
QPV-1339-S	79-06-15	Cause: Q-19719 Q-000297-8-D (3417-A) AUTOBUS ROLAND LORD INC.	G.O.Q. no 19 p. 5103	79-05-12	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide jusqu'au 31 mai 1980.
QPV-1340-HP	79-06-15	Cause: Q-20686 Q-000081-101-HP ALIDE A. DESAULNIERS INC.			Modification d'horaire et de parcours Cette décision est exécutoire du 15 juin 1979 au 1er septembre.
QS-2746-S	79-05-30	Cause: Q-20569-S Q-000265-103-S (3282-A) TRANSPORT ETCHEMIN INC.	Le Soleil	18, 19, 22 mai 79	Permis spécial saisonnier Accordée Ce permis est valide du 20 juin au 7 septembre 1979.
QS-2756	79-06-11	Cause: Q-20625-S Q-000560-1-S L. ROLAND CHARRON INC.	Journal de Montréal	18, 19 et 20 avril 79	Permis spécial Rejetée

TAXI

MPT-13984	79-05-10	Cause: M-39029 M-208335-2-D PELLETIER, MARIO Requérant-cédant M-202221-005 TI GUY TAXI ENR. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3751	79-03-31	Transfert de permis Accordée A-3
MPT-13997	79-05-16	Cause: M-39692 M-203556-2-D LETENDRE, LEOPOLD Requérant-cédant M-209458-1-D LECLERC, MME COLETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4216	79-04-14	Transfert de permis Accordée 06-6376-SD Mont-Tremblant
MPT-13999	79-05-16	Cause: M-39694 M-201151-2-D KUSHNER, PHILIP Requérant-cédant M-209433-001 MONTION, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4217	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14000	79-05-16	Cause: M-39696 M-202034-2-D PERRON, WILSON Requérant-cédant M-209425-001 LA SUCCESSION WILSON PERRON Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4217	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-2

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-14007	79-05-17	Cause: M-38880 M-207620-6-D PLOUFFE, GILLES PLOUFFE, LYNDA Requérants-cédants CRETE, JEAN-LOUIS MORAND, ANDRE LAPIERRE, GUY Requérants-cessionnaires TAXI NEWMAN LAFLEUR INC. Mise en cause	G.O.Q. no 13 p. 3748	79-03-31	Changement de contrôle Accordée
MPT-14008	79-05-18	Cause: M-39813 M-206184-2-D GERVAIS, DENIS Requérant-cédant M-209444-003 TAXI ST-JEAN INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4226	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-14018	79-05-18	Cause: M-39848 M-208829-3-D MERITEL, DANIEL Requérant-cédant M-209412-001 KOUREMENOS, GEORGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4229	79-04-14	Transfert de permis Accordé A-11
MPT-14019	79-05-18	Cause: M-38916 M-205005-3-D TAXI ST-DONAT ENR. Requérant-cédant M-209330-001,002,003 et 004 TAXI ST-DONAT ENR. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3798	79-03-31	Transfert de permis Accordée 06 6126 St-Donat
MPT-14027	79-05-22	Cause: M-39806 M-203786-7-D DESCHENES, JEANNINE Requérante-cédante M-209015-002 BARDIER, ANDRE Requérant-céssionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4225	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-14028	79-05-22	Cause: M-39805 M-202444-2-D MAGRI, BIAGIO Requérant-cédant M-209424-001 LEVORE, CARLO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4225	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-14029	79-05-22	Cause: M-39792 M-205607-2-D RIBEIRO, SERAFIM Requérant-cédant M-209454-001 PATERIDIS, HOMER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4224	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14034	79-05-22	Cause: M-39766 M-202719-2-D LACROIX, ROBERT Requérant-cédant M-209444-002 TAXI ST-JEAN INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4223	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-41

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14039	79-05-23	Cause: M-39763 M-201619-2-D ROBERT DESILETS Requérant-cédant M-207780-002 ROBERT CAMPEAU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4222	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14041	79-05-23	Cause: M-39761 M-209099-2-D GERMAIN, ALVAREZ Requérant-cédant M-209420-001 ARRECHE, CARLOS JUAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4222	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14047	79-05-23	Cause: M-39755 M-204749-42-D GALMA LTD Requérante-cédante M-209455-001 MICHEL LAFORGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4220	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14050	79-05-23	Cause: M-39968 M-208354-2-D BOISVERT, ANDRE Requérant-cédant M-209462-001 VAILLANCOURT, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4420	79-04-21	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14052	79-05-23	Cause: M-39982 M-203491-7-D ENTREPRISES NORMAND ET ROBERT COUTU INC. Requérante-cédante M-209393-001 POISSANT, JEAN-MARIE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4421	79-04-21	Transfert de permis Accordée
MPT-14055	79-05-23	Cause: M-39989 M-207189-2-D GUINDON, PIERRE Requérant-cédant M-209469-001 GUINDON, MME CAROL Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4421	79-04-21	Transfert de permis Accordée A-12
MPT-14058	79-05-23	Cause: M-40162 M-208779-2-D FRAZAO, JORGE MONTEIRO Requérant-cédant M-209470-001 DA SILVA, MARIO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4428	79-04-21	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14064	79-05-25	Cause: M-40190 M-202180-11-D FOGEL, RACHEL GRUNFELD, EDITH SURANY, LASZLO Requérants-cédants GRUNFELD, TIBOR MILNER, EUGENE SCHMELTZER, DAVID Requérants-cessionnaires YORK TAXI LTEE Mise en cause	G.O.Q. no 16 p. 4430	79-05-25	Changement de contrôle Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14085	79-06-04	Cause: M-40411 M-201900-4-D GAGNON, RAYMOND Requérant-cédant M-209490-001 GASTON CHARBONNEAU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4620	79-04-28	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14091	79-06-04	Cause: M-39689 M-207964-2-D LUZARDO, MME NORMA GLADYS Requérante-cédante M-209446-001 LUZARDO, PEDRO MIGUEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4216	79-04-14	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14092	79-06-06	Cause: M-40211 M-203440-10-D RACZ, GIZELLA KOLTAI, CHARLES PALUSSON, ROLANDA Requérants-cédants BOISVERT, PAUL-EMILE BOISVERT, CLAIRE ST-G. BOISVERT, LUC Requérants-cessionnaires ALRO TAXIS INCORPORATED Mise en cause	G.O.Q. no 16 p. 4430	79-04-21	Changement de contrôle Accordée
MPT-14094	79-06-07	Cause: M-33623 CM-20000-P-128 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-206644-001 DANIEL CHICOINE Mis en cause	G.O.Q. no 30	78-07-29	*Proprio motu* La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'annuler le permis numéro M-206644-001 délivré en faveur du mis-en-cause et transféré aujourd'hui même au requérant.
MPT-14095	79-06-11	Cause: M-34890 M-207459-1-D TAXI R.H. ENRG. Requérant-cédant M-204552-001 DEZAN LELAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 11796	79-09-10	Transfert de permis Désistement
MPT-14096	79-06-11	Cause: M-26087 M-204552-D-5 DEZAN LELAND Requérant-cédant M-208153-001 STEINHOF, HELENE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 10190	77-11-05	

Transfert de permis
La Commission:
1. Prend acte du désistement de la partie opposante.
2. Rejette la requête pour défaut de comparaître.
3. Confisque le cautionnement de l'opposante au montant de (50,00 $) (reçu 104839) et du requérant-cédant (reçu 101628).

QPT-4705-C	79-06-07	Cause: Q-19260 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-200458-2-D ANDRE GAUDREAU Q-203130-1-D ANTOINE PROULX TAXI ENR. (Proulx, Antoine) Mis en cause			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige la décision portant le numéro QPT-4705 en y remplaçant au deuxième paragraphe du dispositif, à la page 1 le numéro 03-417-C par le numéro 03-1417-C comme numéro du code géographique de la municipalité de Montmagny.			
QPT-4747	79-05-31	Cause: Q-19501 Q-202861-2-D ANDRE BEAUMONT Requérant-cédant Q-201066-4-D MICHEL MARTEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4438	79-04-21	Transfert de permis A-36 Accordée
QPT-4755	79-06-05	Cause: Q-19375 Q-200608-4-D REGINALD PELLETIER Requérant-cédant Q-203137-1-D MAURICE PLOURDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4034	79-04-07	Transfert de permis A-21 Accordée Ce permis est valide à compter du 5 juin 1979.
QPT-4756	79-06-05	Cause: Q-19450 Q-202922-2-D LEO PLAMONDON ENR. (Léo Plamondon jr. opérant sous le nom de) Requérant-cédant Q-203145-1-D OMER ANCTIL ENR. (Omer Anctil opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4235	79-04-14	Transfert de permis A-36 Accordée
QPT-4763	79-06-15	Cause: Q-19097 Q-203106-1-D EMOND, NICOL St-Etienne (03-2116-SD) St-Rédempteur (03-2118-VL) Bernières (03-2128-SD) Accordée	G.O.Q. no 10 p. 3201	79-03-10	
QPT-4764	79-06-15	Cause: Q-19659 Q-202535-4-D GAGNON, ALIDAS	G.O.Q. no 19 p. 5094	79-05-12	
		Suppression de services La Commission annule à toutes fins que de droit le permis numéro Q-202535-001 détenu pour les municipalités de Saint-Fabien 01-0751 et de Saint-Eugène-de-Ladrière 01-0753-P.			
QPT-4765	79-06-15	Cause: Q-19684 Q-200449-3-D FERNAND ROY	G.O.Q. no 19 p. 5101	79-05-12	
		Demande de permis 03-2344-SD La Commission déclare la présente requête pendante jusqu'à ce que les normes imposées par le Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi permettent qu'elle puisse être considérée.			
QT-699	79-06-18	Cause: Q-20723-SI Q-200856-101-SI TREMBLAY, ALBERTUS			Permis temporaire *instanter* Rejetée
QT-700	79-06-18	Cause: Q-20724-SI Q-200536-101-SI RIOUX, LUCIEN			Permis temporaire *instanter* Rejetée
QT-701	79-06-18	Cause: Q-20725-SI Q-200527-101-SI LIZOTTE, CAMILLE			Permis temporaire *instanter* Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		ECOLIER			
MPE-1296	79-06-04	Cause: M-40639-121 CM-10000-10-P (M-100058) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100058 PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF WESTERN QUEBEC M-100669 DOUGLAS BROWN M-100671 AUTOBUS ERFLE LTEE M-100670 TRANSPORT NEIL LACHARITY INC. M-100671 TRANSPORT SCOLAIRE PONTIAC LTEE M-100667 HAMILTON & MORRISSON LTD. M-100200 ROPIN INC. Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre:

Protestant Regional School Board of Western Québec 302, rue Notre-Dame Gatineau, Hull (Qué.) J8P 1K8	M-100058	Transport Neil Lacharity Inc Kazabazua, Gatineau (Qué.) J0X 1X0	M-100670
et Douglas Brown Route Rurale 2 Gracefield, Gatineau (Qué.) J0X 1W0	M-100669	Transport Scolaire Pontiac Ltée Pontiac Bus Lines Ltd Campbell's Bay Pontiac (Qué.) J0X 1K0	M-100671
Autobus Erfle Ltée Erfle Bus Line Ltd West Street Shawville, Pontiac (Qué.) J0X 2Y0	M-100671	Hamilton & Morrisson Ltd. Wakefield, Box 219 Gatineau (Qué.) J0X 3G0	M-100667
		Ropin Inc. 212, rue Galipeau Thurso (Qué.) J0X 3B0	M-100200

MPE-1297	79-06-04	Cause: M-40639-120 CM-10000-10-P (M-100053) CQ-1000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100053 LA CLINIQUE PEDAGOGIQUE DE MONTREAL M-100662 LES AUTOBUS FRANCOEUR Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu
La Commission:
Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre:

La Clinique Pédagogique de Montréal M-100053
11015, Tolhurst
Montréal (Qué.)
H3L 3A8
et
Les Autobus Francoeur M-100662
12595, 38e Avenue
Rivière-des-Prairies
(Qué.) H1E 2C7

MPE-1299	79-06-04	Cause: M-40639-110 CM-10000-10-P (M-100015) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100015 ECOLE PETER HALL INC. M-100542 CIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LTEE M-100247 ASSOCIATION MONTREAL DEFICIENTS MENTAUX Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

Proprio motu
La Commission:
Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

Ecole Peter Hall Inc. M-100015
5915 ouest, Henri-Bourassa
Montréal, Qué.
H4R 1B7
et
Association Montréal Déficients Mentaux M-100247
5915 ouest, Henri-Bourassa
St-Laurent, Qué.
H4R 1B7
Cie de Transport des Laurentides Ltée M-100542
3700 est, St-Joseph
Montréal, Qué.
H1X 1W6

MPE-1300	79-06-04	Cause: M-40639-109 CM-10000-10-P (M-100013) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100013 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES M-100252 COMMISSION DE TRANSPORT DE VILLE LAVAL Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu
La Commission:
Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission Scolaire Les Ecores — M-100013
3100, boulevard de la Concorde
Laval, Qué.
H7E 2B9
et
Commission de Transport de Ville Laval — M-100252
Ville Laval
1215, boulevard Labelle
Chomedey (Laval)
Qué. H7V 2V8

MPE-1301	79-06-04	Cause: M-40639-108 CM-10000-10-P (M-100012) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100012 LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON M-100297 LES AUTOBUS BESSETTE INC. M-100293 LES AUTOBUS BROMONT INC. M-100305 GERARD DAIGNEAULT M-100310 LES ENTREPRISES P. DORAIS INC. M-100747 EMILE JANECEK M-100307 LAURENT LEFEBVRE M-100309 JEAN-LOUIS TREMBLAY M-100306 DUNHAM TRANSPORT ENRG. Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

Proprio motu
La Commission:
Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écolier conclus entre

La Commission Scolaire Davignon — M-100012
112, rue John
Cowansville (Missisquoi)
Qué. J2K 1X2
et
Les Autobus Bessette Inc. — M-100297
395, Rivière
Cowansville, Qué.
J2K 1N4
Les Autobus Bromont Inc. — M-100293
959 est, rue Denison
Granby, Qué.
J2G 8C5
Gérard Daigneault — M-100305
R.R. no 1
Brigham (Brome)
Qué. J0E 1J0
Les Entreprises P. Dorais Inc. — M-100310
C.P. 30
Abercorn, Qué.
J0E 1B0
Emile Janecek — M-100747
21, Bernier
Dunham (Missisquoi)
Qué. J0E 1M0
Laurent Lefebvre — M-100307
R.R. no 1
Dunham (Missisquoi)
Qué. J0E 1M0
Jean-Louis Tremblay — M-100309
Frelighsburg (Missisquoi)
Qué. J0J 1C0
Dunham Transport Enrg. — M-100306
(Jacques Forest)
Dunham (Missisquoi)
Qué. J0E 1M0

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPE-1302	79-06-04	Cause: M-40639-107 CM-10000-10-P (M-100011) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100011 PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD M-100302 AUTOBUS SCOLAIRE BLAIR INC. M-100300 ALBERT BRAULT & FILS INC. M-101064 GERALD ELLERTON M-100432 AUTOBUS HEMMINGFORD INC. M-101066 MELVILLE HILL M-100748 AUTOBUS SCOLAIRE DE HOWICK INC. M-101049 A. LEDUC & FRERES LTEE M-100260 AUTOBUS ROLAND LEDUC INC. M-101058 W.A. MILNE INC. M-101065 EARL ORR M-100414 REID & BOURCIER TRANSPORT INC. M-101062 CYRIL STEWART	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

Protestant Regional School Board M-100011
Châteauguay Valley
75, boulevard St-Jean-Baptiste
Châteauguay, Qué.
J6J 3H4
et
Autobus Scolaire Blair Inc. M-100302
Frankelin Centre
Huntingdon, Qué.
J0S 1H0
Albert Brault & Fils Inc. M-100300
1409, chemin St-Louis
Beauharnois, Qué.
Gérald Ellerton M-101064
Route Rurale no 4
Hemmingford, Qué. J0L 1H0
Autobus Hemmingford Inc. M-100432
555, rue Champlain
Hemmingford, Qué.
J0L 1H0
Melville Hill M-101066
Hemmingford, Qué.
J0L 1H0
Autobus Scolaire de Howick Inc. M-100748
Howick, Qué.
J0S 1G0

A. Leduc & Frères Ltée M-101049
138, 4e Rue
C.P. 68
St-Timothée, Qué.
J0S 1X0
Autobus Roland Leduc Inc. M-100260
433, chemin Larocque
Valleyfield, Qué.
J6T 4C6
W.A. Milne Inc. M-101058
4, Fairview
Huntingdon, Qué.
J0S 1H0
Earl Orr M-101065
St-Bernard-de-Lacolle
Qué. J0J 1V0
Reid & Bourcier Transport Inc. M-100414
40, boulevard Anjou
Châteauguay, Qué.
J6K 1B9
Cyril Stewart M-101062
Huntingdon, Qué.
J0S 1H0

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPE-1303	79-06-04	Cause: M-40639-105 CM-10000-10-P (M-100007) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100007 LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR M-100264 SABEM INC. Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre:

La Commission Scolaire le Gardeur M-100007
577, rue Notre-Dame
Repentigny (L'Assomption)
Qué. J6A 2T6
et
Sabem Inc. M-100264
rue Notre-Dame
Repentigny, Qué.
J6A 2W5

MPE-1304	79-06-04	Cause: M-40639-104 CM-10000-10-P (M-100122) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100122 LA COMMISSION SCOLAIRE DE VALLEYFIELD M-100263 ANTONIO DANDURAND M-101047 GEORGES DEMERS M-101046 AUTOBUS M. EDMOND INC. M-101045 ERNEST GUILBAULT M-100260 AUTOBUS ROLAND LEDUC INC. M-101049 A. LEDUC & FRERES LTEE M-101042 MAURICE MOISE M-101040 REAL QUENNEVILLE INC. M-100259 AUTOBUS SALABERRY INC. M-101063 AUTOBUS E. TAILLEFER INC. M-100262 AUTOBUS G. VALLEE INC. M-100261 AUTOBUS VENISE (1978) INC. M-101044 ROCK VERNER Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre:

La Commission Scolaire de Valleyfield — M-100122
47, Perreault
C.P. 2000
Valleyfield, Qué.
J6S 5G3
et
Antonio Dandurand — M-100263
Route 14
Ormstown (Châteauguay)
Qué. J0S 1K0

Georges Demers — M-101047
Route 14
Ormstown (Châteauguay)
Qué. J0S 1K0

Autobus M. Edmond Inc. — M-101046
St-Anicet (Huntingdon)
Qué. J0S 1M0

Ernest Guilbault — M-101045
Route Rurale no 2
Ormstown (Châteauguay)
Qué. J0S 1K0

Autobus Roland Leduc Inc. — M-100260
16, rue Châteauguay
C.P. 428
Huntingdon, Qué.
J0S 1H0

A. Leduc & Frères Ltée — M-101049
138, 4e Rue
Case postale 68
St-Timothée (Beauharnois)
Qué. J0S 1X0

Maurice Moise — M-101042
St-Antoine-Abbé
Huntingdon, Qué.
J0S 1N0

Réal Quenneville Inc. — M-101040
St-Anicet (Huntingdon)
Qué. J0S 1M0

Autobus Salaberry Inc. — M-100259
183, Principale
St-Louis-de-Gonzague
(Beauharnois) Qué.
J0S 1T0

Autobus E. Taillefer Inc. — M-101063
97, rue Lake
Huntingdon, Qué.
J0S 1H0

Autobus G. Vallée Inc. — M-100262
426, chemin de l'Eglise
Ste-Barbe (Huntingdon)
Qué. J0S 1P0

Autobus Venise (1978) Inc. — M-100261
Venise Coach Lines Inc.
Chemin McArthur
Valleyfield (Beauharnois)
Qué. J6S 4M5

Rock Verner — M-101044
Rivière St-Louis
St-Stanislas-de-Kostka
(Beauharnois) Qué. J0S 1W0

MPE-1305	79-06-04	Cause: M-40639-103 CM-10000-10-P (M-100005) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100005 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BLAINVILLE — DEUX-MONTAGNES M-100249 TRANSPORT BLAINVILLE INC. M-100251 TRANSPORT BOISBRIAND LTEE M-100252 COMMISSION DE TRANSPORT DE VILLE LAVAL M-100250 TRANSPORT MODELE INC. M-100256 AUTOBUS STE-DOROTHEE (1974) INC. M-100254 ROLAND PAQUETTE M-100253 LES AUTOBUS ST-BENOIT INC. M-100257 AIME THERIEN M-100248 LES AUTOBUS TRANS-NORD LTEE Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre:

La Commission Scolaire Régionale Blainville — Deux-Montagnes
Case postale 298
Cité des Deux-Montagnes
Qué. J7R 4K2
et
Transport Blainville Inc.
598, boulevard Labelle
Blainville, Qué.
J7C 2H9 — M-100249

Transport Boisbriand Ltée
205, boulevard A.-Robert
Ste-Thérèse, Qué.
J7C 1G9 — M-100251

Commission de transport de Ville Laval
1215, boulevard Labelle
Ville de Laval, Qué.
H9V 2V8 — M-100252

Transport Modèle Inc.
3619, chemin Oka
St-Joseph-du-Lac
(Deux-Montagnes) Qué.
J0N 1M0 — M-100250

Autobus Ste-Dorothée (1974) Inc.
106, 36e Avenue
Grande-Côte, St-Eustache
Qué. J7P 1A6 — M-100256

Roland Paquette
75, Trait-Carré
Ste-Anne-des-Plaines
Qué. J0N 1H0 — M-100254

Les Autobus St-Benoit Inc.
41, rang Fresnière
St-Benoit (Deux-Montagnes)
Qué. J0N 1K0 — M-100253

Aimé Thérien
70, St-Jacques
St-Augustin (Deux-Montagnes)
Qué. J0N 1J0 — M-100257

Les Autobus Trans-Nord Ltée
Trans-Nord Bus Line Ltd
625, Autoroute Nord
Case postale 37
St-Eustache, Qué.
J7R 4K5 — M-100248

MPE-1306	79-06-04	Cause: M-40639-102 CM-10000-10-P (M-100002) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100002 LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES M-100201 LES AUTOBUS GUY BELLERIVE ENRG. M-100202 YVON BERGERON M-101010 LES AUTOBUS CARON & FILS INC. M-100206 AUTOBUS A.J. CHALIFOUX ENRG. M-100205 CHALIFOUX TRANSPORT D'ECOLIERS ENRG. M-101009 ATHANASE CHALUT M-100207 FERNAND CHARETTE M-100232 RENE CHARLAND M-100208 ALBANI CHARRON M-100209 GERARD COUPAL M-100210 BERTHE DAVID (MME) M-100211 LES AUTOBUS ERNEST DUQUETTE ENRG.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		M-100213 AUTOBUS LE PROMENEUR INC. M-100214 RICHARD GAGNON M-100216 LES AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC. M-100217 LES AUTOBUS LLOYD BUS SERVICE ENRG. M-100277 LES AUTOBUS YVAN OUELLETTE INC. M-101008 ANDRE PAGE M-100225 BERNARD PRIMEAU M-100226 LEOPOLD RHEAUME M-100227 TRANSPORT EMILE SARRAZIN INC. M-101105 MADAME FLEURETTE SAURIOL M-100229 JOSEPH TERREAULT M-100230 CLAUDE VANNOBEL INC. M-100212 LEONARD DUQUETTE M-100219 LES AUTOBUS ELAIR INC. Intimées			

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre:

La Commission Scolaire des Laurentides
13, rue St-Antoine
Ste-Agathe-des-Monts
(Terrebonne) Qué.
J8C 2C3
et

M-100002

Les Autobus Guy Bellerive Enrg.
(Guy Bellerive)
3, rue St-Jacques
Ste-Agathe, Qué.
J8C 2N7

M-100201

Yvon Bergeron
Route 117
La Conception, Qué.
J0T 1M0

M-100202

Les Autobus Caron & Fils Inc.
La Minerve
Labelle, Qué.
J0T 1S0

M-101010

Autobus A.J. Chalifoux Enrg.
(Armand Chalifoux)
Route Rurale no 1
Ste-Agathe-des-Monts
(Labelle) Qué.
J8C 2Z7

M-100206

Chalifoux Transport d'écoliers Enrg.
Route Rurale no 1
Ste-Agathe-des-Monts
Labelle, Qué.
J8C 2Z7

M-100205

Athanase Chalut
La Minerve, Qué.
J0T 1S0

M-101009

Fernand Charette
102, St-Bruno
Ste-Agathe-des-Monts
Qué. J8C 2H9

M-100207

René Charland
Route Rurale no 1
Laurel, Montfort
Qué. J0T 1Y0

M-100232

Albani Charron
Lac Quenouilles
Val-des-Lacs, Qué.
J0T 2P0

M-100208

Gérard Coupal
Brébeuf (Labelle)
Qué. J0T 1B0

M-100209

Mme Berthe David
Lac-Carré, Qué.
J0T 1J0

M-100210

Les Autobus Ernest Duquette Enrg.
1257, montée Duquette
Val-David, Qué.
J0T 2N0

M-100211

Autobus Le Promeneur Inc.
Case postale 485
St-Jovite (Terrebonne)
Qué. J0T 2H0

M-100213

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Richard Gagnon Lac-Gagnon Val-des-Lacs, Qué. J0T 2P0	M-100214		
		Les Autobus du Lac Archambault Inc. Case postale 442 315, St-Donat St-Donat, Qué. J0T 2C0	M-100216		
		Les Autobus Lloyd Bus Service Enrg. Case postale 116 Morin-Heights, Qué. J0R 1R0	M-100217		
		Les Autobus Yvan Ouellette Inc. 2869-A, boulevard Labelle Lesage, Qué. J0R 1T0	M-100277		
		André Pagé 1993, Principale St-Adolphe-d'Howard, Qué. J0T 2B0	M-101008		
		Bernard Primeau 588, des Chalets Ste-Adèle, Qué. J0R 1L0	M-100225		
		Léopold Rhéaume Case postale 88 St-Faustin (Terrebonne) Qué. J0T 2G0	M-100226		
		Transport Emile Sarrazin Inc. Rue St-Joseph Huberdeau, Qué. J0T 1G0	M-100227		
		Madame Fleurette Sauriol La Minerve (Labelle) Qué. J0T 1S0	M-101105		
		Joseph Terreault Route Rurale no 2 Lac-Labelle, Qué. J0T 1H0	M-100229		
		Claude Vannobel Inc. Rue St-Joseph Huberdeau (Argenteuil) Qué. J0T 1G0	M-100230		
		Léonard Duquette 1325, montée Duquette Val-David, Qué. J0T 2N0	M-100212		
		Les Autobus Elair Inc. Case postale 263 Lac-Carré, Qué. J0T 1J0	M-100219		
MPE-1314	79-06-11	Cause: M-40639-116 CM-10000-10-P (M-100035) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100035 COMMISSION SCOLAIRE LONG-SAULT M-100269 CADIEUX, JEAN-CLAUDE M-100270 JEAN-JACQUES CAMPEAU INC. M-100266 AUTOBUS CARON & LAURIN LTEE M-100272 LUCIEN DESROSIERS INC. M-101000 GIROUX, RAYMOND M-100279 LAMARCHE, GASTON M-100281 MAPP, RENE M-100282 RENAUD, EMILE M-100285 ROBINSON, FERNAND M-100283 JEAN ET MARIO ROZON M-101005 TRANSPORT Y. MAJOR INC. M-100759 LES AUTOBUS DU LONG SAULT INC. Intimés	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

Commission Scolaire Long-Sault M-100035
189, rue Mary
Lachute (Argenteuil)
Qué. J8H 2C3
et
Cadieux, Jean-Claude M-100269
St-Philippe, C.P. 24
(Argenteuil) Qué.
J0V 2A0

Jean-Jacques Campeau Inc. M-100270
St-Philippe, R.R. no 1
(Argenteuil) Qué.
J0V 2A0

Autobus Caron & Laurin Ltée M-100266
500, rue Robert
Lachute, Qué. J8H 1P2

Lucien Desrosiers Inc. M-100272
314, rang St-Hyacinthe
St-Hermas, Qué.
J0V 1Z0

Giroux, Raymond M-101000
25, rue Davis
St-André-Est
(Argenteuil) Qué.
J0V 1X0

Lamarche, Gaston M-100279
1050, boulevard Sauvé
St-Eustache, Qué.
J7P 2A6

Mapp, René M-100281
R.R. no 1
Calumet (Argenteuil)
Qué. J0V 1B0

Renaud, Emile M-100282
St-Philippe (Argenteuil)
Qué. J0V 2A0

Robinson, Fernand M-100285
216B, Béthanie
Lachute, Qué.
J8H 1M4

Jean et Mario Rozon M-100283
St-André-Est,
(Argenteuil) Qué.
J0V 1X0

Transport Y. Major Inc. M-101005
8, des Bouleaux,
St-André-Est
(Argenteuil) Qué.
J0V 1X0

Les Autobus du Long Sault Inc. M-100759
555, avenue Argenteuil
Lachute, Qué.
J8H 3R8

MPE-1316	79-06-11	Cause: M-40639-114 CM-10000-10-P (M-100029) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100029 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE PAPINEAU M-100578 JACQUES BELANGER M-100579 RAYMOND BERTHEL M-100580 JOSEPH BERTRAND M-100581 A. & G. BRAZEAU INC. M-100583 GERARD HOTTE M-100584 GERARD LAFONTAINE M-100586 ZEPHIRIN LAROSE TRANSPORT ENRG. M-100587 MADAME IRENE THOM LASALLE M-100589 ANSELME MASSIE M-100590 GORDON MILLER	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		M-100591 THEOPHIE PAUL M-100592 OSCAR PILON M-100200 ROPIN INC. M-100593 JEAN-PAUL ROUSSON M-100594 ALCIDE ST-DENIS M-101003 JEANNOT SERVANT M-100597 JEAN-CHARLES THERRIEN			

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission Scolaire Régionale Papineau Papineau C.P. 68 Buckingham (Papineau) Qué. J8L 2X1 et	M-100029	Anselme Massie C.P. 44 Ripon (Papineau) Qué. J0V 1V0	M-100589
		Gordon Miller R.R. no 3 Buckingham (Papineau) Qué. J8L 2W8	M-100590
Jacques Bélanger Chénéville (Papineau) Qué. J0V 1E0	M-100578	Théophie Paul C.P. 142 Papineauville (Papineau) Qué. J0V 1R0	M-100591
Raymond Berthel 587, David (Papineau) Buckingham Qué. J8L 2A9	M-100579	Oscar Pilon Notre-Dame-de-la-Paix (Papineau) Qué. J0V 1P0	M-100592
Joseph Bertrand Montebello (Papineau) Qué. J0V 1L0	M-100580	Ropin Inc. 212, rue Galipeau Thurso, Qué. J0X 3B0	M-100200
A. & G. Brazeau Inc. 160, boulevard de Progrès Angers (Papineau) Qué. J0X 1B0	M-100581	Jean-Paul Rousson St-André-d'Avelin (Argenteuil) Qué. J0V 1W0	M-100593
Gérard Hotte R.R. no 2 Thurso (Papineau) Qué. J0X 3B0	M-100583	Alcide St-Denis 43, St-Henri Montebello (Argenteuil) Qué. J0V 1L0	M-100594
Gérard Lafontaine R.R. no 2 Ripon (Papineau) Qué. J0V 1V0	M-100584	Jeannot Servant Chénéville (Papineau) Qué. J0V 1E0	M-101003
Zephirin Larose Transport Enrg. R.R. no 2 Ripon (Papineau) Qué. J0V 1V0	M-100586	Jean-Charles Therrien Ripon (Argenteuil) Qué. J0V 1V0	M-100597
Madame Irène Thom Lasalle Poltimore (Papineau) Qué. J0X 2S0	M-100587		

MPE-1317	79-06-11	Cause: M-40639-113 CM-10000-10-P (M-100025) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		M-100025 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL SOULANGES M-100558 BESNER & BISSEONNETTE INC. M-100556 LUCIEN BISONNETTE INC. M-100559 GASTON BOURBONNAIS INC. M-100569 LES ENTREPRISES G. BOURGON & FILS INC. M-100560 LOUIS-CYR BOURGON INC. M-100561 J.A. D'ANJOU & FILS LTEE M-100562 MARCEL DECOEUR M-100563 LES AUTOBUS HUBERT DEHOEY INC. M-100564 REMI GAUTHIER & FILS INC. M-100565 GILLES GRENIER INC. M-100567 LAURETTE LAROCQUE M-100566 JEAN-PAUL LEGROS M-100568 PHILIPPE LEVAC INC. M-100571 ALCIDE MENARD M-100557 AUTOBUS RIGAUD INC. M-100572 LES AUTOBUS ODILAS ROBERT & FILS INC. M-100574 LES AUTOBUS TRUDEAU INC. M-100573 SERVICES VOYAGEURS VAUDREUIL INC. Intimés			

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission Scolaire Régionale Vaudreuil-Soulanges
400, boulevard Roche
Vaudreuil (Soulanges)
Qué. J7V 2M6
M-100025

et

Besner & Bisseonnette Inc.
2, du Parc
Côteau-du-Lac
(Soulanges) Qué.
J0P 1B0
M-100558

Lucien Bissonnette Inc.
305, boulevard Cité-des-Jeunes
Vaudreuil, Qué.
J7V 5V5
M-100556

Gaston Bourbonnais Inc.
42, Elie-Auclair
St-Polycarpe
(Soulanges) Qué.
J0P 1X0
M-100559

Les Entreprises G. Bourgon & Fils Inc.
1541, route 340
St-Télesphore
(Soulanges) Qué.
J0P 1Y0
M-100569

Louis-Cyr Bourgon Inc.
2799, rue Ste-Anne
Ste-Justine-de-Newton
(Vaudreuil) Qué.
J0P 1T0
M-100560

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

J.A. d'Anjou & Fils Ltée M-100561
1151, boulevard Don-Quichotte
Ile-Perrot (Vaudreuil) Qué.
Marcel Decoeur M-100562
767, Grand-Rang
St-Rédempteur
(Vaudreuil) Qué.
G0S 3B0
Les Autobus Hubert Dehoey Inc. M-100563
303, St-Guillaume
Ste-Marthe (Vaudreuil)
Qué. J0P 1W0
Remi Gauthier & Fils Inc. M-100564
255, boulevard Cité-des-Jeunes
St-Clet (Soulanges)
Qué. J0P 1S0
Gilles Grenier Inc. M-100565
121, Lippée
Coteau-Station
(Soulanges) Qué.
J0P 1E0
Laurette Larocque M-100567
1771, chemin Ste-Angélique
St-Lazare (Vaudreuil)
Qué. J0P 1V0
Jean-Paul Legros M-100566
181, Principale
Coteau-Landing
(Soulanges) Qué.
J0P 1C0
Philippe Levac Inc. M-100568
897, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Soulanges)
Qué. J0P 1L0
Alcide Menard M-100571
1527, boulevard Cité-des-Jeunes
St-Lazare (Vaudreuil)
Qué. J0P 1V0
Autobus Rigaud Inc. M-100557
990, chemin de la Baie
C.P. 502
Rigaud (Vaudreuil)
Qué. J0P 1P0
Les Autobus Odilas Robert & Fils Inc. M-100572
21, Hamelin
Coteau-du-Lac
(Soulanges) Qué.
J0P 1B0
Les Autobus Trudeau Inc. M-100574
16899, boulevard Hymus
Kirkland, Qué.
H9H 3L4
Service Voyageurs Vaudreuil Inc. M-100573
301, boulevard Cité-des-Jeunes
(Vaudreuil) Qué.
J7V 6E6

MPE-1319	79-06-04	Cause: M-40639-128 CM-10000-10-P (M-100179) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100179 SEMINAIRE DU VERBE DIVIN M-10029 TRANSPORT AUTOBUS MILTON INC. Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

Séminaire du Verbe Divin M-100179
1021, rue Cowie
C.P. 518
Granby, Qué.
J2J 1E7
et
Transport Autobus Milton Inc. M-100290
Ste-Cécile-de-Milton
(Shefford) Qué.
J0E 2C0

MPE-1320	79-06-04	Cause: M-40639-127 CM-10000-10-P (M-100177) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100177 LA COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE LAVAL M-100252 COMMISSION DE TRANSPORT DE VILLE DE LAVAL Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu
La Commission:
Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission Scolaire Chomedey de Laval M-100177
1005, Pie-X
Laval-des-Rapides
(Laval) Qué.
H7V 3A9

et

Commission de transport de Ville de Laval M-100252
1215, boulevard Labelle
Chomedey (Laval)
Qué. H9V 2V8

MPE-1321	79-06-04	Cause: M-40639-126 CM-10000-10-P (M-100176) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100176 LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE ILES M-100252 COMMISSION DE TRANSPORT DE VILLE DE LAVAL Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

Proprio motu
La Commission:
Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission Scolaire des Mille Iles M-100176
2275, rue Honoré-Mercier
Ste-Rose (Laval)
Qué. H7L 2T1

et

Commission de transport de Ville de Laval M-100252
1215, boulevard Labelle
Ville Laval, Qué.
H7V 2V8

MPE-1322	79-06-04	Cause: M-40639-125 CM-10000-10-P (M-100131) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100131 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS M-100668 COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS M-100727 LES AUTOBUS BROWN INC. M-100670 TRANSPORT NEIL LACHARITY INC. M-100726 LES AUTOBUS MASHAM INC. M-101094 CHARTRAND, OVILA M-101092 BERNIER, GAETANE (MME) M-101095 KELLEY, HUBERT M-100758 FLEURY, WILBERT M-100725 LES AUTOBUS FORT-COULONGE INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		M-100671 LES AUTOBUS ERFLE LTEE M-100672 TRANSPORT SCOLAIRE PONTIAC LTEE M-101093 CAUVREAU, ALPHONSE M-100730 TRANSPORT THOM LTEE M-100732 LES AUTOBUS ROBILLARD INC. M-100731 J.E. BIGRAS TRANSPORT LTEE M-101104 TRANSPORT PERRON ENRG. M-100724 JAMES HOGAN Intimées			

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre

La Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais 255, rue St-Rédempteur Hull, Qué. J8X 2T3	M-100131	Les Autobus Fort-Coulonge Inc. Fort-Coulonge (Pontiac) Qué.	M-100725
et		Les Autobus Erfle Shawville (Pontiac)	M-100671
Commission de transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais 111, rue Jean-Proulx Hull, Qué. J8Z 1T4	M-100668	Qué. J0B 3A0 Transport Scolaire Pontiac Ltée Pontiac Bus Lines Ltd Campbell's Bay	M-100672
Les Autobus Brown Inc. Low (Gatineau) Qué. J0X 2C0	M-100727	(Pontiac) Qué. J0X 1K0 Gauvreau, Alphonse 1020, boulevard St-Joseph	M-101093
Transport Neil Lacharity Inc. Kazabazua, Gatineau (Hull) Qué. J0X 1X0	M-100670	Hull, Qué. J8Z 1T3 Transport Thom Ltée	M-100730
Les Autobus Masham Inc. Ste-Cécile-de-Masham (Gatineau) Qué. J0X 2W0	M-100726	592 est, boulevard St-René Gatineau, Qué. Les Autobus Robillard Inc.	M-100732
Chartrand, Ovila Route Rurale no 1 Lac-des-Loups (Pontiac) Qué.	M-101094	556 est, boulevard St-René Gatineau, Qué. J.E. Bigras Transport Ltée	M-100731
Bernier, Mme Gaétane East Aldfield (Pontiac) Qué.	M-101092	32, Champlain Pointe-Gatineau, Qué. J8T 3H5 Transport Perron Enrg.	M-101104
Kelly, Hubert Route Rurale no 4 Chapeau (Pontiac) Qué. J0X 1M0	M-101095	(Perron, Robert) St-Pierre-de-Wakefield Qué. J0X 3G0 James Hogan	M-100724
Fleury, Wilbert Chichester (Pontiac) Qué.	M-100758	Cantley, Gatineau Qué. J0X 1L0	

MPE-1323	79-06-04	Cause: M-40639-124 CM-10000-10-P (M-100112) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Requérante M-100112 THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD M-101027 THOMAS BEAUCAGE M-101029 LAURENCE DEWEY Q-100245 AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTEE M-100478 DORIUS FONTAINE M-100435 LESSARD BUS LINES INC. M-101026 JEAN MARTINEAU M-101028 CLINTON RAND M-100479 SINCLAIR, EVERETT M-100539 SHERBROOKE TRANSIT INC. Intimées			

Proprio motu

La Commission:

Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;

Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écolier conclus entre

The Eastern Townships Regional School Board 257, Queen Street Box 5004, Lennoxville Qué. J1M 1K7	M-100112	Lessard Bus Lines Inc. 1100, Talbot Sherbrooke, Qué. J1G 2P2	M-100435
et Thomas Beaucage Route Rurale no 1 Ste-Elie-d'Orford (Sherbrooke) Qué. J0B 1S0	M-101027	Jean Martineau St-Edwidge, Qué. J0B 2R0	M-101026
		Clinton Rand Sawyerville, Box 194 Compton, Qué. J0B 3A0	M-101028
Laurence Dewey R.R. no 2 Stanstead, Qué. J0B 3E2	M-101029	Sinclair, Everett Route Rurale no 1 Richmond, Qué. J0B 2H0	M-100479
Autobus Drummondville Ltée 330, Hériot Drummondville, Qué. J2B 1A8	Q-100245	Sherbrooke Transit Inc. 34, Terrasse Galt Sherbrooke, Qué. J1H 5V7	M-100539
Dorius Fontaine 391, rue Principale Racine, Qué. J0E 1Y0	M-100478		

MPE-1324	79-06-04	Cause: M-40639-123 CM-10000-10-P (M-100074) CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-100074 COLLEGE BEAUBOIS INC. M-100600 AUTOBUS TRANS-URBAIN INC. Intimées	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Proprio motu La Commission: Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; Approuve la prolongation pour l'année scolaire 1979-1980, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, des contrats de transport d'écoliers conclus entre: Collège Beaubois Inc. M-100074 9509 est, boulevard Gouin Montréal, Qué. H8Y 1T7 et Autobus Trans-Urbain Inc. M-100600 101, chemin St-François Pointe-Claire, Qué. H9P 1K1			
QPE-1790	79-06-14	Cause: M-40639-42 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,005 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA PENINSULE Q-100,386 CHICOINE, EUGENE A l'exception du circuit: Barachois 2, 1-55 Q-100,415 TRANSPORT P.F. COUTURE A l'exception du circuit: Grande-Rivière 1, 1-69 Q-100,360 TRANSPORT CAHILL INC. A l'exception du circuit: Grande-Rivière 1, 11-79 POIRIER, REAL A l'exception du circuit: Grande Vallée 3, 003 Q-100,333 BOND, PAUL A l'exception du circuit: Dougglastown 2, 051 Q-100,300 BELANGER, CLEMENT A l'exception du circuit: Percé 1, 057 Q-101,078 BEAUDRY, PAUL A l'exception du circuit: Val-d'Espoir 2, 061 Q-100,462 DUGUAY, LUCIEN A l'exception du circuit: Pabos 3, 089	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1791	79-06-14	Cause: M-40639-43 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100027 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'AMIANTE Q-100235 AUTOBUS BOULET & FILS INC. A l'exception du circuit 9-E Q-100631 AUTOBUS B. LAROCHELLE INC. A l'exception du circuit 38-B Q-101015 TAXIS & AUTOBUS GRENIER INC. A l'exception du circuit 4-b Q-100675 AUTOBUS H. LESSARD INC. A l'exception du circuit 35-A	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100564 LES ENTREPRISES HERCULE GOULET INC. A l'exception du circuit 25-L			
QPE-1792	79-06-14	Cause: M-40639-44 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,047 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY Q-100,850 TRANSPORT E.R.B. INC. A l'exception des circuits 22-26-64 Q-100,418 CROTEAU, PAUL A l'exception du circuit 47 Q-100,281 AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. A l'exception des circuits 158-159-161-170 171-172	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1793	79-06-14	Cause: M-40639-45 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,921 COMMISSION SCOLAIRE DE CHICOUTIMI Q-100,260 AUTOBUS LATERRIERE INC. A l'exception du circuit 1-47	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1794	79-06-14	Cause: M-40639-46 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,006 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES MONTS Q-100,864 TRANSPORT SCOLAIRE DE MATANE INC. A l'exception du circuit 54	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1795	79-06-14	Cause: M-40639-47 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100030 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-FRECHETTE Q-101048 BILODEAU & LEHOUX ENRG. A l'exception du circuit 26-D Q-100424 DEBLOIS & DROUIN ENRG. (André Drouin & Yvan Deblois) A l'exception du circuit 21-A	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-101046 CAMILLE LAFLAMME INC. A l'exception des circuits 30-1-S et 30-E Q-101049 MAURICE MORENCY TRANSPORT INC. A l'exception du circuit 06-E Q-101050 MULLEVEY, PATRICK A l'exception du circuit 25-C Q-100599 JULES PARE & FILS INC. A l'exception du circuit 29-1S Q-100406 TRANSPORT FONTAINE LTEE A l'exception du circuit 09-C Q-100857 TRANSPORT M & F INC. A l'exception des circuits 03-E et 04-E Q-101045 TRANSPORT ST-GUILLAUME INC. A l'exception du circuit 39-D Q-101043 TRANSPORT ST-MALACHIE INC. A l'exception du circuit 31-D Q-100867 TRANSPORT SCOLAIRE ST-CHARLES ENRG. (En société) A l'exception du circuit 08-D Q-101051 TRANSPORT SCOLAIRE ST-DAMIEN ENRG. A l'exception du circuit 33-C			
QPE-1796	79-06-14	Cause: M-40639-48 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100043 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HARRICANA Q-100226 AUTOBUS LANDRI ENRG. (Auger, Laurent) A l'exception du circuit 15-C Q-100700 JOSEPH RENE MARTIN INC. A l'exception du circuit 19-B	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1797	79-06-14	Cause: M-40639-49 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,157 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Q-100,767 TRANSPORT E. POULIN INC. A l'exception du circuit C-22-A-5 Q-100,353 H. BROCHU & FILS INC. A l'exception du circuit A-4-A-2	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100,352 AUTOBUS LAPOINTE LTEE A l'exception du circuit G-50-0-1 Q-100,336 LES TRANSPORTS BOUCHARD ET LARIVIERE INC. A l'exception du circuit B-15-A-3 Q-100,527 TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. A l'exception du circuit: B-10-A-3 Q-100,595 J.M. CHAMPAGNE & FILS INC. A l'exception du circuit C-25-0-3 Q-100,735 TRANSPORT SCOLAIRE R. PARE INC. A l'exception du circuit F-43-A-3 Q-101,092 NADEAU, LEO A l'exception du circuit C-21-0-6			
QPE-1798	79-06-14	Cause: M-40639-50 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100033 COMMISSION SCOLAIRE DU LAC TEMISCAMINGUE Q-100613 TRANSPORT F. LALIBERTE LTEE A l'exception du circuit 64	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1799	79-06-14	Cause: M-40639-51 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100058 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHARLEVOIX Q-100736 AUTOBUS CHARLEVOIX LTEE A l'exception du circuit 34 Q-100257 AUTOBUS LA MALBAIE INC. A l'exception du circuit 15 Q-100453 DUCHESNE, GERARD A l'exception du circuit 58 Q-100267 AUTOBUS MENARD INC. A l'exception du circuit 71 Q-100259 AUTOBUS LAROUCHE & SANTERRE INC. A l'exception du circuit 79	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1800	79-06-14	Cause: M-40639-52 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-100,007 COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI Q-100,499 TRANSPORT JOSEPH GAGNON INC. A l'exception du circuit 24b-74 Q-100,457 LES AUTOBUS MAHEUX LTEE A l'exception du circuit 3b-74 Q-100,633 TRANSPORT H.J.C.L. INC. A l'exception du circuit 21b-74 Q-100,842 TRANSPORT CLEMENT BEGIN INC. Q-100,651 TRANSPORT D'ECOLIERS LA SARRE INC.			
QPE-1801	79-06-14	Cause: M-40639-53 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,002 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU BAS ST-LAURENT Q-101,087 LES TRANSPORTS DE SAINT-OCTAVE INC. A l'exception du circuit 254 Q-101,088 SIMARD, MAURICE A l'exception du circuit 258 Q-100,682 LEVESQUE, ADALBERT A l'exception du circuit 243 Q-100,899 VOTRE CHOIX TRANSPORT INC. A l'exception du circuit 9-248 Q-100,228 LES TRANSPORTS METIS INC. A l'exception du circuit 202 Q-100,575 TRANSPORT GERARD HALLE INC. A l'exception du circuit 73	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1802	79-06-14	Cause: M-40639-37 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100033 COMMISSION SCOLAIRE DU LAC TEMISCAMINGUE Q-100227 AUMOND, ELOI Q-100297 BEAUMONT & FILS LTEE Q-100538 G.GAUTHIER & FILS LTEE Q-100320 LES ENTREPRISES JARE INC. Q-100696 MANSEAU, LOUIS	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100732 PAQUET, ELIE Q-100289 TRANSPORT G.R.C.L. INC. Q-100413 TRANSPORT ANGLIERS INC. Q-100614 TRANSPORT D'ECOLIERS LAMBERT LTEE Q-100534 TRANSPORT FABRE-LANIEL LTEE Q-100771 TRANSPORT FUGEREVILLE INC. Q-100746 TRANSPORT GERARD PERREAULT LTEE Q-100288 TRANSPORT TEMIS LTEE Q-100636 VIANNEY LAROUCHE LTEE Q-100655 VICTOR LEFEBVRE INC. Q-100892 AUTOBUS DESROCHERS LTEE			
QPE-1803	79-06-14	Cause: M-40639-38 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100058 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHARLEVOIX Q-100222 AUDET, ANTONIO Q-100225 AUDET, RICHARD Q-100339 BOUDREAU, J.E. Q-100348 BRADET, AMEDEE Q-100454 DUCHESNE, GUSTAVE Q-100460 DUFOUR, LEON-GEORGES Q-100493 GAGNE, EDMOND (M. et Mme) Q-100526 GAGNON, LOUIS-MARIE Q-100535 GARAGE ST-SIMEON INC. (Jean-Louis Guérin) Q-100537 GAUDREAULT, ROGER Q-100558 GIRARD, PATRICE Q-100580 HARVEY, MARCEL Q-100611 LAJOIE, JEAN-BAPTISTE Q-100645 LAVOIE, VINCENT Q-100801 SAVARD, LIGORI	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-100807 SIMARD, JEAN-PIERRE Q-100872 TREMBLAY, ALBERT Q-100873 TREMBLAY, ANTONIO			
QPE-1804	79-06-14	Cause: M-40639-39 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100007 COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI Q-100482 E. & B. FOURNIER INC. Q-100750 PICARD, GERARD Q-100839 TRANSPORT D'ECOLIERS PALMAROLL INC. Q-100223 TRANSPORT G. & R. AUDET INC. Q-100916 TRANSPORT ROBERT VEILLETTE INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1805	79-06-14	Cause: M-40639-40 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100002 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU BAS ST-LAURENT Q-100293 BEAULIEU, GILBERT Q-101083 BRILLANT, J.-ANDRE Q-100363 CAMPBELL, DONALD Q-100377 CASTONGUAY, JEAN-CLAUDE Q-100432 DESJARDINS, ALBERT Q-100901 EMILE DIONNE & FILS INC. Q-100560 GOBEIL, ERNEST Q-100576 HALLE, YVAN Q-100589 HUDON, ROGER Q-100572 LA CIE D'AUTOBUS RIMOUSKI LTEE Q-101085 LAFLAMME, ALAIN Q-100554 LES ENTREPRISES FERNAND GIRARD INC. Q-100878 LES ENTREPRISES VOTRE CHOIX LTEE Q-100686 LEVESQUE, MARC-ANDRE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100809 SIMON, CESAIRE Q-100837 TL-SL (RIMOUSKI) LTEE Q-100849 TRANSPORT ECOLIER BIC INC. Q-100639 TRANSPORT GASTON LAVOIE INC.			
QPE-1806	79-06-11	Cause: M-40639-41 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100922 CENTRE PSYCHOPEDAGOGIQUE DE QUEBEC Q-100281 AUTOBUS TREMBLAY ET PARADIS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1808	79-06-11	Cause: M-40639-26 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,011 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE JEAN-TALON Q-100,262 AUTOBUS LAVAL LTEE Q-100,275 AUTOBUS ROWLEY LTEE Q-100,327 BLANCHET, JULIETTE Q-100,328 BLANCHET, MME MARTHE Q-100607 FORTIN, LEOPOLD Q-100,676 LESSARD, JEAN Q-100,770 RACINE, MME ROSE-AIMEE Q-100,358 ROBERT BUREAU INC. Q-100,874 TAXI TREMBLAY ENR. (Tremblay, Charles) Q-100,850 TRANSPORT E.R.B. INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1809	79-06-11	Cause: M-40639-27 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100196 COMMISSION SCOLAIRE DES ILES Q-100685 AUTOBUS LES SILLONS INC. Q-101099 LAPIERRE, ERNEST Q-100858 TRANSPORT REGIONAL DES ILES LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1810	79-06-11	Cause: M-40639-28 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100203 SEMINAIRE ST-FRANCOIS Q-100281 AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1811	79-06-14	Cause: M-40639-29 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100005 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA PENINSULE Q-100215 ANGLEHART, ROBERT Q-100266 AUTOBUS COURTURE ET CAHILL INC. Q-101077 BERNIER, JUDES Q-101073 BILODEAU, MICHEL Q-101072 BOND, YVON Q-100373 BOULAY, VICTORICE Q-101071 CAHILL, GERALD Q-101075 CAIN, ERNERST Q-100376 CASSIVI, EMILE Q-100389 CHOUINARD, GERALD Q-101080 CHOUINARD, MICHEL Q-100390 CHOUINARD, RENE Q-100407 COTE, EMILIEN Q-100919 COTE, LUC Q-100411 COTTON, PAUL Q-101076 COUTURE, GEDEON Q-100420 CYR, ARISTIDE Q-100421 CYR, CONRAD Q-100422 CYR, LUCIEN Q-101070 CYR, WILDRID Q-100427 DERY, LEONARD	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100461 DUFRESNE, PAUL-AIME Q-100467 DUPUIS, GERARD Q-100468 DUPUIS, GUSTAVE Q-101093 FORTIN, REJEAN Q-100481 FOURNIER, CONRAD Q-100489 FRANCOEUR, EPHREM Q-100490 FRANCOEUR, LOUIS Q-100567 GRANT, VELMA Q-100587 HUARD AUTOBUS ENR. Q-100601 KEARNEY, FRANCOIS Q-100621 LANGLAIS, RUSSELL Q-101074 LEBLANC, EUGENE Q-101079 METHOT, MME LEO Q-100722 NICOLAS, LUDGER Q-100910 POIRIER, REJEAN Q-100836 QUEETON, IVAN Q-100775 REHEL, ALBERT Q-101105 REHEL, RAOUL Q-100924 SERVICE D'AUTOBUS CYR ET CHOUINARD ENR. Q-100810 SMITH, WALTER Q-100821 SYLVESTRE, JEAN-YVES Q-100904 SYLVESTRE, LEO Q-100823 SYNNOTT, XAVIER			
QPE-1812	79-06-14	Cause: M-40639-30 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,027 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'AMIANTE Q-100,396 AUTOBUS E. CLOUTIER & FILS INC. Q-101,007 AUTOBUS G. CHARPENTIER INC. Q-100,252 AUTOBUS J.P. BOLDUC & FILS INC. Q-100,253 AUTOBUS J. PLANTE & FILS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-101,011 AUTOBUS L. LAPLANTE INC. Q-100,254 AUTOBUS L. POMERLEAU INC. Q-100,255 AUTOBUS L. ROY & FILS INC. Q-100,273 AUTOBUS R. PERREAULT & FILS INC. Q-101,008 BOISSONNEAULT, JEAN-GUY Q-100,379 C. HEBERT & FILS INC. Q-100,909 FILLION, ALBERT Q-101,014 GOUIN, JEAN-NOEL Q-100,563 GOUIN, RENALD Q-100,748 J.T. PERRON INC. Q-101,010 LAMBERT, EDGAR Q-100,627 LAPOINTE, CHAMPAGNE & DELISLE ENR. Q-101,009 LEMAY, DENIS Q-100,592 LES TRANSPORTS JACQUES ET FILS INC. Q-101,012 NADEAU, BERNARD Q-100,815 ST-LAMBERT, DONAT			
QPE-1814	79-06-14	Cause: M-40639-32 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100921 COMMISSION SCOLAIRE DE CHICOUTIMI Q-100325 AUTOBUS A.E. BERGERON ENR. Q-100240 AUTOBUS COTE ENR. Q-100272 AUTOBUS DE L'ANSE-ST-JEAN LTEE Q-100270 AUTOBUS PETIT SAGUENAY ENR. Q-100637 AUTOCAR DU NORD INC. Q-100591 ECOLIERS DU NORD INC. Q-100550 GILBERT, ANDRE-JEAN Q-100571 GRENON, PAUL Q-100296 LA CIE AUTOBUS GAGNON LTEE Q-100642 LAVOIE, JERRY	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100672 LES AUTOBUS TREMBLAY & TREMBLAY INC. Q-101001 MORTON, CHARLES Q-100738 PAUL TREMBLAY TRANSPORT INC. Q-100930 SEMINAIRE DE CHICOUTIMI Q-100831 T.E.S.I SAGUENAY (1974) LTEE Q-100338 TRANSPORT REGIONAL DU SAGUENAY INC.			
QPE-1815	79-06-14	Cause: M-40639-33 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100006 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES MONTS Q-100221 AUBRY, ROLAND Q-100247 AUTOBUS EMILIEN COTE INC. Q-100368 CARON, MME LIONEL Q-100398 COLLIN, BERTRAND Q-100400 COLLIN, CHARLES-EMILE Q-100699 JEAN-LOUIS MARTEL INC. Q-100618 LANDRY, GERARD Q-100412 LES TRANSPORTS L.A. COULOMBE INC. Q-100705 MERCIER, MME CLEMENT Q-100740 PELLETIER, PAUL Q-100798 SANTERRE, LOUIS-PHILIPPE Q-101095 SAVARD, CONRAD Q-100804 SERVANT, VIATEUR Q-100282 TRANSPORT CARO INC. Q-100845 TRANSPORT DES MONTS LTEE Q-101094 TRUCHON, ARMAND Q-100889 VALLEE, GERMAIN Q-100890 VALLEE, JOSEPH-MARIE Q-100891 VALLEE, VALMONT	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1816	79-06-14	Cause: M-40639-34 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100030 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LOUIS-FRECHETTE Q-101039 AUDET, BERTRAND Q-100231 AUTOBUS B. VALLIERES INC. Q-100708 AUTOBUS BERNARD VALLIERES INC. Q-100258 AUTOBUS LANDRY LTEE Q-100265 AUTOBUS LEVIS INC. Q-100277 AUTOBUS SCOLAIRE DE LEVIS INC. Q-101040 BECHARD, ROLAND Q-101042 DUBREUIL, JOSEPH Q-100497 GAGNON, EGIDE Q-101047 LECOMPTE, CHARLES-HENRI Q-100664 LES AUTOBUS CAUX INC. Q-100665 LES AUTOBUS CYR INC. Q-101044 LES TRANSPORTS B.G.M. INC. Q-100850 TRANSPORT E.R.B. INC. Q-100855 TRANSPORT MARQUIS INC. Q-101102 TRANSPORT ST-LAZARE LTEE Q-101041 TRANSPORT SCOLAIRE BUCKLAND ENREGISTRE Q-100865 TRANSPORT SCOLAIRE LA DURANTAYE ENR. (En société) Q-100915 TRANSPORT SCOLAIRE R.F. ST-NEREE INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.
QPE-1818	79-06-14	Cause: M-40639-36 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100157 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUDIERE Q-101017 AUDET, ADRIEN Q-100243 AUTOBUS DES ERABLES LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100446 AUTOBUS DOYON INC. Q-100447 AUTOBUS DROUIN INC. Q-101101 AUTOBUS G. CARRIER INC. Q-1000828 AUTOBUS L. TANGUAY INC. Q-100256 AUTOBUS LACHANCE INC. Q-101016 AUTOBUS ST-GEDEON ENRG. Q-100291 BEAUCE AUTOBUS INC. Q-100346 BOUTIN, BROCHU, COUTURE INC. Q-100382 CHAMPAGNE, ALBERIC Q-100395 CLOUTIER, ELPHEGE Q-100907 FECTEAU & FRERES INC. Q-100397 LEON CLOUTIER ENR. Q-100768 P.E. QUIRION & FILS INC. Q-100779 RICHARD, J.C. Q-100496 TRANSPORT A. GAGNON & FILS INC. Q-100391 TRANSPORT F.B. LTEE Q-100562 TRANSPORT SCOLAIRE GAETAN GOSSELIN INC. Q-100797 TRANSPORT ST-ODILON INC.			
QPE-1819	79-06-11	Cause: M-40639-13 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,014 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SCHOOL BOARD OF GASPESIA Q-100,386 CHICOINE, EUGENE Q-100,439 DIMOCK, HAWLEY Q-100,908 FERLOTTE, ALMOND Q-100,598 JOURNEAU, HUGH Q-100,622 LANGLAIS, RUSSELL Q-100,691 LYONS, MME VIMY Q-100,695 MANN, EUSTAN Q-101,061 MCAFEE, ALTON	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		Q-100717 MCDAVID, BADEN Q-100,760 POIRIER, ROGER Q-100,824 TAKER, GERALD Q-100,757 TRANSPORT B.N. LTEE			
QPE-1820	79-06-11	Cause: M-40639-14 CM 10000 10-P CQ-10000 9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,050 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES VIEILLES FORGES Q-100,586 AUTOBUS COSSETTE INC. Q-100,544 AUTOBUS GERMAIN INC. Q-100,769 AUTOBUS JACQUES RABOUIN INC. Q-100, 762 AUTOBUS POINTE DU LAC INC. Q-100, 658 AUTOBUS SAUCIER LTEE Q-100,332 BOISVERT, LOUIS-PHILIPPE Q-100,414 COURCHESNE, CONRAD Q-100,429 DESCHENES, ROGER Q-100,479 JEAN-MARIE FORTIN LTEE Q-100,733 JOS PAQUETTE & FILS INC. Q-100,660 LEMAY, ERNEST Q-100,290 LES AUTOBUS BARIBEAU & FILS LTEE Q-100,306 LES AUTOBUS BELLEMARE & FRERES LTEE Q-100,754 LES AUTOBUS PELLERIN & FILS INC. Q-100,307 LES AUTOBUS SCOLAIRE BELLEMARE & GAGNON LTEE Q-100,918 LES AUTOBUS ST-ETIENNE INC. Q-100,898 RAYMOND VINCENT & FILS LTEE. Q-100,800 SAUCIER, YVON Q-100,566 SYLVIO GRAND-MAISON INC. Q-100,739 TRANSPORT RENEBEC INC. Q-100,896 VERTEFEUILLE, GERARD	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPE-1821	79-06-11	Cause: M-40639-15 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,003 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA MAURICIE Q-100,208 ALIDE A. DESAULNIERS INC. Q-101,107 AUTOBUS J.L. LANDRY INC. Q-101,022 AUTOBUS J.M. LANDRY INC. Q-101,031 AUTOBUS ALLARD INC. Q-100,237 AUTOBUS CHEVRETTE INC. Q-101,027 ARCAND, ALFRED Q-101,106 AUTOBUS DU PARC INC. Q-100,546 AUTOBUS DU ROCHER INC. Q-100,249 AUTOBUS GERALD DOUCET INC. Q-100,250 AUTOBUS GERARD JUNEAU INC. Q-101,024 BELAND, ANDRE Q-100,331 BOISVERT, LEONARD Q-101,030 BORDELEAU ET FRERES ET MAXIME TREMBLAY Q-101,029 BROUSSEAU, JEAN-LOUIS Q-101,025 DOUCET, ANDRE Q-101,032 GARCEAU, PAUL Q-100,540 GELINAS, BERNARD V. Q-100,543 GERMAIN, CHAREST & VEILLETTE ASSOCIES Q-101,021 LANDRY, JEAN LOUIS Q-100,734 LES AUTOBUS JACQUES PAQUIN INC. Q-101,028 MARCOTTE, JOSEPH LOUIS Q-101,033 MARTIN, JOSEPH Q-101,020 ST-LOUIS, GUY Q-100,838 TOUPIN, RENE Q-101,019 TRANSPORT H. ROBITAILLE ENR.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1822	79-06-11	Cause: M-40639-16 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100010 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BOIS FRANCS Q-100238 AUTOBUS A.L.F. INC. Q-100850 TRANSPORT E.R.B. INC. (Elphège Boissonneault) Q-100255 AUTOBUS L. ROY & FILS INC. Q-100727 AUTOBUS M. OUELLET & FILS INC. Q-100274 AUTOBUS R.O.B.O. INC. Q-100765 AUTOBUS ARTHABASKA INC. Q-100233 AUTOBUS BINETTE INC. Q-100236 AUTOBUS BOURASSA LTEE Q-100241 AUTOBUS DES BOIS-FRANCS LEE Q-100712 AUTOBUS JEAN-PAUL MORIN ENR. Q-100261 AUTOBUS LAURIERVILLE ENR. Q-100570 AUTOBUS MARCELEINE INC. Q-100279 AUTOBUS STE-CLOTHILDE LTEE Q-100283 AUTOBUS VICTORIAVILLE LTEE Q-100309 BELIVEAU, ROBERT Q-101036 BOURASSA, ROBERT Q-101037 CARON, ENA Q-100366 CARON, JEAN-GUY Q-100405 COTE, ARTHUR Q-100419 CROTEAU, YVONICK Q-100485 FOURNIER, JOSEPH Q-100549 GILLES LEVASSEUR INC. Q-100565 GOUPIL, CAMIL Q-100582 HENEAULT TRANSPORT INC. Q-100615 LAMBERT, UBALD Q-100662 LEO HENEAULT INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100594 LES AUTOBUS CHARLAND LTEE Q-100610 LES AUTOBUS FERNAND LAFONTAINE ENR. (Lafontaine, Fernand) Q-100668 LES AUTOBUS MARTIN ROY INC. Q-100313 LES AUTOBUS ST-SAMUEL LTEE Q-100704 MATTON, LIONEL Q-100745 PEPIN, ALPHONSE Q-100773 REAL TOUPIN INC. Q-100718 TRANSPORT G.N. INC. Q-100369 TRANSPORT M.S.G.M. (INVERNESS) INC. Q-101035 VEZINA, HENRI Q-100900 YVON BELLAVANCE INC.			
QPE-1823	79-06-11	Cause: M-40639-17 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100018 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ST-FRANCOIS Q-100832 AUTOBUS T.E.S.C.O. INC. Q-100234 AUTOBUS BOB BOILEAU INC. Q-100245 AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTEE Q-100248 AUTOBUS GASTON & SYLVIO HEBERT INC. Q-100251 AUTOBUS JOYAL LTEE Q-100264 AUTOBUS LEMIRE INC. Q-100326 AUTOBUS ROBERT BLANCHARD INC. Q-100311 BEN-VAL TRANSPORT INC. Q-100344 BOURGEAULT & FILS INC. Q-100584 CLEMENT HEROUX INC. Q-100425 DECELLES & FRERES INC. Q-100652 LECLERC, REAL Q-100673 LES ENTREPRISES GIRARDIN INC. Q-100785 ROGER PROVOST & FILS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100436 TRANSPORT DES SERRES INC. Q-100491 TRANSPORT FERNAND INC. Q-100533 TRANSPORT JEAN GAMELIN INC.			
QPE-1824	79-06-11	Cause: M-40639-18 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100204 COMMISSION SCOLAIRE ROUYN-NORANDA Q-100401 CORPORATION DE TRANSPORT ROUYN-NORANDA — TRANSPORT CORPORATION Q-100445 TRANSPORT GUY DOYON INC. Q-100719 TRANSPORT SCOLAIRE ROUYN-NORANDA LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1825	79-06-11	Cause: M-40639-19 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100923 COMMISSION SCOLAIRE DE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU Q-100268 AUTOBUS MESSIER INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1827	79-06-11	Cause: M-40639-21 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100017 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LA VERENDRYE Q-100604 LABONTE & FRERES ENR. Q-101005 LEFEBVRE, ROGER Q-100814 ST-JARRE & LEGAULT LTEE Q-100854 TRANSPORT L. DUBE INC. Q-101006 VINCENT, BRUNO	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1828	79-06-11	Cause: M-40639-22 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,009 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU GOLFE Q-100,831 T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPE-1829	79-06-11	Cause: M-40639-23 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100201 LE JUVENAT NOTRE-DAME DU ST-LAURENT Q-100265 AUTOBUS LEVIS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1830	79-06-11	Cause: M-40639-24 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100199 COUVENT NOTRE-DAME DE TOUTES-GRACES Q-100265 AUTOBUS LEVIS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1831	79-06-11	Cause: M-40639-1 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100015 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU LAC ST-JEAN Q-100211 ALMA AUTOBUS ET TAXI INC. Q-100315 BERGERON, LEFEBVRE & GAGNE INC. Q-100394 CLAVEAU, GILLES Q-100475 FORTIN, ADRIEN Q-100635 LAROUCHE, ROSAIRE Q-100666 LES AUTOBUS DE METABETCHOUAN INC. Q-100451 LES AUTOBUS DUCHESNE & FILS INC. Q-100471 LES AUTOBUS FILLION INC. Q-100409 LES AUTOBUS LAURENT COTE INC. Q-100670 LES AUTOBUS PELLETIER LTEE Q-100679 LES TRANSPORTS DELISLE LTEE Q-100694 LES TRANSPORTS MALTAIS INC. Q-100751 PILOTE, VALERIEN Q-100777 RENAUD, NORMAND	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100542 TRANSPORT D'ECOLIERS GERALD COTE & ASSOCIES LTEE Q-100755 TRANSPORT D'ECOLIERS HENRI PLOURDE INC.			
QPE-1833	79-06-11	Cause: M-40639-3 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100012 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BAIE DES CHALEURS Q-100209 ALLARD, FREDDY Q-100608 ALLARD, JEAN-LOUIS Q-100210 ALLARD, LEONARD Q-100213 ANDERSON, GEORGES Q-100217 ARSENAULT, YVON Q-100224 AUDET, JOSEPH Q-100287 BABIN, ROGER Q-100304 BELANGER, J.Y. Q-100305 BELANGER, ODILON Q-101064 BERUBE, SAMUEL Q-100335 BOUCHARD, JOSEPH Q-101089 BOUCHER, LUCIEN Q-100340 BOUDREAU, ROMEO Q-100342 BOURDAGES, ALCIDE Q-100343 BOURDAGES, HENRI Q-101067 HUARD, ALCIDAS Q-101069 BOURDAGES, MAURICE Q-100356 BUJOLD, ALCIDAS Q-100357 BUJOLD, FERNAND S. Q-100361 CAISSY, HORMIDAS Q-100378 CAYOUETTE, ALCIDE Q-100381 CHAMBERLAIN, REID Q-100388 CHOUINARD, ADELARD Q-100423 CYR, J. MAURICE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100455 DUCHESNEAU, FLORIAN Q-100456 DUCHESNEAU, RIVARD Q-100529 GALLACHER, ROLAND Q-100520 GALLANT, LAUREAT Q-100531 GALLANT, LEOPOLD Q-101063 GALLANT, RENE Q-101086 GAUDET, ROGER Q-100541 GENDRON, ROGER Q-100569 GRENIER, FRANCIS Q-101068 HUARD, ABEL Q-100596 JEROME, LEONARD Q-101091 JEROME, PERCY Q-100597 JOSEPH, CONRAD Q-100616 LANDRY, AURELE Q-100623 LANGLOIS, J. HECTOR Q-100646 LEBLANC, GERARD Q-100647 LEBLANC, J. CHARLES Q-100648 LEBLANC, MARCEL Q-100689 LITALIEN, GERARD Q-100690 LITALIEN, MARCEL Q-101090 MARTIN, ALPHONSE Q-101096 MAILLOUX, ANTONIO Q-100913 McBEARTY, RAYMOND Q-100709 MIOUSSE, ROLAND Q-100723 NORMAND, GUY Q-100728 OUELLET, RENE Q-100737 PARISE, ARTHUR Q-100753 PINEAULT, OVILA Q-101062 PINEAULT, PHILIPPE Q-101098 ROUSSEL, MME ANTOINETTE Q-100790 ROUSSY, PALMA Q-100791 ROUSSY, ROLAND			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100793 ROY, CAMILLE Q-101065 ROY, HENRI Q-100803 SAVOIE, REAL Q-100757 TRANSPORT B.N. LTEE Q-100789 TRANSPORT H.C.R. INC. Q-100372 TRANSPORT J.C. LEBLANC INC. Q-100286 TRANSPORT J.R. BABIN INC. Q-100619 TRANSPORT M. LANDRY INC. Q-100759 TRANSPORT M.T.P. INC. Q-100840 TRANSPORT BAIE DES CHALEURS Q-101066 TRANSPORT D'AUTOBUS HUARD & FILS ENR. Q-100761 TRANSPORT ROGER POIRIER INC.			
QPE-1834	79-06-11	Cause: M-40639-4 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100,004 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LAPOINTE Q-100,669 AUTOBUS PEARSON LIMITEE Q-100,329 BOILY, FERNAND Q-100,314 BERGERON, MAURICE Q-100,591 ECOLIERS DU NORD INC. Q-100,556 GIRARD, JEAN-PAUL Q-100,205 LES TRANSPORTS A.B.C. LTEE Q-100,688 LEVESQUE, ROMEO Q-100,825 TALBOT, CLAUDE Q-100,826 TALBOT, JACQUES Q-100,831 T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE Q-100,875 TREMBLAY, DELPHIS Q-100,880 TREMBLAY, LOUIS	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1835	79-06-11	Cause: M-40639-5 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100025 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU Q-100276 AUTOBUS SCOLAIRE DROLET LTEE Q-100602 KILEY, JOHN Q-100603 KING, JAMES Q-100716 MURPHY, JOSEPH Q-100729 O'SHEA, JAMES Q-100850 TRANSPORT E.R.B. INC. Q-100600 TRANSPORT MARC JUNEAU INC. Q-100860 TRANSPORT ROWLEY INC. Q-100862 TRANSPORT SCOLAIRE CHAUVEAU LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1836	79-06-11	Cause: M-40639-6 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100041 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ORLEANS Q-100218 ASSELIN, HENRI Q-100262 AUTOBUS LAVAL LTEE Q-100263 AUTOBUS LAVOIE ENR. Q-100477 AUTOBUS SCOLAIRE FORTIER INC. Q-100393 CINQ-MARS, HENRI Q-100902 EMOND, MAURICE Q-100548 GIGUERE, JEAN-GUY Q-100806 SIMARD, JEAN-MARIE Q-100703 TRANSPORT RENE MATHIEU INC. Q-100847 TRANSPORT DUCHESNEAU INC. Q-101100 THOMASSIN, YVAN	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1837	79-06-11	Cause: M-40639-7 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100065 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE PASCAL-TACHE Q-100808 AUTOBUS L.S.B.C. INC. Q-100269 AUTOBUS MONTMAGNY INC. Q-100783 AUTOBUS PORT-JOLI INC. Q-100399 AUTOBUS ROLAND LORD INC. Q-100914 AUTOBUS ST-ADALBERT ENR. (Gauvin, Réal A.) Q-100302 BELANGER, GERARD Q-100316 BERNARD, ADRIEN Q-100323 BLAIS, EUGENE Q-100478 FORTIN, CLAUDE Q-100532 GAMACHE, GEORGES-HENRI Q-100573 GUIGNARD, ROBERT Q-100574 GUIMOND, GABRIEL Q-100606 LACHANCE & POULIN ENR. Q-100632 LAROCHELLE, THEBERGE & THERRIEN ENR. Q-100367 LAURENT CARON INC. Q-100640 LAVOIE, GILBERT Q-100650 LECLERC, ALPHONSE Q-100888 LES AUTOBUS VAILLANCOURT INC. Q-100818 ST-PIERRE, MARIETTE (MME) Q-100463 TRANSPORT A.M.J. INC. Q-100649 TRANSPORT D'ECOLIERS RAYMOND LEBLANC INC. Q-100861 TRANSPORT SCOLAIRE BEAUBIEN LTEE Q-100863 TRANSPORT SCOLAIRE ENR. Q-100408 TRANSPORT SCOLAIRE JACQUES COTE INC. Q-100869 TRANSPORT SCOLAIRE OUELLET & PELLETIER ENR.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPE-1838	79-06-11	Cause: M-40639-8 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100038 COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC Q-100262 AUTOBUS LAVAL LTEE Q-100281 AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Q-100852 TRANSPORT F. LS. LACHANCE INC. Q-100847 TRANSPORT DUCHESNEAU INC. Q-100862 TRANSPORT SCOLAIRE CHAUVEAU LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1839	79-06-11	Cause: M-40639-9 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100032 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TARDIVEL Q-100229 AUTOBUS ALTON INC. Q-100244 AUTOBUS DONNACONA ENR. Q-100544 AUTOBUS GERMAIN INC. Q-100271 AUTOBUS PONT ROUGE LTEE Q-100278 AUTOBUS ST-BASILE LTEE Q-100280 AUTOBUS ST-RAYMOND LTEE Q-100284 AUTOCARS PORTNEUF INC. Q-100470 DUROCHER, EUGENE Q-100583 HENRI-PAUL SAVARD INC. Q-100671 LES AUTOBUS RIVE NORD LTEE Q-100772 R. BOUFFARD & FILS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.
QPE-1840	79-06-11	Cause: M-40639-10 CM-10000-10-P CQ-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100019 GREATER QUEBEC SCHOOL BOARD Q-100281 AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-101059 HICKS, GAIL Q-100852 TRANSPORT F. LS. LACHANCE INC. Q-100847 TRANSPORT DUCHESNEAU INC. Q-100850 TRANSPORT E.R.B. INC. Q-100862 TRANSPORT SCOLAIRE CHAUVEAU LTEE Q-100860 TRANSPORT ROWLEY INC.			
QPE-1841	79-06-11	Cause: M-40639-11 CM-10000-10-P QC-10000-9-P LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* Q-100028 COMMISSION SCOLAIRE VALLEE DE LA MATAPEDIA Q-100365 AUTOBUS CARON & GAGNON INC. Q-100247 AUTOBUS EMILIEN COTE INC. Q-100375 CASSISTA, ROGER Q-100384 CHAREST, BARTHELEMY Q-100449 DUBE, LEO Q-100483 FOURNIER, ERNEST Q-100486 FOURNIER, LIONEL Q-100488 FOURNIER, PAUL-EMILE Q-100495 GAGNE, THEODORE Q-100620 LANDRY, XAVIER Q-100578 LES TRANSPORTS C. HARVEY LTEE Q-100434 LES TRANSPORTS G.A. DESROSIERS INC. Q-100677 LES TRANSPORTS CAUSAPSCAL INC. Q-100678 LES TRANSPORTS DE LAC AU SAUMON INC. Q-100697 MARQUIS, ANTOINE Q-100792 ROUTHIER, ANTOINE Q-100805 SHEEHY, LAURENT Q-10833 THEBERGE, EMILIEN Q-100848 TRANSPORT DUMAIS INC. Q-100859 TRANSPORT RENE LEFRANCOIS INC.	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	Approbation pour l'année scolaire 1979/1980 de la prolongation des contrats de transport d'écoliers. Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Q-100877 TREMBLAY, GERARD Q-100879 TREMBLAY, MME LEON Q-100752 PINARD, ROLAND			
QPE-1843	79-06-12	Cause: Q-19655 CQ-10,000-8-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-100041-4-P C.S.R. ORLEANS et Q-100246-3-P AUTOBUS DUPONT LTEE Mises en cause	G.O.Q. no 18 p. 4854	79-05-05	Annulation de décision La Commission: annule à toutes fins que de droit les décisions MPE-584, QPE-1630 et QPE-1739.
QPE-1844	79-06-07	Cause: Q-18576 Q-100262-3-EC AUTOBUS LAVAL LTEE Requérante Q-100041-3-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ORLEANS Q-100011-5-EC COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE JEAN TALON Q-100038-3-EC COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC Mises en cause Q-10001-1-EC MINISTRE DES TRANSPORTS ET PROCUREUR GENERAL DU QUEBEC Intervenants	G.O.Q. no 52 p. 15597	78-12-30	Revision de décision Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 7 juin 1979.

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-5105	79-04-18	Cause: M-38830 M-301921-6-DS TRANSPORT ROBERT RICHER INC. Requérante DAME JACQUELINE RICHER ROLLAND LACASSE RAYMOND LACASSE REA BOUFFARD Mis en cause	Le Devoir	24, 25, 26 janvier 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5155-TF	79-05-14	Cause: M-39163 M-302306-4-DT R. CLOUGH TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 14 p. 4011	79-04-07	Modification de tarifs Accordée
MCR-5157-TF	79-05-17	Cause: M-38681 30003-334-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC	G.O.Q. no 12 p. 3518	79-03-24	Modification de tarifs Accordée
MCR-5191-TF	79-06-04	Cause: M-40222 30007-108-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 17	79-04-28	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-5192-TF	79-06-04	Cause: M-40233 30004-418-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 17 p. 4613	79-04-28	Modification de tarifs Accordée
MCR-5193-TF	79-06-04	Cause: M-40234 30004-419-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 17 p. 4614	79-04-28	Modification de tarifs Accordée
MCR-5194-TF	79-06-04	Cause: M-40235 30004-420-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 17 p. 4615	79-04-28	Modification de tarifs Accordée
MCR-5195-TF	79-06-04	Cause: M-40236 30004-421-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N	G.O.Q. no 17 p. 4616	79-04-28	Modification de tarifs Accordée
MCR-5201	79-06-04	Cause: M-27921 & M-36860 4724-V-26-DT et M-301300-4-D (18718-V) MAGNY TRANSPORT INC. DOMINION CONSOLIDATED TRUCK LINES LTD, Requérantes	G.O.Q. no 5 p. 1416	78-02-04	

Modification de permis
La Commission:
1° Rejette les requêtes de modification de permis telles que présentées;
2° Autorise le droit d'interchange à Rouyn et le réécrit au permis comme suit:
A — Dominion Consolidated Truck Lines Limited
Droits additionnels
«Le détenteur est autorisé à échanger les remorques et semi-remorques à Rouyn suivant la clause 1 de son permis M-301300 (18718-V) avec: - Transport Brazeau Inc. - Permis Q-300310 (8077-V) - Corporation Lamothe Inc. - Permis Q-301719 — Magny Transport Inc. - Permis Q-300202 (4724-V)»
B — Magny Transport Inc.
Droits additionnels
«Le détenteur est autorisé à échanger les remorques et semi-remorques à Rouyn suivant la clause *r*) de son permis Q-300202 (4724-V) avec Dominion Consolidated Truck Lines Limited permis M-301300 (18718-V)»
3° Cette décision entrera en vigueur à la date de la présente décision.

MCR-5203	79-06-05	Cause: M-28442 6990-V-2-D WILLIAM BEAUSEJOUR	G.O.Q. no 9	78-03-04	

Modification de permis
La Commission modifie le permis numéro 6990-V, en remplaçant la classification de «transport restreint» par «transport général» celles des autorisations connues comme étant les clauses *a*), *b*) et *c*) de la codification administrative qui a été faite dudit permis.

MCR-5206	79-06-07	Cause: M-36836 M-300397-14-D E.J. PERSONS TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 2 p. 267	79-01-13	

Modification de permis
La Commission:
1. Prend acte du retrait de la demande par la partie requérante
2. Confisque le montant déposé par la partie requérante.

MCR-5209	79-06-07	Cause: M-39948 CM-30000-P-192 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-300027 (241-V) ROGER MESSIER ENRG. Intimée	G.O.Q. no 15 p. 4240	79-04-14	*Proprio motu* La Commission déclare annuler à toutes fins que de droit les permis ou clauses de permis M-300027 (241-V)

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-5210	79-06-07	Cause: M-39946 CM-30000-P-193 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-300022 (214-V) GINGRAS, MARCEL Intimée	G.O.Q. no 15 p. 4239	79-04-14	*Proprio motu* La Commission déclare modifier la clause *b*) du permis détenu par Gingras, Marcel de manière à ce que le titre se lise de la façon suivante: Transport général - longue distance - rayon.
MCR-5211	79-06-08	Cause: M-37038 M-304580-1-D 81551 CANADA LTEE	G.O.Q. no 2 p. 272	79-01-13	Demande de permis La Commission déclare la présente requête irrecevable en droit.
MCR-5212	79-06-07	Cause: M-40449 CM-30000-P-196 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 24669-V (M-302906) 3-P SUCCESSION GASTON NAULT Mise en cause	G.O.Q. no 17 p. 4638	79-04-28	*Proprio motu* La Commission annule à toutes fins que de droit, le permis no 24669-V au nom de Succession Gaston Nault.
MCR-5213	79-06-07	Cause: M-40477 CM-30000-P-203 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 460-V (M-300020) 3-P J.H. ALBERT GIRARD & FILS INC. Mise en cause	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

Proprio motu
La Commission modifie le titre du permis ou clause *c*) du permis 460-V (M-300020) de façon à ce qu'on y lise:
«Transport restreint - longue distance - route restreinte»
au lieu de:
«Transport général - longue distance - route restreinte»

MCR-5214	79-06-07	Cause: M-40476 CM-30000-P-202 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 92-V (M-300009) 25-P ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Mise en cause	G.O.Q. no 17 p. 4641	79-04-28	

Proprio motu
La Commission modifie le titre du permis ou clause *d*) du permis 92-V (M-300009) de façon à ce qu'on y lise:
«Transport restreint - longue distance - rayon»
au lieu de:
«Transport général - longue distance - rayon»

MCR-5215 MCS-4352	79-06-07	Cause: M-40475 CM-30000-P-201 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-300396 (5235-V) 6-P CHAMBLY EXPRESS INC. Mise en cause	G.O.Q. no 17 p. 4640	79-04-28	

Proprio motu
La Commission:
1. Annule, à toutes fins que de droit, le permis ou clause de permis connue comme la clause *c*) du permis M-300396 (5235-V).
2. Retranche les mots «sauf Montréal» du permis ou clause de permis connue comme la clause *d*) du permis M-300396 (5235-V).

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-5216	79-06-07	Cause: M-40471 CM-30000-P-198 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-301952 (22490-V) 25-P CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. Intimée	G.O.Q. no 17 p. 4639	79-04-28	*Proprio motu* La Commission annule à toutes fins que de droit, la décision MCR-4305-C du 8 mai 1978.
MCR-5217	79-06-08	Cause: M-42050 M-303359-3-DS ROCK ROAD LIMITED Requérante-cédante M-304738-1-DS WEIGEL TRANSPORT LIMITED Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	21, 22, 23 avril 79	Transfert de permis Désistement
MCR-5219	79-06-11	Cause: M-27359 16168-V 4-D PARENT TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 30 p. 9280 G.O.Q. no 1 p. 10	78-02-29 78-01-07	Demande de permis Désistement
MCR-5221	79-06-11	Cause: M-35602 M-300456-8-D LA COMPAGNIE LABELLE TRANSPORT LIMITEE	G.O.Q. no 44 p. 13610	78-11-04	Droit additionnel Désistement
MCR-5222-TF	79-06-11	Cause: M-42499-S M-30005-102-TT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT			

Modification de tarifs

Accordée

Augmentation de taux telle que détaillée à l'annexe «A» jointe à la présente décision.

Conditions:

1. La présente décision entre en vigueur à compter du 11 juin 1979 et demeure en vigueur en autant que, dans les quinze jours de la date de la présente décision, le requérant fasse publier pendant trois jours consécutifs, dans un ou plusieurs journaux de langue française publiés dans toutes les régions où cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification, conformément à la formule en annexe et fournisse à l'administrateur, au siège social de Québec ou à l'administrateur adjoint au bureau de Montréal, suivant le cas, dans les 20 jours de la date de la présente décision, les pages du ou des journaux dans lesquels ledit avis a été publié.

2. En conformité avec les dispositions de la section 3 du chapitre IX du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission des transports du Québec peut, par une décision ultérieure, amender ou rescinder la présente décision.

Annexe «A»

Demande de fixation de tarifs

1. Supplément 8 du tarif 133-A (Canadian Rules Tariff) (exceptions aux règles du National Motor Freight Classification 100-D, PTCB 15) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

2. Supplément 8 du tarif 233-A (Canadian Paper Tariff) (taux de marchandise entre la province de Québec, Canada et Connecticut, Delaware, District of Columbia, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvania, Rhode Island, Vermont, Virginia et West Virginia) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

3. Supplément 9 du tarif 333-C (taux de classe et de marchandise entre la province de Québec, Canada et Delaware, District of Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania, Tennessee, Virginia et West Virginia) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

4. Tarif 287-C (Taux de marchandise du Maryland, Massachusetts, province de Québec, Canada, New Jersey et New York au Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania et province de Québec, Canada) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

5. Tarif 625-D (taux de distribution pour marchandises de toutes sortes distribuées à partir de Pool Truckloads à Montréal, Québec) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

6. Tarif 768-J (taux de marchandises entre les quais de Montréal, Québec et Boston, MA et New York, NY) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

7. Supplément 10 du tarif 793 (taux de marchandises entre la province de Québec, Canada et Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvania) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979).

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		8. Tarif 795-B (taux de marchandises entre les ports de New York, NY ou Boston, MA et des endroits du Québec, Canada) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979). 9. Tarif 475-D (taux de marchandises en distance locale de Montréal, Québec à des endroits dans les Etats de Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire ou Rhode Island) (l'augmentation de 1,4% doit entrer en vigueur le 11 juin 1979). Si plus d'un transporteur, les taux résultants de la division de revenus seront augmentés du même pourcentage que la demande.			
MS-5174	79-06-12	Cause: M-41663-S M-304692-1-S SERVICE BELAIR	Le Devoir	15, 16, 17 mars 79	Demande de permis spécial Rejetée
MDI-2250	79-06-04	Cause: M-33610 30005-48-DT L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Intimée			Décision incidente Requête accordée, délai de trente (30) jours pour paiement des droits et à défaut, annulation de la décision MCR-4748-TF du 19 septembre 1978 et confiscation du cautionnement.
QCR-2871	79-06-04	Cause: Q-20492 Q-300810-101-DS (20858-V) HAVRE ST-PIERRE TRANSPORT (Laurent Côté) Requérant-cédant Q-301875-101-DS HAVRE ST-PIERRE TRANSPORT ENR. (Vigneault, Marius et Boudreau, Paul) Requérants-cessionnaires	Le Soleil	1, 2, 3 mai 79	Transfert de permis Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 4 juin 1979.

Annexe «A»

Tarif pour le permis local et restreint
Charge minimale 3,75

	Classe 100	*Classe* 85	*Classe* 70	*Classe* 55
A	3,08 $	2,77 $	2,72 $	2,59 $
B	3,06	2,72	2,59	2,50
C	2,95	2,62	2,31	1,97
D	2,77	2,41	2,03	1,69
E	2,54	2,14	1,80	1,49
F	2,30	1,97	1,64	1,29

Groupe	
A	0 à 499 lb
B	500 à 999 lb
C	1 000 à 1 999 lb
D	2 000 à 4 999 lb
E	5 000 à 9 999 lb
F	10 000 lb et plus

Les classes ci-haut indiquées sont celles de la «Canadian Freight Classification no 22».
Tarif horaire:
Pour équipement de moins de 1 tonne de capacité 16 $
Pour équipement de plus de 1 tonne de capacité 26,90 $

QCR-2874-TF	79-06-07	Cause: Q-19467 Q-300013-4-DT (74-V) CHAMBERLAND, NESTOR	G.O.Q. no 16 p. 4435	79-04-21	Modification de tarifs La Commission décide de ne donner suite à la présente requête.
QCR-2875	79-06-12	Cause: Q-19666 Q-301774-2-D SOLIVRAC SERVICES INC.	G.O.Q. no 19 p. 5095	79-05-12	Droit additionnel Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-2876	79-06-12	Cause: Q-19696 CQ-30000-20-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-300847-2-P (21361-V) POITRAS & LEVESQUE CONSTRUCTION LTD Mise en cause	G.O.Q. no 18 p. 4855	79-05-05	

Annulation de permis

La Commission annule à toutes fins que de droit le permis no 21361-V (Q-300847) détenu par Poitras & Lévesque Construction Ltée

QCR-2877	79-06-12	Cause: Q-19676 M-300026-27-D (477-V) AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTEE AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 19 p. 5098	79-05-12	Modification de clause Accordée
QCR-2878	79-06-12	Cause: Q-19667 Q-300197-27-D (4561-V) CABANO TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 19 p. 5095	79-05-12	Droit additionnel Accordée
QS-2753	79-06-04	Cause: Q-20609-S Q-301857-101-S THIBODEAU, EDOUARD	Journal La Presse	14, 15, 16 mai 79	Permis spécial Accordée en partie Ce permis est valide du juin au 31 décembre 1979
QI-30039	79-06-14	Cause: QI-30039 Q-301750 TREMBLAY, ROBERT			Permis identique *instanter* Accordée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-3961	78-10-16	Cause: M-34508 M-303507-1-D RAFFAELE SPERA Voiturier-remorqueur M-301359 ANDRE BOIRE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 37 p. 11300	78-09-16	Demande de permis Accordée
MCS-4262	79-04-18	Cause: M-38069 M-303453-6-D GRAVEL, SERGE Voiturier-remorqueur Q-300202 MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 9 p. 2988	79-03-03	Demande de permis Accordée
MCS-4303	79-05-14	Cause: M-37948 M-301721-1-D STURGESS, S. CECIL Requérant-cédant M-304566-1-D SUFHAL FARMS INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2393	79-02-24	

Transfert de permis, modification de permis

La Commission:

1° Accueille la requête.

2° Modifie la clause *a*) du permis M-301721 (21683-V) pour qu'elle se lise:

a) Transport restreint - longue distance - contrat

a) De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) à tout point situé dans la province de Québec, pour le transpo d'animaux vivants provenant de fermes des comtés de Lenard, Carleton, Leeds, Grenville et Dundas et la partie du comté d

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Frontenac située au sud de la King's Highway no 7, pour le compte de Garnet Ralph, du comté de Nepean et de Douglas Rivingston, du comté de Huntley.

3° Autorise le transfert du permis M-301721 (21683-V) ainsi modifié et détenu par Cecil S. Sturgess à Sufhal Farms Inc.

4° Fixe et décrète comme légaux les taux tels que stipulés au contrat.

MCS-4328	79-05-25	Cause: M-39942 M-300819-5-D TRANSPORT J. MATTEY ENR. Requérante-cédante M-304624 TRANSPORT J. MATTEY LTEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 4415	79-04-21	Transfert de permis Accordée
MCS-4331	79-05-24	Cause: M-28468 M-303162-2-D BOWES MOVING & STORAGE (1976) LIMITED	G.O.Q. no 10	78-03-11	

Demande de permis

La Commission:

2. Accueille la demande telle qu'amendée;

2. Autorise la délivrance des permis que suivent:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte -

Pour le transport de ménage et d'ameublement usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage effectué au moyen de remorques, spécialement fabriquées et équipées pour le transport de ménage et d'ameublement usagés de la frontière Québec—Ontario à Montréal et à tous points dans un rayon de 300 milles de ladite municipalité, et retour via routes irrégulières et tous ports d'entrée, - destination ou origine: Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britanique, Territoires du Nord-Ouest.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Le permis est valide tant et aussi longtemps que la détentrice est sous contrat avec Allied Van Lines Ltd.

Le permis n'autorise par la détentrice à établir un entrepôt ou terminun dans la province de Québec.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte

Pour le transport de ménage et d'ameublement usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage effectué au moyen de remorques, spécialement fabriquées et équipées pour le transport de ménage et d'ameublement usagés de la frontière Québec—Nouveau-Brunswick à Montréal et à tous points dans un rayon de 300 milles de ladite municipalité, et retour via routes irrégulières et tous ports d'entrée, - destination ou origine: Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard, Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Le permis est valide tant et aussi longtemps que la détentrice est sous contrat avec Allied Van Lines Ltd.

Le permis n'autorise pas la détentrice à établir un entrepôt ou terminus dans la province de Québec.

Transport restreint - longue distance - irrégulier - en transit

Pour le transport de ménage et d'ameublement usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage effectué au moyen de remorques, spécialement fabriquées et équipées pour le transport de ménage et d'ameublement usagés en transit d'une frontière à une autre frontière de la province (via tous ports d'entrée et routes irrégulières) (destination ou origine: Toutes provinces du Canada autres que le Québec et les Etats-Unis).

Ce permis doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Le permis est valide tant et aussi longtemps que la détentrice est sous contrat avec Allied Van Lines Ltd.

Ce permis n'autorise pas la détentrice à établir un entrepôt ou terminus dans la province de Québec.

Courtier en transport

Courtier en transport - longue distance - ferroutage - service sur route seulement

Pour le transport de ménage et de meubles usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, de la frontière Québec—Ontatio à Montréal et retour.

3. Fixe les taux et tarifs tels que déposés.

MCS-4337	79-06-01	Cause: M-39897 M-304638-1-D RIOPEL, GILLES Voiturier-remorqueur M-300009 ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 16 p. 4410	79-04-21	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCS-4350-TF	79-06-05	Cause: M-35060 CM-40000-5-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA FOURNIER TRANSPORT LIMITEE TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS INC. CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. TRANSPORT D'ANJOU INC. GUILBAULT TRANSPORT INC. RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE SPEEDWAY EXPRESS LIMITED GATIEN TRANSPORT INC. BELLECHASSE TRANSPORT INC. ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC. LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DE NAPIERVILLE BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE Intervenantes	G.O.Q. no 41 p. 12510	78-10-14	

Proprio motu

La commission:

1. Révoque à compter du 22 juin 1979 la décision portant le numéro QCS-01618-TF du 21 juin 1978 concernant les taux et tarifs de ferroutage.

2. Fixe les taux et tarifs de ferroutage tels qu'ils apparaissent à l'annexe «A» de la présente décision et intitulée «Recueil des tarifs du service de ferroutage, tarif 22-A».

3. Ordonne la publication du résumé du «Recueil des tarifs du service de ferroutage, tarif 22-A» à la *Gazette officielle du Québec.*

4. Décrète que la présente décision devient exécutoire le 22 juin 1979 suivant les dispositions de l'article 20 de la Loi des transports et de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Résumé du recueil de tarifs 22-A

Volume numéro 3

Cette décision fait état de taux et tarifs de service de ferroutage consignés dans le recueil mentionné ci-dessus et dont les principales caractéristiques sont:

a) Modification de certaines conditions d'application;

b) Augmentation de l'échelle des taux et tarifs d'application générale:

1. Service longue distance de 7,5%
2. Service local de 8%.

c) Augmentation de l'échelle des taux et tarifs d'application restreinte d'environ 9,4%.

Le texte intégral de la décision et du recueil en question (volume numéro 3) ont été transmis à toutes les parties dans les affaires introduites sous le numéro de cause M-35060 et toute personne intéressée peut aussi obtenir, suivant les règles de pratique, copie de la décision rendue ainsi que copie du recueil de taux et tarifs de service de ferroutage, tarif 22-A, volume numéro 3.

MCS-4351	79-06-08	Cause: M-37050 M-304563-1-D FOSTER DEMENAGEMENT ET STORAGE	G.O.Q. no 2 p. 274	79-01-13	Demande de permis Rejetée
MCS-4353	79-06-07	Cause: M-40450 CM-30000-P-197 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-302704 GUERTIN, GERARD Voiturier-remorqueur Q-300202 MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 17 p. 4639	79-04-28	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Proprio motu La Commission annule à toutes fins que de droit, le permis de transport par remorquage et le permis connexe délivrés respectivement au tireur et au tiré par la décison MCS-2157 rendue le 28 janvier 1977.			
MCS-4354	79-06-07	Cause: M-40472 CM-30000-P-199 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-301872-8-P CLAUDE BELLEMARE Intimé	G.O.Q. no 17 p. 4639	79-04-28	
		Proprio motu La Commission: 1. Annule, à toutes fins que de droit, la décision MCS-2583 du 5 août 1977. 2. Modifie la décision MCS-3581 du 26 mai 1978 de manière à y annuler le permis de transport par remorquage détenu par Claude Bellemare, numéro 22211-V (M-301872).			
MCS-4358	79-06-11	Cause: M-35558 M-300397-12-D (5241-V) E.J. PERSONS TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 44 p. 13605	78-11-04	Modification de clause Désistement
MCS-4364	79-06-08	Cause: M-33682 M-303417-1-D BARRETT HOLDINGS LTD.	G.O.Q. no 31 p. 9566	78-08-05	Demande de permis Accordée
MCS-4366	79-06-12	Cause: M-40439 M-300822-7-D MANIWAKI MONTREAL TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 17 p. 4625	79-04-28	Droit additionnel Accordée
MCS-4367	79-06-12	Cause: M-40370 M-304685-2-D TRANSPORT ROLAND ROCHON ENRG. (DAME SIMONE ROCHON ES QUALITE DE LEGATAIRE UNIVERSEL)	G.O.Q. no 17 p. 4617	79-04-28	Droit additionnel Accordée
MPN-8592	79-06-06	Cause: M-42636 M-400497-PN-4 SLIND, DAVID A.			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8593	79-06-06	Cause: M-42637 M-401511-PN-14 C E S INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8594	79-06-06	Cause: M-42638 M-400083-PN-11 WILLIAM A. RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8595	79-06-06	Cause: M-42639 M-400736-PN-4 BROOKS, BILLY LEE			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8596	79-06-06	Cause: M-42640 M-401785-PN-2 R & M TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8597	79-06-06	Cause: M-42671 M-401794-PN-2 LISEFSKI, FRANK M. JR.			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8598	79-06-06	Cause: M-42672 M-401596-PN-2 STATE PRIDE FARMS INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / iage	date	
MPN-8599	79-06-06	Cause: M-42673 M-400312-PN-3 HASKELL & SONS			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8600	79-06-06	Cause: M-42674 M-401848-PN-14 GLENN BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 6 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8601	79-06-07	Cause: M-42675 M-401884-PN-1 MARTIN SYSTEMS			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8602	79-06-07	Cause: M-42676 M-401421-PN-4 DICK COURNOYER PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8603	79-06-07	Cause: M-42677 M-401756-PN-2 BEAM, ATHA G. SR.			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8604	79-06-07	Cause: M-42678 M-400909-PN-3 WILSON FARMS			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8605	79-06-07	Cause: M-42679 M-402022-PN-1 J & H TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8606	79-06-07	Cause: M-42680 M-401874-PN-2 BEAKBANE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980 Cette décision corrige la décision MPN-8405
MPN-8607	79-06-07	Cause: M-42721 M-400666-PN-31 NICK BRUNO TRANSPORT & BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8608	79-06-07	Cause: M-42722 M-400666-PN-32 NICK BRUNO TRANSPORT & BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8609	79-06-07	Cause: M-42723 M-400666-PN-33 NICK BRUNO TRANSPORT & BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8610	79-06-07	Cause: M-42724 M-400666-PN-34 NICK BRUNO TRANSPORT & BROKERS INC.			Demande de permis Accordée Du 7 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8611	79-06-08	Cause: M-42725 M-402028-PN-1 WILLIAMS ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8613	79-06-08	Cause: M-42727 M-401984-PN-1 C & H ENTERPRISES			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8614	79-06-08	Cause: M-42728 M-401881-PN-8 SEAFOOD DIST. & SUPPLY/ SINGLETON			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-8615	79-06-08	Cause: M-42729 M-401881-PN-9 SEAFOOD DIST. & SUPPLY/ SINGLETON			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8616	79-06-08	Cause: M-42730 M-401881-PN-10 SEAFOOD DIST. & SUPPLY/ SINGLETON			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8617	79-06-08	Cause: M-42771 M-401881-PN-11 SEAFOOD DIST. & SUPPLY/ SINGLETON			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8618	79-06-08	Cause: M-42772 M-401881-PN-12 SEAFOOD DIST. & SUPPLY/ SINGLETON			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8619	79-06-08	Cause: M-42773 M-401742-PN-15 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8620	79-06-08	Cause: M-42774 M-401742-PN-16 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8621	79-06-08	Cause: M-42775 M-401742-PN-17 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8622	79-06-08	Cause: M-42776 M-401634-PN-65 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8623	79-06-11	Cause: M-42777 M-402029-PN-1 ISKCON INC.			Demande de permis Accordée Du 11 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8624	79-06-11	Cause: M-42778 M-401309-PN-4 CLIFCO CORP.			Demande de permis Accordée Du 11 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8625	79-06-11	Cause: M-42779 M-401309-PN-5 CLIFCO CORP.			Demande de permis Accordée Du 11 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8626	79-06-11	Cause: M-42780 M-402032-PN-1 THOMAS, JAMES PETE			Demande de permis Accordée Du 11 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8627	79-06-11	Cause: M-42801 M-402031-PN-1 M & W TRANSPORTATION			Demande de permis Accordée Du 11 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8628	79-06-11	Cause: M-42802 M-402031-PN-2 M & W TRANSPORTATION			Demande de permis Accordée Du 11 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8629	79-06-12	Cause: M-42803 M-402007-PN-1 WISCONSIN CHEESE SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8630	79-06-12	Cause: M-42804 M-401956-PN-1 FRANKLIN, LEONARD HENRY			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8631	79-06-12	Cause: M-42805 M-401956-PN-2 FRANKLIN, LEONARD HENRY			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8632	79-06-12	Cause: M-42806 M-401956-PN-3 FRANKLIN, LEONARD HENRY			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8633	79-06-12	Cause: M-42807 M-401080-PN-7 RO-JAC DIST			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8634	79-06-12	Cause: M-42808 M-402036-PN-1 WALKER, FRANK B.			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8635	79-06-12	Cause: M-42809 M-401101-PN-3 R.W.B. TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8636	79-06-12	Cause: M-42810-12 M-401634-PN-66 GLENN BULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8637	79-06-12	Cause: M-42841 M-402007-PN-2 WISCONSIN CHEESE SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 12 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8638	79-06-13	Cause: M-42842 M-402038-PN-1 B. MOORE FRUIT CO.			Demande de permis Accordée Du 13 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8639	79-06-13	Cause: M-42843 M-402038-PN-2 B. MOORE FRUIT CO.			Demande de permis Accordée Du 13 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8640	79-06-13	Cause: M-42844 M-402039-PN-1 CHILD, ROSS			Demande de permis Accordée Du 13 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8641	79-06-13	Cause: M-42845 M-402037-PN-1 GRIGGS, ALLEN B.			Demande de permis Accordée Du 13 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8642	79-06-13	Cause: M-42846 M-402023-PN-1 TERRY, WALLACE			Demande de permis Accordée Du 13 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8643	79-06-14	Cause: M-42847 M-402040-PN-1 G & C TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8644	79-06-14	Cause: M-42848 M-401965-PN-1 CURTIS, SIMEON			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8645	79-06-14	Cause: M-42849 M-400428-PN-7 ZEIGLER, HORACE S.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8646	79-06-14	Cause: M-42850 M-400428-PN-8 ZEIGLER, HORACE S.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8647	79-06-14	Cause: M-42861 M-401995-PN-2 QUALITY EXCHANGE INC.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8648	79-06-14	Cause: M-42862 M-402002-PN-1 H C M CORP.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8649	79-06-14	Cause: M-42863 M-401966-PN-1 FULLER, DONALD T.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8650	79-06-14	Cause: M-42864 M-400961-PN-13 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8651	79-06-14	Cause: M-42865 M-400961-PN-14 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8652	79-06-14	Cause: M-42866 M-400925-PN-11 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8653	79-06-14	Cause: M-42867 M-401141-PN-4 ARNOLD BARTLETT & SON			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8654	79-06-14	Cause: M-42868 M-402041-PN-1 EDEN PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8655	79-06-14	Cause: M-42869 M-401881-PN-13 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 14 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8656	79-06-15	Cause: M-42870 M-401675-PN-6 VITRERIE GENERALE CIE LTEE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1980
MPN-8657	79-06-15	Cause: M-42911 M-402043-PN-1 WINGATE, MURRAY E.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8658	79-06-15	Cause: M-42912 M-402001-PN-2 FEHSE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8659	79-06-15	Cause: M-42913 M-401411-PN-3 PRICE, JESSE P.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8660	79-06-15	Cause: M-42914 M-400391-PN-11 DUD COOKE MOTOR EXPRESS			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8661	79-06-15	Cause: M-42915 M-402042-PN-1 JALBERT, JACQUES			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8662	79-06-15	Cause: M-42916 M-401911-PN-27 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8663	79-06-15	Cause: M-42917 M-401911-PN-28 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8664	79-06-15	Cause: M-42918 M-401911-PN-29 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8665	79-06-15	Cause: M-42919 M-401911-PN-30 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8666	79-06-15	Cause: M-42920 M-401911-PN-31 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8667	79-06-15	Cause: M-42921 M-401911-PN-32 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8668	79-06-15	Cause: M-42922 M-401881-PN-14 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8669	79-06-15	Cause: M-42923 M-401881-PN-15 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8670	79-06-15	Cause: M-42924 M-400906-PN-25 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8671	79-06-15	Cause: M-42925 M-400906-PN-26 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8672	79-06-15	Cause: M-42926 M-400906-PN-27 SPINELLI BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8673	79-06-15	Cause: M-42927 M-401742-PN-18 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8674	79-06-15	Cause: M-42928 M-401762-PN-2 CASTLE, CLAYBORN F. JR.			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MPN-8675	79-06-15	Cause: M-42929 M-400039-PN-6 J & J TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 15 juin 1979 au 31 mars 1980
MS-4442	78-11-76	Cause: M-36134-S M-303453-3-S GRAVEL, SERGE Voiturier-remorqueur M-300164-45-S ATLAS TRUCKING CO. LTD. Voiturier-roulier	Montréal-Matin	28, 29, 20 septembre 78	Demande de permis spécial Accordée Du 16 novembre 1978 au 15 novembre 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MS-5148	79-05-24	Cause: M-42048-S M-304744-1-S CROWLEY, GARY Voiturier-remorqueur M-300084 SMITH TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-roulier	Le Devoir	9, 10, 11 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Du 24 mai 1979 au 23 mai 1980
MS-5156	79-05-29	Cause: M-42308-S M-304742-1-S RODRIGUEZ, MANUEL A. Voiturier-remorqueur M-300009 ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	23, 24, 25 avril 79	Demande de permis spécial Accordée Du 29 mai 1979 au 28 mai 1980
MS-5162	79-05-30	Cause: M-42410-S M-304419-101-S TRANSPORT PIERRE DURAND ENR. Voiturier-remorqueur M-301153 TRANSPORTEURS DE LIQUIDES METRO LTEE Voiturier-roulier	Journal de Montréal	5, 6, 7 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Du 30 mai 1979 au 29 mai 1980
MS-5168	79-06-04	Cause: M-42550-S M-304791-101-S MARLEAU, JEAN-LOUIS Voiturier-remorqueur M-300491 JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	17, 18, 19 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide à compter de la date des présentes jusqu'au 2 juin 1980 ou décision finale selon la première éventualité.
MS-5170	79-06-01	Cause: M-42577 M-304790-101-S DAVIGNON, STEWART Voiturier-remorqueur M-300053 GLENGARRY TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	Le Devoir	14, 15, 16 mai 79	Demande de permis spécial Accordée Du 1er juin 1979 au 31 mai 1980
MDI-2251	79-06-04	Cause: M-34508 M-303507-1-D L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant SPERA, RAFFAELE Intimé-remorqueur BOIRE, ANDRE Intimé-roulier			Décision incidente Requête accordée, délai de trente (30) jours pour paiement des droits et à défaut, annulation de la décision MCS-3961 du 16 octobre 1978 et confiscation du cautionnement.
QCS-1957	79-06-05	Cause: Q-19585 Q-301841-1-D CYRIL PARENT ENR. (Parent, Cyril) Voiturier-remorqueur Q-301624-9-D TRANSPORT BETON PROVINCIAL LTEE Courtier en transport	G.O.Q. no 18 p. 4884	79-05-05	Permis de transport par remorquage Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-1968	79-06-08	Cause: Q-18049 Q-300869-5-D (21612-V) GAUTEC INC.	G.O.Q. no 43 p. 13314	78-10-28	Demande de permis Désistement
QCS-1970	79-06-12	Cause: Q-19693 CQ-30,000-21-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-300,030-2-P (306-V) TRANSPORT LABRIE ENR. LABRIE TRANSPORT ENR. (Labrie, Rosaire) Mises en cause	G.O.Q. no 18 p. 4854	79-05-05	Annulation de clause La Commission annule à toutes fins que de droits la clause *e*) du permis no 306-V (300030), détenu par TRANSPORT LABRIE ENR. (Labrie, Rosaire).
QCS-1971	79-06-12	Cause: Q-19694 CQ-30,000-22-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-300,009-10-P DEMENAGEMENTS PARADIS LTEE Mise en cause	G.O.Q. no 18 p. 4855	79-05-05	Annulation de clauses La Commission annule à toutes fins que de droit les clauses *d*) et *e*) du permis 43-V (Q-300,009) à contrat pour Swift Canadian Co. Ltd. et Ogilvie Flour Mills. Co. Ltd., détenu par Déménagement Paradis Ltée.
QCS-1972	79-06-12	Causes: Q-19695 CQ-30,000-18-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-300,011-4-P (68-V) CHANTIERS BONNEAU LTEE Mise en cause	G.O.Q. no 18 no 4855	79-05-05	Modification de permis La Commission modifie la clause *b*) du permis Q-300-011 (68-V) détenu par Chantiers Bonneau Ltée.
QCS-1974	79-06-12	Cause: Q-19682 Q-300221-65-D (5427-V) RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Requérante Q-300828-5-D (21097-V) RIMOUSKI TRANSPORT (N.B.) LIMITED Mise en cause	G.O.Q. no 19 p. 5100	79-05-12	Supression totale de service Accordée
QCS-1975	79-06-12	Cause: Q-19685 Q-301856-2-D RAYMOND LAVOIE Voiturier-remorqueur Q-301190-58-D (23782-V) TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 19 p. 5101	79-05-12	Permis de transport par remorquage Accordée Annule le permis spécial QS-2724 du 27 avril 1979
QCS-1976	79-06-12	Cause: Q-19681 Q-300202-174-D (4724-V) MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Requérante Q-301368-3-D (25341-V) DAQUEN PARENT Mis en cause	G.O.Q. no 19 p. 5100	79-05-12	Suppression totale de service Accordée
QCS-1977	79-06-12	Cause: Q-19680 Q-300983-4-D (22621-V) JEAN-MARIE GOSSELIN & FILS LTEE Requérante Q-301077-8-D (23184-V) ANDRE LALIBERTE Mis en cause	G.O.Q. no 19 p. 5099	79-05-12	Suppression totale de service Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCS-1978	79-06-13	Cause: Q-18577 Q-300203-26-D GRENIER TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 52 p. 15600	78-12-30	Modification de permis Accordée
QCS-1980	79-06-14	Cause: Q-19505 Q-301,840-2-D LES ENTREPRISES RODRIGUE BOULIANNE INC.	G.O.Q. no 16 p. 4439	79-04-21	Demande de permis Accordée
QS-2755	79-06-11	Cause: Q-20679-S Q-301,765-101-S L.R. TRANSPORT INC.	Journal de Montréal	25, 26 et 27 mai 79	Permis spécial Rejetée
QS-2757	79-06-13	Cause: Q-20700-S Q-301890-101-S MICHEL BOUCHER Voiturier-remorqueur Q-300487-103-S SPEEDWAY EXPRESS LTD. Courtier en transport	Journal de Québec	5, 6, 7 juin 1979	Permis spécial de transport par remorquage Accordée Ce permis est valide du 13 juin 1979 au 12 mars 1980.
QCS-1973	79-06-12	Cause: Q-19692 CQ-30000-19-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-300798-2-P JEAN-GUY COTE LTEE Mise en cause	G.O.Q. no 18 p. 4854	79-05-05	Annulation de permis La Commission annule à toutes fins que de droit le permis Q-300798 (20744-V) détenu par Jean-Guy Côté Ltée.

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-15634	78-11-09	Cause: M-34896 M-506809-7-D DUMAS, GASTON Requérant-cédant MORIN, JEAN-PIERRE MORIN, REMI Requérants-cessionnaires JEAN-PIERRE MORIN INC. Mise en cause	G.O.Q. no 40 p. 12034	78-10-07	Changement de contrôle Accordée
MCV-16070	79-04-19	Cause: M-37330 M-503216-3-DS THIBEAULT, LEON Requérant-cédant M-508699-001 et 002 L. & D. THIBEAULT INC. Requérante cessionnaire	La Tribune	28, 29, 20 novembre 78	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16094	79-05-03	Cause: M-39101 M-500032-4-DS MONETTE, JEAN-PIERRE Requérant-cédant M-508845-001 LAMOUREUX, LUCIEN Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	22, 23, 24 février 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16154	79-05-28	Cause: M-41802 M-506464-DS THOMPSON, RAYMOND Requérant-cédant M-508938-001 TROWSSE, WILLIAM Requérant-cessionnaire	Le Droit	79-05-28 avril 79	Transfert de permis Accordée R-7

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16155	79-05-28	Cause: M-41803 M-502588-2-DS BOCKUS, SIDNEY Requérant-cédant M-508937-001 POTVIN, LUC Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	12, 13, 14 avril 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16156	79-05-28	Cause: M-41801 M-503077-20-DS SAUCIER TRANSPORT INC. Requérante-cédante M-508932-001 BECHARD, CLAUDE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 avril 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16171	79-05-30	Cause: M-41718 M-506932-4-DS DURAND, JEAN-GUY Requérant-cédant M-508929-001 CHAMPAGNE, PIERRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 avril 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16174	79-05-30	Cause: M-41713 M-503525-2-DS DUBREUIL, ROLAND Requérant-cédant M-508921-001 LANGLOIS, FERDINAND Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	5, 6, 7 avril 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16175	79-05-30	Cause: M-41714 M-502196-5-DS LEROUX, JEAN-JACQUES Requérant-cédant M-508917-001 MERCIER JACQUES Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	5, 6, 7 avril 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16177	79-05-30	Cause: M-41730 M-507892-4-DS GAUTHIER, GERARD Requérant-cédant M-508935-001, 002 et 003 CONSTRUCTION GERARD GAUTHIER INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 avril 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16179	79-05-30	Cause: M-41833 M-504951-7-DS EXCAVATION NORMAND BEAUREGARD INC. Requérante-cédante M-508945-001 VENNE, FRANCOIS Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	11, 12, 13 avril 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16185	79-05-31	Cause: M-41863 M-501686-2-DS MEUNIER, RICHARD Requérant-cédant M-508944-001 QUIRION, BERTRAND Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	11, 12, 13 avril 79	Transfert de permis Accordée R-5

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-16191	79-05-31	Cause: M-40781 M-508376-2-DS ROBERT, MAURICE Requérant-cédant M-508928-001 TRANSPORT REAL BRAZEAU ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 mars 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16194	79-05-31	Cause: M-40890 M-501998-4-DS VITAL GAUTHIER Requérant-cédant M-508904-001 GIUSEPPE GRACIOPPO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 mars 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16197	79-05-31	Cause: M-40884 M-506253-3-DS SIMARD & DESROCHERS TRANSPORT ENRG. (En société) Requérante-cédante M-508911-001 MIRON, MARCEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 mars 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16207	79-06-05	Cause: M-41996 M-505237-2-DS YVAN CODAIRE Requérant-cédant M-508955-001 RONALD CHASSE Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	18, 19, 20 avril 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16217	79-06-05	Cause: M-33466 CM-50000-P-087 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-500469-D-007 et D-008 NOLET & FRERES LTEE Mise en cause	G.O.Q. no 29	78-07-22	

Proprio motu

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de procéder, sur le dossier tel que constitué, à la révision des décisions numéros MCV-6108 et MCV-6120, ni d'annuler les permis de vrac numéros M-500469-D-007 et D-008.

MCV-16220	79-06-06	Cause: M-35911 CM-50000-P-122 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-500644-D-001 TRANSPORT LEOPOLD BENARD INC. Intimée	G.O.Q. no 45	78-11-11	

Proprio motu

La Commission conclut qu'il n'y a pas lieu, sur le dossier tel que soumis, de réviser la décision numéro MCV-13045 du 15 décembre 1977, ni d'annuler l'attestation numéro M-500644-D-001 émise à monsieur Léopold Bénard.

MCV-16221	79-06-07	Cause: M-37004 CM-50000-126-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-507747-2-P BOND, THOMAS Intimé	G.O.Q. no 1 p. 58	79-01-06	*Proprio motu* La Commission annule et révoque le permis numéro M-507747-001.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-16230	79-06-07	Cause: M-42604 M-508003-12-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16249	79-06-11	Cause: M-35649 M-505076-2-C JOLY, EUGENE	G.O.Q. no 44 p. 13615	78-11-04	

Revision de décision
La Commission:
1. Accorde la requête en révision;
2. Autorise la délivrance d'un permis de camionnage en vrac à Eugène Joly, permis no M-505076, pour la région 10;
3. Décrète que les taux à être utilisés sont ceux fixés par la Commission des transports du Québec et contenus au Recueil des tarifs sur le camionnage en vrac, tarif no 12, volume no 6.

MI-50007	79-06-11	Cause: MI-50007 M-506329-001 SAURIOL, ROLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50014	79-06-11	Cause: MI-50014 M-504834-001 BEAUCHEMIN, HECTOR			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50015	79-06-11	Cause: MI-50015 M-505082-001 LAURENT BROUSSEAU (ROUYN) INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50016	79-06-11	Cause: MI-50016 M-505082-002 LAURENT BROUSSEAU (ROUYN) INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50017	79-06-11	Cause: MI-50017 M-503166-003 R. BIENVENU EXCAVATION			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50018	79-06-11	Cause: MI-50018 M-502196-003 LEROUX, JEAN-JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50019	79-06-11	Cause: MI-50019 M-505044-001 LEVEILLE, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50020	79-06-14	Cause: MI-50020 M-508054-001 DESROCHERS, MARYSE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50021	79-06-14	Cause: MI-50021 M-504701-002 CELUMAR EXCAVATION ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-50022	79-06-14	Cause: MI-50022 M-504701-003 CELUMAR EXCAVATION ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-11193-C	79-05-31	Cause: Q-13325 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-501576-2-D LEON LANGLAIS Q-502665-004 GASTON MORIN Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission corrige la décision portant le numéro «QCV-11193» en y remplaçant sur la page frontispice le numéro «Q-506185-1-D» par le numéro «Q-502665-004».

QCV-12022-C	79-05-23	Cause: Q-19038 Q-506605-2-DS JEAN-CLAUDE LEVESQUE Q-502243-6-DS RODRIGUE BOULIANNE Requérants			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12 La Commission annule la décision QCV-11655 du 27 octobre 1978, et déclare clos, à toutes fins que de droit, le dossier dans la cause Q-19038.					
QCV-12104	79-05-10	Cause: Q-19669 Q-502093-2-DS DUCHARME, PUDENT Requérant-cédant Q-506832-1-DS RENE BOULE ENRG. (Boulé, René) Requérante-cessionnaire	Métro-Matin	2, 3, 4 avril 1979	Transfert de permis R-4 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 10 mai 1979.
QCV-12148	79-05-28	Cause: Q-20428 Q-502133-101-DS FRANCOIS SERGERIE Requérant-cédant Q-506871-101-DS CAMIL DUFOUR Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	24, 25, 26 avril 1979	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est valide à compter du 28 mai 1979.
QCV-12158	79-05-31	Cause: Q-19722 Q-504020-4-DS LES ENTREPRISES TRANSCONTINENTALES LTEE Requérante-cédante Q-506835-1-DS GRESYL INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	6, 7, 9 avril 79	Transfert de deux (2) permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 31 mai 1979.
QCV-12159	79-05-31	Cause: Q-20314 Q-500900-5-DS POULIN, BERTRAND Requérant-cédant Q-506834-1-DS POULIN, MARCEL Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	6, 7, 9 avril 79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 31 mai 1979.
QCV-12160	79-05-31	Cause: Q-20469 Q-503270-101-DS LOUBERT, JACQUES Requérant-cédant Q-506870-101-DS CYRIL PARENT ENR. (Parent, Cyril) Requérante-cessionnaire	Métro-Matin	24, 25, 26 avril 79	Transfert de permis R-1 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 31 mai 1979.
QCV-12167	79-06-05	Cause: Q-19618 Q-505399-3-D RAYMOND, DENIS Requérant-cédant Q-506822-1-D RHEAULT, REAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4889	79-05-05	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-12168	79-06-05	Cause: Q-19616 Q-504,272-3-D NADEAU, LOUIS PHILIPPE Requérant-cédant Q-506,820-1-D ALLARD, RICHARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 4889	79-05-05	Transfert de permis R-1 Accordée
QCV-12179	79-06-15	Cause: Q-20576 Q-504,821-101-DS LIZOTTE, AURELE Requérant-cédant Q-506,878-101-DS BOLDUC, RONALD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	3, 4 et 5 mai 1979	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 15 juin 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-12182	79-06-15	Cause: Q-20499 Q-503702-101-DS A. HEBERT & FILS INC. Requérante-cédante Q-506877-101-DS LES TRANSPORTS EN VRAC HONFLEUR INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	5, 7, 8 mai 1979	Transfert de permis R-3 Désistement
QI-50011	79-06-08	Cause: QI-50011 Q-503209-002 LIONEL LEVESQUE & FILS INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50014	79-06-15	Cause: QI-50014 Q-502911 ROGER MARQUIS			Permis identique *instanter* Rejetée
QI-50015	79-06-18	Cause: QI-50015 Q-503591-001 FLORENT LAFRENIERE			Permis identique *instanter* Accordée
DECHETS					
QSD-00001	79-06-07	Cause: Q-20639 Q-710433-1-D ST-PIERRE, GERARD			Demande de permis Désistement
LOCATION					
ML-1850	79-04-19	Cause: 39767 M-600241-3-DS ELITE FORD SALES LTEE Requérante-cédante M-601141-1-DS VENTES FORD ELITE (1978) INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 mars 79	Transfert de permis Accordée
ML-1896-TF	79-05-24	Cause: M-39920 M-600741-5-DT LOCATION TORMONT LTEE	G.O.Q. no 16 p. 4413	79-04-21	Modification de tarifs Accordée
ML-1897-TF	79-05-23	Cause: M-40216 M-600719-2-DT LE RELAIS CHEVROLET LTEE	G.O.Q. no 16 p. 4431	79-04-21	Modification de tarifs Accordée
ML-1913	79-06-07	Cause: M-37950 M-600279-1-D DURAND PONTIAC BUICK LTEE	G.O.Q. no 8 p. 2394	79-02-24	

Demande de permis

La Commission:

1. Fait droit à la présente requête telle qu'amendée.
2. Délivre à Durand Pontiac Buick Ltée le permis suivant:

Location à long terme de camions d'une capacité maximum d'une tonne.

Adresse: 1550, boulevard Chomedey, Laval, Qué., H7V 3N8

Ce permis est délivré dans le cadre du Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques.

Location à long terme de véhicules agencés pour le transport de personnes et de marchandises, pick up, fourgons, véhicules de promenade et véhicules automobiles de type familial.

Adresse: 1550, boulevard Chomedey, Laval, Qué., H7V 3N8.

Ce permis est délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

Location à court terme de véhicules de promenade et de véhicules automobiles de type familial.

Adresse: 1550, boulevard Chomedey, Laval, Qué., H7V 3N8.

Ce permis est délivré dans le cadre de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

3. Fixe en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
ML-1914	79-06-07	Cause: M-29165 M-600741-3-D LOCATION TORMONT LTEE	G.O.Q. no 13 p. 3982 G.O.Q. no 2 p. 267	78-04-01 79-01-13	Changement d'adresse Accordée
ML-1915	79-06-07	Cause: M-40188 CM-60000-P-27 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-600038 GENERAL CAR LEASING (CANADA) LTD. Intimée	G.O.Q. no 15 p. 4242	79-04-14	

Proprio motu
La Commission:
1. Constate l'expiration et le non-renouvellement du permis M-600038 détenu par General Car Leasing (Canada) Ltd.;
2. Déclare classer le dossier.

ML-1916	79-06-07	Cause: M-40240 CM-60000-P-31 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-600742-2-P D. SCOTT & MORRISON EQUIPMENT RENTALS Intimée LOCATION D. SCOTT ENRG. Mise en cause	G.O.Q. no 17 p. 4637	79-04-28	*Proprio motu* La Commission annule à toutes fins que de droit, le permis no M-600742 (1038-DYV).
ML-1917	79-06-07	Cause: M-40313 CM-60000-P-32 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-600938-3-P DANJO TRUCK RENTALS LIMITED Mise en cause	G.O.Q. no 17 p. 4638	79-04-28	

Proprio motu
La Commission révoque la décision ML-1194 du 6 septembre 1977 autorisant l'émission du permis de location M-600938 (2290-DYV).

ML-1923	79-06-12	Cause: M-39966 M-601126-1-D GOHIER PONTIAC BUICK INC.	G.O.Q. no 16 p. 4420	79-04-21	Demande de permis Accordée
QL-801-TF	79-04-04	Cause: Q-19046 Q-600042-10-DT LOCATION D'AUTOS DENIS PEPIN LTEE	G.O.Q. no 9 p. 2998	79-03-03	Modification de tarifs Accordée

Annexe

Nouveaux tarifs (automobiles)

Catégorie	*$ par jour*	*$ par semaine*	*$ du km*	*km alloué par jour*
Sous-compacte	25,95 $	155,00 $	0,10 $	160 km
Compacte	28,95	180,00	0,10	160 km
Intermédiaire	30,95	195,00	0,10	160 km
Standard	31,95	205,00	0,10	160 km
De luxe	32,95	215,00	0,10	160 km
Familiale	28,95	202,65	0,10	nil

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Catégorie	*$ par mois*	*km alloué par mois*	*excédent du km $*
Sous-compacte	500 $	3 000 km	0,10 $
Compacte	575	3 000 km	0,10
Intermédiaire	650	3 000 km	0,10
Standard	675	3 000 km	0,10
De luxe	700	3 000 km	0,10
Familiale	600	nil	0,10

Nouveaux tarifs (camions)

Catégorie	*$ par période***	*$ du mille*
Pick Up 1/4 de tonne	22,95 $	0,20 $
Chevy Van 1/4 de tonne	22,95	0,20
Crew Cab 1 tonne	29,95	0,21
Hi Cube 1 tonne	30,95	0,21
Mini-bus 12 passagers	35,95	0,21
Chevrolet 14' 2 tonnes	36,95	0,26
Chevrolet 16' 3 tonnes	37,95	0,28
Chevrolet 18' 4 tonnes	38,95	0,28
Chevrolet 20' 5 tonnes	39,95	0,29

1. monte charge 9 $ par jour
2. assurance avec 450 $ déductible inclus
   option: 100 $ déductible: Chevy Van 6 $/jour
   Pick Up 6/jour
   Autres 8/jour

Catégorie	*$ par mois*	*millage alloué*	*$ excédent du mille*
Pick Up 1/4 de tonne	589 $	2 000 milles	0,14 $
Chevy Van 1/4 de tonne	589	2 000 milles	0,14
Crew Cab 1 tonne	650	2 000 milles	0,19
Hi Cube 1 tonne	750	2 000 milles	0,19
Mini-bus 12 passagers	750	2 000 milles	0,19
Chevrolet 14' 2 tonnes	775	2 000 milles	0,19
Chevrolet 16' 3 tonnes	825	2 000 milles	0,20
Chevrolet 18' 4 tonnes	880	2 000 milles	0,22
Chevrolet 20' 5 tonnes	920	2 000 milles	0,23

Par période**: Période de 24 heures par temps régulier, période de 8 heures par temps exceptionnel de déménagement (fins et débuts de mois et fin de semaine) c'est à dire de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à 24 heures et de 24 heures à 8 heures ou 24 heures de suite si la distance prévue le justifie.

QL-804	79-04-12	Cause: Q-18939 Q-600099-1-DS (1119-DY & 789-DYV) RAYMOND PLOURDE AUTOMOBILES INC. Mise en cause PLOURDE, RAYMOND PLOURDE, GUY-M. OUELLET, GERMAIN Requérants-cédants GESTION BERNARD BELANGER LTEE GESTION CLEMENT LEBEL LIMITEE GESTION GERMAIN OUELLET LTEE Requérants-cessionnaires	Le Devoir	17, 18, 19 janv. 1979	Changement de contrôle Accordée
QL-824-TF	79-05-23	Cause: Q-19499 Q-600,232-2-DT EQUIPEMENT AMOS LTEE	G.O.Q. no 16 p. 4438	79-04-21	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Annexe

Taux de location camions et camions-tracteurs, longs termes.

Camion, masse totale en charge 20 000 lb app.
gaz, deux essieux. Location 350 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 2 000 $

Camion masse totale en charge 25 000 lb, app.
diesel, deux essieux. Location 625 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 3 000 $

Camion, masse totale en charge 32 000 lb, app.
diesel, deux essieux. Location 800 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 4 000 $

Camion, masse totale en charge 45 000 lb, app.
diesel, trois essieux. Location 950 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 4 000 $

Camion, masse totale en charge 56 000 lb, app.
diesel, trois essieux. Location 1 200 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 5 000 $

Camion-tracteur, masse totale combinée 100 000 lb, app.
diesel, trois essieux. Location 1 300 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 6 000 $

Camion-tracteur, masse totale combinée 110 000 lb, app.
diesel, trois essieux. Location 1 400 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 6 000 $

Scout 4 x 4 Location 250 $ x 48 mois plus 8% taxe
Valeur résiduelle, 1 500 $

QL-839	79-06-11	Cause: Q-19581 Q-600455-2-D AINSLEY, BERTRAND	G.O.Q. no 18 p. 4881	79-05-05	Demande de permis La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer un permis de location pour la location de tentes-roulottes.
QL-840	79-06-11	Causes: Q-19596 Q-19597 Q-600139-5-D et 6-D (1277-DY & 1058-DYV) CHATEL AUTOMOBILES LTEE	G.O.Q. no 18 p. 4886	79-05-05	Modification de permis Accordée
QL-841	79-06-11	Cause: Q-19590 Q-600289-2-D LOCATION S.A.S. INC.	G.O.Q. no 18 p. 4884	79-05-05	Changement d'adresse Accordée
QL-843	79-06-12	Cause: Q-19654 Q-600,386-4-D LOCATION G. MORIN LTEE	G.O.Q. no 19 p. 5094	79-05-12	Droit additionnel Accordée
QL-844	79-06-13	Cause: Q-18571 Q-600009-11-D ROMPRE & FRERES DRIVE YOURSELF LTEE Requérante L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC Intervenante	G.O.Q. no 52 p. 15595	78-12-30	Modification de permis 1. Accueille la demande; 2. Annule le permis concernant la location à l'adresse 8, rue McWilliam, Québec.
QL-846	79-06-15	Cause: Q-18812 Q-600,438-1-D AUTOBUS BELAIR INC.	G.O.Q. no 5 p. 1685 et no 11 p. 3364	79-02-03 et 79-03-17	Demande de permis Rejetée
QL-847	79-06-15	Cause: Q-18813 Q-600439-1-D AUTOBUS DUPONT LTEE	G.O.Q. no 5 p. 1685 G.O.Q. no 11 p. 3364	79-02-03 79-03-17	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QL-848	79-06-15	Cause: Q-19718 Q-600458-1-D OUELLET, JEAN-NOEL	G.O.Q. no 19 p. 5103	79-05-12	Demande de permis Accordée en partie Ce permis est valide à compter du 15 juin 1979.
QL-850	79-06-15	Cause: Q-19665 Q-600178-1-D PROULX, RENE	G.O.Q. no 19 p. 5095	79-05-12	
Suppression de services La Commission annule à toutes fins que de droit le permis numéro Q-600178 (571-DYV) détenu par le requérant.					
QS-2740	79-05-17	Cause: Q-20379-S Q-600353-3-S (1551-DY & 2268-DYV) LOCATION D'AUTOS DE CHICOUTIMI INC. (Auto Leasing Chicoutimi Inc.) Requérante L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC Intervenante	Le Quotidien	25, 26, 27 avril 1979	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 17 mai au 30 novembre 1979.

Erratum

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MI-30.032, apparaissant à la page 6091 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 23, en date du 9 juin 1979, la nature de la décision devrait se lire «Rejetée hors délais» au lieu de «Accordée».

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

1660-o

Associations coopératives — Loi des

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION D'ANJOU

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION D'ANJOU», adopté le 4 juin 1979, modifiant ses fins.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
1727-o ROCH RIOUX.

COOPERATIVE D'HABITATION COTE DE LA VISITATION

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPERATIVE D'HABITATION COTE DE LA VISITATION», adopté le 17 février 1979, modifiant ses fins.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
1673-o ROCH RIOUX.

Avis divers

Les Bénédictins de Montréal

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies et de la Loi des corporations religieuses, il a accordé des lettres patentes supplémentaires augmentant les pouvoirs de la corporation «Les Bénédictins de Montréal», en date du 4 juin 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
1658-o 1507-0253

Chaumière Homestead Ltée

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 7 juin 1979 les lettres patentes émises le 27 novembre 1978, en ajoutant à la page 2 des lettres patentes le siège social: Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
1658-o 1631-7141

Le club de chasse et de pêche Lac-Nord The North Lake Fish and Game Club

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 27e jour de mars 1979, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «Le club de chasse et de pêche Lac-Nord — The North Lake Fish and Game Club», les membres actuels de «North Lakes Fish and Game Club», déjà constituée en corporation le ou vers le 6 février 1890, en vertu de la Loi des clubs de chasse et pêche (S.R. 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 750 000 $.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
1658-o 1362-2600

Distributeurs d'ameublement de bureau Futuric Ltée Futuric Office Furniture Distributors Ltd.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé, le 5 juin 1979, les lettres patentes de fusion de la compagnie «Distributeurs d'ameublement de bureau Futuric Ltée — Futuric Office Furniture Distributors Ltd.», en y remplaçant la date d'émission du 26 mars 1979 par celle du 18 décembre 1978.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
1658-o 1632-3396

Eglise Baptiste évangélique de Shawinigan-Sud

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes, en date du 28e jour de novembre 1978, constituant en corporation régie par la Loi des cor-

porations religieuses, MM. André Duford, opérateur, 4971, rue Marchand, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Réjean Lefebvre, journalier, 1790, 8e Rue, Grand-Mère, Gabriel Mitchell, professeur, 605, rue Saint-Pierre, Hérouxville, Terry L. Ribble, pasteur, 2640, 13e Avenue, Shawinigan-Sud.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000 $.

Le siège social de la corporation est à 705, 125e Rue, Shawinigan-Sud, district judiciaire de Saint-Maurice.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1631-8024

Les investissements Jarry (1978) Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 13 juin 1979 les lettres patentes émises le 31 décembre 1978.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1632-4873

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, lors d'une séance régulière, tenue le 4 juin 1979, le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le Règlement numéro 3-79, intitulé «Règlement autorisant la municipalité à percevoir un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Notre-Dame-de-la-Merci, le 11 juin 1979.

Le secrétaire-trésorier,
1674-o FRANÇOIS VIAU.

Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Drummond)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, 1976, projet de loi 47, lors d'une séance tenue le 4 juin 1979, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement n° 70 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
1716-o MME THÉRÈSE SHOONER.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE J.M.C. INC.

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 janvier 1979 par «La caisse d'économie des employés de C.J.M.» changeant son nom en celui de «Caisse d'économie des Employés de J.M.C. Inc.».

Québec, le 14 juin 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
1691-o ME ROCH RIOUX.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Marie Bernadette Vicky Beaudry

Par le certificat numéro 79-244, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Victorine Bernadette Beaudry, née le 3 octobre 1948, en celui de Marie Bernadette Vicky Beaudry.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Denise Bérubé

Par le certificat numéro 79-243 du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Eric Bérubé né le 9 décembre 1942, en celui de Denise Bérubé.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Marie Claudiane Véronique Bolduc

Par le certificat numéro 79-242 du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Claude Gaétan Bolduc, né le 22 juin 1952, en celui de Marie Claudiane Véronique Bolduc.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Achille Raymond Dumont

Par le certificat numéro 79-240, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Achille Rosemont Dumont, né le 10 avril 1948, en celui de Joseph Achille Raymond Dumont.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Thelma Mazie Graham

Par le certificat numéro 79-245, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thelma Maisie Wheeler, née le 12 décembre 31, en celui de Thelma Mazie Graham.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Jim Vincenzo Granata

Par le certificat numéro 79-241, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vincenzo Granata, né le 17 mai 1959, en celui de Jim Vincenzo Granata.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Michel Hanna

Par le certificat numéro 79-251, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sami Boutros Hanna, né le 11 janvier 1946, en celui de Michel Hanna.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Lawrence Albert Henay

Par le certificat numéro 79-246, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Albert Laurent Hénaire, né le 23 janvier 1918, en celui de Lawrence Albert Henay.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Moïse Lantin

Par le certificat numéro 79-248, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Moïse, né le 29 novembre 1919, en celui de Joseph Moïse Lantin.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Marie Danielle Lefebvre

Par le certificat numéro 79-247, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Danielle Lanthier née le 8 juillet 1958, en celui de Marie Danielle Lefebvre.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Arthur Ernest Mélançon

Par le certificat numéro 79-249, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Arthur Ernest Ménançon, né le 11 juillet 1901, en celui de Joseph Arthur Ernest Mélançon.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Gordon Joseph Mitchell

Par le certificat numéro 79-250, du 24 mai 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gordon Michalofsky, né le 16 novembre 1952, en celui de Gordon Joseph Mitchell.

Sainte-Foy, le 11 juin 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1659-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Marie Estelle Lisette Bégin

Avis est donné que Marie Estelle Lisette Bégin, infirmière auxiliaire, domiciliée au numéro 3560, de la rue Daniel, en la ville de Lac-Mégantic, district de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Estelle Lisette Breton.

Lac-Mégantic, le 11 juin 1979.

Le procureur de la requérante,
1668-26-2-o JEAN-PAUL NORMAND, *notaire*.

Raymonde Bellemare-Leblond

Avis est, par les présentes, donné que Raymonde Bellemare-Leblond, ex-épouse de Jean Leblond, domiciliée et résidant au 8241, boulevard Pie-IX, app. 10, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Claude.

Montréal, le 11 juin 1979.

Les procureurs de la requérante,
BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE,
1669-26-2-o TAILLEFER & LÉGER.

Michel Bisson

Avis est donné que Michel Bisson, chômeur, domicilié au 1224 Dalcourt, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom pour celui de François.

Montréal, le 18 avril 1979.

Le procureur du requérant,
1652-25-2-o JANINE KEAN, *avocate*.

Alonzo Bujold

Avis est donné que Alonzo Bujold, marchand, domicilié dans la municipalité de Saint-Charles-de-Caplan, district de Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alonzo Bugeaud.

New Richmond, le 20 mai 1979.

Le procureur du requérant,
1637-25-2-o GILLES TREMBLAY, *notaire*.

Denise Delisio-Dumont

Avis est, par les présentes, donné que Denise Delisio-Dumont, ménagère, résidant au 12378 est, rue Notre-Dame, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom de Denise à Linda, pour son propre bénéfice.

Montréal, le 31 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,
1653-25-2-o CHAPADOS, CHEVALIER ET GAUL.

Camilien Dumont

Avis est donné que monsieur Camilien Dumont domicilié coteau de Tuff, à l'Isle-Verte, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Camille Dumont.

Rivière-du-Loup, le 15 mai 1979.

Le procureur du requérant,
1689-26-2-o LUCIE DUFRESNE, *avocate*.

Marie Yvonne Nicole Gauthier

Avis est par les présentes donné que Marie Yvonne Nicole Gauthier, présentement domiciliée au 445, rue LePage, app. 201, Dorval, district de Montréal, province de Québec, demandera au ministre de la Justice de la province de Québec, la permission de changer son nom en celui de Marie Yvonne Michelle Nicole Charbonneau.

Beaconsfield, le 14 juin 1979.

Le procureur de la requérante,
1700-26-2-o FRANK S. BOYD.

Jean-Yves Godère

Avis est donné que Jean-Yves Godère, domicilié et résidant au 571, rue Saint-Edouard, Thetford Mines, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Yves Goëderh.

Thetford Mines, le 16 mai 1979.

Le procureur du requérant,
1606-25-2-o ME JEAN-JACQUES NAUD.

Jean Marie

Avis est donné que monsieur Jean Marie, résidant et domicilié au 1313 est, rue Ontario à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Marie Raquier.

Montréal, le 4 juin 1979.

Les procureurs,
1624-25-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Bertha Lachance

Avis est donné, par les présentes, que mademoiselle Bertha Lachance, technicienne en informatique, domiciliée au 301, avenue Boivin, en la ville de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Hélène Lachance.

Roberval, le 28 mai 1979.

Le procureur de la requérante,
1607-25-2-o MICHEL LAROUCHE, *notaire.*

Gérard Nadeau

Avis est donné que Gérard Nadeau, inspecteur, domicilié au numéro 12065, rue DeMontigny, app. 202, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carl Nado.

Lévis, le 7 juin 1979.

Le procureur du requérant,
1711-26-2-o PAUL ROY, *notaire.*

Joseph Anatole Claude Pérusse

Avis est donné que Joseph Anatole Claude Pérusse, du 33, de la rue Chevalier, Repentigny, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Cayer.

Montréal, le 11 mai 1979.

Les procureurs du requérant,
1583-25-2-o D'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO.

Jeanny Sirois

Avis est donné que mademoiselle Jeanny Sirois, domiciliée à Saint-Cyprien, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Janie Sirois.

Rivière-du-Loup, le 15 mai 1979.

Le procureur de la requérante,
1690-26-2-o LUCIE DUFRESNE, *avocate.*

Joseph Riccard Lorrin Sirois

Prenez avis que Joseph Riccard Lorrin Sirois, résidant et domicilié au 459, rue Dollard, à ville LaSalle, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Riccard Lawrence Sirois.

Montréal, le 28 mai 1979.

Les procureurs du requérant,
1675-26-2-o MES LANGEVIN & FOURNIER.

Wendy Tétreault

Avis est, par les présentes, donné que Wendy Tétreault, secrétaire, résidant et domiciliée au 520, rue d'Auvergne, app. 24, en la cité de Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Wendy Fay Rousseau.

Longueuil, le 12 juin 1979.

Les procureurs de la requérante,
1670-26-2-o MES LARIVIÈRE, BRAULT & DURY.

Gary Wayne Winter

Prenez avis que Gary, Wayne Winter, domicilié et résidant au numéro 67, de la rue Dufferin, dans la municipalité de Stanstead, district de Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges Joseph Winter. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Coaticook, le 17 mai 1979.

Le procureur du requérant,
1638-25-2-o ANDRÉ FORTIER, *avocat.*

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007136-783

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. JANET T. WILLIAM, autrefois domiciliée au 4250, de Bullion, Montréal, maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province de Québec, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Janet T. William de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Janet T. William.

Le greffier adjoint,
1659-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-009650-773

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. PIERRE ROYER, autrefois domicilié au 10781, Saint-Julien, app. 3, Montréal, maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Pierre Royer de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis en français à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Pierre Royer.

Québec, le 6 juin 1979.

Le greffier adjoint,
1659-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008234-799

ISRAEL WALDMAN, BARUCH DIENSTAG & MORRIS FEINSTEIN, demandeurs, c. PANGEN DEVELOPMENT LTD., défenderesse, et LE REGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

La défenderesse, Pangen Development Ltd., est par les présentes avisée que par ordonnance du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal, il lui est enjoint de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication du présent avis et elle est également avisée qu'une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées à son attention, aux greffes de la Cour supérieure du palais de justice de Montréal et la défenderesse, Pangen Development Ltd. est par les présentes requise de comparaître dans les 30 jours du présent avis.

Montréal, le 8 juin 1979.

Le protonotaire,
1701-o DOMINIQUE DI BERNARDO.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

AIRCOVENT INC.

Prenez avis que la compagnie «AIRCOVENT INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 7 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
SABOURIN, SAVARD, CORRIVEAU, NADEAU,
1717-o GIROUX, KALLIS, TREMBLAY & HÉBERT.

ASSOCIATION DES BIOCHIMISTES DES HOPITAUX DU QUEBEC

Avis est, par les présentes, donné que L'ASSOCIATION DES BIOCHIMISTES DES HOPITAUX DU QUEBEC, constituée en corporation en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Montréal, le 26 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,
1676-o LAPOINTE, DAVID & SCHACHTER.

BEAVER HALL SQUARE CORP.

Prenez avis que BEAVER HALL SQUARE CORP., compagnie légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 14 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS
1702-o & TÉTRAULT.

LA BRASSERIE DES TROIS COURONNES DREI KRONEN BRAUREI (1308) QUEBEC LIMITEE

Prenez avis que la compagnie«LA BRASSERIE DES TROIS COURONNES DREI KRONEN BRAUREI (1308) QUEBEC LIMITEE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 juin 1979.

Le procureur de la compagnie,
1722-o ME NORMAND ZADRA.

CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE PASCAL GREENFIELD PARK
PASCAL GREENFIELD PARK EMPLOYEES SOCIAL CLUB

Avis est, par les présentes, donné que le CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE PASCAL GREENFIELD PARK — PASCAL GREENFIELD PARK EMPLOYEES SOCIAL CLUB, corporation constituée selon la troisième partie de la Loi des compagnies, le 22 mai 1975 et ayant son siège social dans la ville de Greenfield Park, district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
1677-o GAGNON, LAFLEUR & ASSOCIES.

CONSTRUCTION CAMARADO LTEE

Prenez avis que la compagnie CONSTRUCTION CAMARADO LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 juin 1979.

Les procureurs de la requérante,
DE GRANDPRÉ, COLAS, DESCHÊNES, GODIN,
1703-o PAQUETTE, LASNIER & ALARY.

CORTINA SKI SHOP & SPORTS EQUIPMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie CORTINA SKI SHOP & SPORTS EQUIPMENT INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 2 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
1704-o SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM.

ELECTROLOGIK INC.

Prenez avis que la compagnie ELECTROLOGIK INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 23 mars 1979.

Le requérant,
1661-o LÉO RICHARD.

FOBEL INC.

Avis est, les présentes, donné que la compagnie «FOBEL INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, dans le district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 15 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,
1705-o FOREST, LACOSTE & LAVERY.

JARDIN BOUCHERVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie JARDIN BOUCHERVILLE INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 mai 1979.

Le procureur de la compagnie,
1678-o ME CLAUDE TRINQUE.

LES IMMEUBLES JEAN TALON LTEE

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES JEAN TALON LTEE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 6 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
SABOURIN, SAVARD, CORRIVEAU, NADEAU,
1718-o GIROUX, KALLIS, TREMBLAY & HÉBERT.

MAURICE LEVEILLEE INC.

Prenez avis que la compagnie MAURICE LEVEILLEE INC. demande au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 11 juin 1979.

Le procureur de la compagnie,
1662-o MAURIL TREMBLAY.

MINES LAC MATTAGAMI LIMITEE
(Sans responsabilité personnelle)
MATTAGAMI LAKE MINES LIMITED
(No Personal Liability)

Avis est donné que la compagnie «MINES LAC MATTAGAMI LIMITEE (Sans responsabilité personnelle), MATTAGAMI LAKE MINES LIMITED (No

personal liability)», constituée d'après la Loi des compagnies minières, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Toronto, Ontario, le 19 juin 1979.

Le secrétaire,
1723-o B.H. GROSE.

GEORGES MATTE ET FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie GEORGES MATTE ET FILS INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 15 juin 1979.

Le procureur de la requérante,
1712-o JOHANNE ST-PIERRE.

PRACTICAL CLOTHING COMPANY LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que PRACTICAL CLOTHING COMPANY LIMITED, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 2 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,
1671-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

PROVIGO (SAGUENAY) LTEE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie PROVIGO (SAGUENAY) LTEE, constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Chicoutimi, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 14 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
1706-o GEOFFRION & PRUD'HOMME.

PROVIGO (SHERBROOKE) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie PROVIGO (SHERBROOKE) INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Sherbrooke, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 14 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
1707-o GEOFFRION & PRUD'HOMME.

LES RESIDENCES RUEST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LES RESIDENCES RUEST INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Rimouski, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Rimouski, le 4 juin 1979.

Les procureurs de la compagnie,
1694-o DESROSIERS, GAGNÉ, *avocats*.

SIR MORTIMER DAVIS, INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que SIR MORTIMER DAVIS, INCORPORATED, corporation constituée selon la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, Qué., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 31 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,
1708-o GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

TREBOR (AMERIQUE DU NORD) LTEE
TREBOR (NORTH AMERICA) LTD.

Prenez avis que la compagnie TREBOR (AMERIQUE DU NORD) LTEE — TREBOR (NORTH AMERICA) LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Granby, Qué., le 11 juin 1979.

Les procureurs de la requérante,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
1709-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

J.G. TROTTIER INC.

Prenez avis que la compagnie J. G. TROTTIER INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 1er juin 1979.

Le secrétaire,
SUZANNE L. TROTTIER.

1672-o

VISITES QUEBEC — STE-ANNE INC

Prenez avis, que la compagnie «VISITES QUEBEC — STE-ANNE INC» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Rédempteur, le 14 juin 1979.

Le procureur de la compagnie,
PIERRE LABRECQUE, *notaire.*

1679-o

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

CAROL MOVING & STORAGE LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «CAROL MOVING & STORAGE LIMITED» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est M. Edgar Collard, route Rurale numéro 3, Danville.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à la route Rurale numéro 3, Danville, district judiciaire de Saint-François.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1636-6056

ETABLISSEMENT ORMEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «ETABLISSEMENT ORMEC» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est M. André Recton, 903 est, rue Bélanger, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 903 est, rue Bélanger, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1464-4413

KOCKUMS INDUSTRIES LIMITED

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 8e jour de juin 1979, il a accordé un nouveau permis à la compagnie «LETSON & BURPEE LIMITED», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «KOCKUMS INDUSTRIES LIMITED», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères (S.R. 1964, chapitre 282).

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1472-4041

PUNTA GORDA DEVELOPERS, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «PUNTA GORDA DEVELOPERS, INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est CT Corporation System (Canada), Ltd., 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1636-6783

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Parti national populaire

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis que monsieur Jacques Nadeau lui a remis sa démission à titre de représentant officiel du Parti national populaire en date du 11 juin 1979.

Montréal, le 15 juin 1979.

Le secrétaire intérimaire,
MICHELINE ROBERGE.

1724-o

Liquidation des compagnies — Loi de la

G. BEAUREGARD INC.

Avis est donné que la compagnie «G. BEAUREGARD INC.» constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 26 septembre 1967, avec siège social à Montréal, a été dissoute le 23 février 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1102-8420

JACQUES BERNARD (LAVAL) LTEE

Avis est donné que la compagnie «JACQUES BERNARD (LAVAL) LTEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 26 août 1969, avec siège social à Laval, a été dissoute le 23 février 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1140-9174

NORMAN LEMIEUX LIMITEE

Avis est donné que la compagnie «NORMAND LEMIEUX LIMITEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 13 avril 1973, avec siège social à 68, rue Fortin, Rouyn, a été dissoute le 8 juin 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1331-2582

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de Saint-Sixte

Avis est donné par le soussigné que le lieutenant-gouverneur en conseil a adopté, en date du 6 juin 1979, un arrêté en conseil ayant pour objet de changer le nom de la municipalité du canton de Lochaber, partie nord, en celui de la «municipalité de Saint-Sixte».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre des Affaires municipales,
GUY TARDIF.

1710-o

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 11 juin 1979, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Réjean Montplaisir 2251, rue Notre-Dame Sainte-Marthe-du-Cap, Qué.	32953	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Fédérico DiGiovanni 6433, rue Pierre Montréal-Nord, Qué.	35118	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. François Bernier 1490, rue Beaulieu, app. 407 Sillery, Qué. G1S 4M8	35173	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mme Muriel Mili 9062, rue Maritain Saint-Léonard, Qué.	35264	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jocelyn Raiche 1101, rue Rachel, app. 1506 Montréal, Qué.	32859	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Michel Beaudoin 7962, rue Candes Anjou, Qué., H1K 1K7	31517	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Maurice Fortier 220 ouest, Pinder Rouyn, Qué.	31030	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Come Desrochers 1890, Lajoie Trois-Rivières, Qué.	29501	Assurance sur la vie
M. Jacques Rouleau 7900, Jacob Trois-Rivières-Ouest, Qué.	28096	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Paul-E. Larivière 25, rang D. Six Saint-Stanislas-de-Kostka J0S 1W0	14351	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Howard T. Hasell 6106, Jeanne-Mance Montréal, Qué. H2V 4K8	35506	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Whitney 369, Bouchard, app. 17 Granby, Qué. J2G 8K5	35584	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Jacques Lachance 431, rue Saint-Félix Mont-Carmel (Valmont) Qué.	35543	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Ghislain Deschamps 66, Aubin, app. 1 Valleyfield, Qué.	35531	Assurance sur la vie
M. Gaétan Herby 1395, Beauharnois, app. 4 Longueuil, Qué.	35511	Assurance sur la vie
M. Gaétan Chayer 1509 ouest, Galt, app. 4 Sherbrooke, Qué. J1H 2B3	35457	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mme Carmen Auger 27, plateau Laval Bécancour, Qué. G0X 2H0	34979	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Rochon 83 A, des Erables Valleyfield, Qué.	34946	Assurance sur la vie
M. Richard Forcier 79, Valmont Repentigny, Qué. J5Y 1L3	34038	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
Mlle Suzanne Lefebvre 11550, Balzac, app. 2 Montréal-Nord, Qué.	34702	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mme Marie Mercier Lefebvre 11550, Balzac, app. 2 Montréal, Qué.	34004	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Pierre Leblanc 89, 2e Avenue Verdun, (Montréal) Qué.	33895	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. André Dubé 304, rue Ethier LaPrairie, Qué. J5R 3B1	33758	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Michel Morency 596, boulevard Gouin, app. 6 Saint-Jean, Qué.	17356	Assurance contre la maladie ou les accidents

Le surintendant des assurances,
1658-o JACQUES M. ROY.

THE LONDON ASSURANCE

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de THE LONDON ASSURANCE est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

— Contre la maladie ou les accidents
— Automobile
— Aviation
— Biens
— Bris des machines
— Garantie
— Responsabilité
— Maritime

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à THE LONDON ASSURANCE au préalable.

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Canada un cautionnement jugé équivalent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70) et auprès du ministre des Finances du Québec, le cautionnement requis pour pratiquer l'assurance maritime.

Le siège social de la compagnie est situé à Londres, Angleterre; son principal établissement d'affaires canadien est situé en Ontario, au 48, Yonge Street, Toronto, M5E 1G8 et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à Montréal, au 800 ouest, boulevard Dorchester, H3B 1X9.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 19 juin 1979.

Le surintendant des assurances,
1725-o JACQUES M. ROY.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE L'ISLET

Avis de fusion

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), elle a approuvé le 18 juin 1979, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Notre-Dame-du-Bon-Secours, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Pamphile et Saint-Roch-des-Aulnaies.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Jean-Port-Joli dans le comté municipal de L'Islet.

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
1729-o LISE PAYETTE.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Sainte-Croix, la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Louis-de-Lotbinière, la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté de Lotbinière, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention de fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE LOTBINIERE», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les trois (3) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
MARCEL LAFLEUR, JEAN-MARIE PÉRUSSE,
1579-25-4-o ONIL BERTHIAUME.

SYMONS COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SYMONS GENERAL INSURANCE COMPANY

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que SYMONS COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES — SYMONS GENERAL INSURANCE COMPANY, dont le siège social est situé au 45, rue Charles est, Toronto, Ontario dont le principal établissement d'affaires au Québec est à 1, carré Westmount, Westmount, a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

— Contre la maladie ou les accidents
— Automobile
— Biens
— Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements)
— Responsabilité
— Maritime

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Canada un cautionnement jugé équivalent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70) et auprès du ministre des Finances du Québec le cautionnement exigé pour pratiquer l'assurance maritime.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 juin 1979.

Le surintendant des assurances,
1658-o JACQUES M. ROY.

Terres et Forêts

Cadastres

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que les lots 101-7 à 101-9 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 juin 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village d'Arthabaskaville

Cadastre: village d'Arthabaskaville; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: ville d'Arthabaska.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 197-139 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 31 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Baskatong

Cadastre: canton de Baskatong; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: canton de Grand-Remous.

Avis est, par la présente, donné que le lot 6, rang E est ajouté et qu'une partie des lots 29*a* et 30*a*, rang VII est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 29 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Bienville

(révisé)

Cadastre: révisé du village de Bienville; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Lévis.

Avis est, par la présente, donné que le lot 209-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 juin 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Dubuisson

Cadastre: canton de Dubuisson; division d'enregistrement: d'Abitibi; municipalité: ville de Val-d'Or.

Avis est, par la présente, donné que le lot 54-A-6-4-1 ainsi que la partie restante du lot 54-A-6-3-1, rang VIII sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 28 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Laprairie de la Madeleine

Cadastre: paroisse de Laprairie de la Madeleine; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de Brossard.

Avis est, par la présente, donné que le lot 734 est ajouté et qu'une partie du lot 727 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 31 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Alban-d'Alton

Cadastre: paroisse de Saint-Alban-d'Alton; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Alban.

Avis est, par la présente, donné que les lots 1 à 7, rang J, canton d'Alton sont ajoutés et que deux parties du lot 13 ainsi qu'une partie du lot 14, rang VI d'Alton sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 28 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Colomban

Cadastre: paroisse de Saint-Colomban; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: paroisse de Saint-Colomban.

Avis est, par la présente, donné que les lots 166-18 à 166-20, 166-23 à 166-36, 166-38 à 166-46, 166-49, 166-51 à 166-88, 166-90 à 166-107 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet (partie révisée)

Cadastre: révisé d'une partie de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet; division d'enregistrement: Nicolet no 2; municipalité: ville de Nicolet.

Avis est, par la présente, donné que le lot 264-2-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 juin 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ubalde

Cadastre: paroisse de Saint-Ubalde; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: Saint-Ubalde.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot A-13, rang D, canton de Montauban est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Trécesson

Cadastre: canton de Trécesson; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: canton de Trécesson.

Avis est, par la présente, donné que les lots 62-1 à 62-5, rang IV sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 mai 1979.

Pour le sous-ministre,
1688-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Office de la langue française

Avis de normalisation et de recommandation

Bande publique

Avis public est donné conformément aux dispositions de la Charte de la langue française, que l'Office de la langue française, à sa séance régulière du 1er juin 1979, a normalisé le terme français suivant: **bande publique** (E: citizens' band), et a recommandé le terme français et les abréviations qui suivent: **poste bande publique; BP; poste BP**.

L'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Le secrétaire,
1667-o PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi des

FEDERATION PROFESSIONNELLE DES SYNDICATS D'INFIRMIERES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUEBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 12 juin 1979, il a approuvé le règlement de la corporation changeant son siège social de Lévis à Sainte-Anne-des-Plaines, le tout conformément aux articles 2 et suivants de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R., 1964, chapitre 275).

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1476-9368

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et des autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, comté de Laprairie, a soumis pour approbation son Règlement numéro 79 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Delson;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la ville de Delson, par son Règlement numéro 248, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, comté de Laprairie;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi des Cours municipales (S.R. 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1350-79, du 16 mai 1979, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193), et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (S.R. 1964, chapitre 24), Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QU'à compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Delson, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce seizième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 60 1659-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (S.R. 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de

parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1468-79, du 23 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (S.R. 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-troisième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 59

1659-o

Annexe A

Cadastre de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant les blocs 4, 5 et 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, à Sorel.

Cadastre de la paroisse de Deschambault, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé.

Cadastre du canton de Fagundez, comprenant les blocs 7, 8 et 9, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Le Neuf, comprenant les blocs 3 à 7, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Bourdon, comprenant les lots 26 à 48, rang Rivière-Mistassini, dont copies des plans et livres de renvoi ont été déposées au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant les lots 185 et 186, rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

Cadastre du canton de Letellier, comprenant le lot 35, rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre du canton de Gaboury, comprenant les lots 52 à 69, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

Cadastre du canton de Rochemonteix, comprenant les lots 31 à 39, rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre de la paroisse de Saint-François-du-Lac, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Yamsaka, à Saint-François-du-Lac.

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Comoonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, chapitre 321) le ministre des Terres et Forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay pour une partie du cadastre du canton de Manicouagan à l'endroit des lots 1 à 14 et leurs subdivisions respectives, rang de la Pointe-aux-Outardes, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. le 6 avril 1979, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;
2. le 12 avril 1979, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;
3. le 17 avril 1979, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maitenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 7 de ladite loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 1467-79, du 23 mai 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Manicouagan à l'endroit des lots 1 à 14 et leurs subdivisions respectives, rang de la Pointe-aux-Outardes, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, et, qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) de porter modification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-troisième jour de mai en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 58

1666-26-2-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL NORMAND

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL NORMAND».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre d'Accueil.

Le siège social de l'établissement est à Amos, district judiciaire d'Abitibi.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
ROCH RIOUX.

1658-o 1636-6114

Soumissions — Demandes de

Ville de Granby

(Comté de Shefford)

Avis public, est par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Granby» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 510 000 $ d'obligations de la ville de Granby datées du 13 août 1979 et remboursables en série du 13 août 1980 au 13 août 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 13 février et 13 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 17 juillet 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 août 1979.

Tableau d'amortissement — 1 510 000 $ — 20 ans

Année	Capital
13 août 1980	49 000 $
13 août 1981	52 000
13 août 1982	57 000
13 août 1983	60 000
13 août 1984	65 000
13 août 1985	59 000
13 août 1986	64 000
13 août 1987	70 000 $
13 août 1988	75 000
13 août 1989	80 000
13 août 1990	53 000
13 août 1991	59 000
13 août 1992	66 000
13 août 1993	72 000
13 août 1994	79 000
13 août 1995	85 000
13 août 1996	94 000
13 août 1997	103 000
13 août 1998	113 000
13 août 1999	155 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 155 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 13 août 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 13 août 1999 au montant de 155 000 $ comprend un solde de 32 000 $ renouvelable pour une période de 5 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
13 août 2000	6 000 $
13 août 2001	6 000
13 août 2002	6 000
13 août 2003	7 000
13 août 2004	7 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 155 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 13 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'émission, conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 août 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 530 — 99 400 $—; 614 — 228 000 $—; 650 — 3 455 $—; 651 — 2 130 $—; 653 — 15 815 $— renouvellements d'emprunt; 1113-77 — 57 200 $ — aménagement de parcs; 1121-77 — 159 500 $—; 1159-78 — 80 000 $ — voirie; 1166-78 — 58 000 $ — restauration d'édifice; 1167-78 — 32 000 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1180-78 — 150 000 $ — restauration de bâtiment; 1183-78 — 40 000 $ — aqueduc, égouts; 1185-78 — 318 000 $; 1191-78 — 133 000 $—; 1196-78 — 85 000 $—; 1203-78 — 3 500 $ — voirie; 1213-78 — 45 000 $ — acquisition d'immeubles.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 17 juillet 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 17 juillet 1979 à 17 heures, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, ville de Granby, comté de Shefford, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Granby, comté de Shefford, le 18 juin 1979.

Le greffier,
ALAIN NOËL.

Hôtel de ville
87, rue Principale
ville de Granby
comté de Shefford, Qué., J2G 2T7
téléphone: 372-6671, code 514 1695-o

Village de Saint-Félix-de-Valois

(Comté de Joliette)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Félix-de-Valois» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 198 500 $ d'obligations du village de Saint-Félix-de-Valois datées du 13 août 1979 et remboursables en série du 13 août 1980 au 13 août 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 13 février et 13 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 17 juillet 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 août 1979.

Tableau d'amortissement — 198 500 $ — 20 ans

Année	Capital
13 août 1980	5 500 $
13 août 1981	6 000
13 août 1982	6 500
13 août 1983	6 500
13 août 1984	7 000
13 août 1985	8 000
13 août 1986	8 500
13 août 1987	9 000
13 août 1988	10 000

Année	Capital
13 août 1989	10 000 $
13 août 1990	7 500
13 août 1991	8 500
13 août 1992	9 000
13 août 1993	10 000
13 août 1994	11 000
13 août 1995	12 500
13 août 1996	13 500
13 août 1997	15 000
13 août 1998	16 500
13 août 1999	18 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 18 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 13 août 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 18 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 13 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Saint-Félix-de-Valois s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 août 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 58 — 32 000 $ — renouvellement d'emprunt; 134 — 77 500 $ — aqueduc, égouts; 154-76 — 89 000 $ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 17 juillet 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 17 juillet 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 4881, rue Principale, village de Saint-Félix-de-Valois, comté de Joliette, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Félix-de-Valois, comté de Joliette, le 18 juin 1979.

Le secrétaire-trésorier,
PHIL H. BROUSSEAU.

Hôtel de ville
4881, rue Principale
village de Saint-Félix-de-Valois
comté de Joliette, Qué., J0K 2N0
téléphone: 889-5931, code 514 1696-o

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge
(Comté de Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Laurent H. Bombardier, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 4473, rue Saint-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Québec, Qué., jusqu'à 19 h 30, le lundi 16 juillet 1979, pour l'achat de 2 774 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge datées du 13 août 1979 et remboursables en série du 13 août 1980 au 13 août 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 13 février et 13 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 août 1979.

Tableau d'amortissement — 2 774 000 $ — 20 ans

Année	Capital
13 août 1980	56 000 $
13 août 1981	62 000
13 août 1982	68 000
13 août 1983	76 000
13 août 1984	84 000
13 août 1985	89 000
13 août 1986	99 000
13 août 1987	108 000
13 août 1988	119 000
13 août 1989	132 000
13 août 1990	102 000
13 août 1991	111 000
13 août 1992	124 000
13 août 1993	137 000
13 août 1994	151 000
13 août 1995	166 000
13 août 1996	184 000
13 août 1997	203 000
13 août 1998	224 000
13 août 1999	479 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 479 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 13 août 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 13 août 1999 au montant de 479 000 $ comprend un solde de 232 000 $ renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans et échéant comme suit:

13 août 2000	16 000 $
13 août 2001	17 000
13 août 2002	18 000
13 août 2003	20 000
13 août 2004	21 000
13 août 2005	23 000
13 août 2006	26 000
13 août 2007	28 000
13 août 2008	30 000
13 août 2009	33 000

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 479 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 13 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 août 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de divers règlements de renouvellements d'emprunt pour un total de 231 000 $: 316 — 174 800 $ — aqueduc, égouts; 355 — 373 000 $; 444-77 — 29 000 $; 476-77 — 351 000 $ — voirie; 483-78 — 38 500 $ — acquisition de lots; 488-78 — 120 000 $ — aménagement de parcs; 493-78 — 46 200 $; 494-78 — 61 500 $ — aqueduc, égouts, voirie; 495-78 — 48 000 $ — voirie; 505-78 — 37 500 $ — aqueduc, égouts; 506-78 — 93 500 $ — aqueduc, égouts, voirie; 510-78 — 250 000 $ — achat de machinerie; 517-78 — 270 000 $ — aqueduc, égouts; 522-78 — 350 000 $; 525-A-79 — 300 000 $ — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le lundi 16 juillet 1979 à l'hôtel de ville, 4473, rue Saint-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Québec, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, comté de Québec, le 20 juin 1979.

Le secrétaire-trésorier,
LAURENT H. BOMBARDIER.

Htel de ville
4473, rue Saint-Félix
Saint-Félix-du-Cap-Rouge
comté de Québec, Qué., G0A 1K0
téléphone: 651-1225, code 418

1730-o

Ville de Saint-Lambert

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Marie Sainte-Marie, greffier, à l'hôtel de ville, 55, rue Argyle, ville de Saint-Lambert, Qué., jusqu'à 16 h 30, le lundi 16 juillet 1979 et par après jusqu'à 20 h 30, au Service de la Police, 35, Aberdeen, ville de Saint-Lambert, Qué., pour l'achat de 1 043 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Lambert datées du 13 août 1979 et remboursables en série du 13 août 1980 au 13 août 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 13 février et 13 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 août 1979.

Tableau d'amortissement — 1 043 000 $ — 20 ans

Année	Capital
13 août 1980	44 000 $
13 août 1981	49 000
13 août 1982	53 000
13 août 1983	56 000
13 août 1984	61 000
13 août 1985	67 000
13 août 1986	71 000
13 août 1987	78 000
13 août 1988	84 000
13 août 1989	90 000
13 août 1990	22 000
13 août 1991	25 000
13 août 1992	28 000
13 août 1993	31 000
13 août 1994	35 000
13 août 1995	39 000
13 août 1996	44 000
13 août 1997	49 000
13 août 1998	56 000
13 août 1999	61 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 61 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 13 août 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délai possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 61 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 13 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Saint-Lambert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 août 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 653 — 73 500 $—; 657 — 29 000 $—; 666 — 3 000 $—; 667 — 25 000 $—; 673 — 23 100 $—; 694 — 34 000 $—; 736 — 8 000 $—; 745 — 4 100 $—; 767 — 56 500 $—; 771 — 4 700 $—; 772 — 4 100 $—; 786 — 66 500 $—; 787 — 19 500 $—; 794 — 103 500 $; 821 — 38 000 $—; 823 — 34 500 $ — renouvellements d'emprunt; 1032 — 150 000 $ — agrandissement de l'hôtel de ville; 1052 — 26 000 $ — aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 1056 — 250 000 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1058 — 80 000 $ — agrandissement de l'usine de filtration; 1059 — 10 000 $ — coût exc. de divers règlements.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h 30, le lundi 16 juillet 1979, au Service de la Police, 35, Aberdeen, ville de Saint-Lambert, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Lambert, le 18 juin 1979.

Le greffier,
MADAME MARIE SAINTE-MARIE.

Hôtel de ville
55, rue Argyle
ville de Saint-Lambert, Qué., J4P 2H3
téléphone: 672-4444, code 514 1697-o

Village de Saint-Raphaël
(Comté de Bellechasse)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Armand Picard, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, 32, boulevard Saint-Pierre, village de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, Qué., jusqu'à 17 heures, le lundi 16 juillet 1979 et par après jusqu'à 20 heures au centre communautaire, rue du Foyer, Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, Qué., pour l'achat de 346 000 $ d'obligations du village de Saint-Raphaël datées du 13 août 1979 et remboursables en série du 13 août 1980 et 13 août 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 13 février et 13 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 août 1979.

Tableau d'amortissement — 346 000 $ — 20 ans

Année	Capital
13 août 1980	8 000 $
13 août 1981	9 000
13 août 1982	10 000
13 août 1983	11 000
13 août 1984	11 000
13 août 1985	13 000
13 août 1986	14 000
13 août 1987	15 000
13 août 1988	16 000
13 août 1989	18 000
13 août 1990	11 000
13 août 1991	12 000
13 août 1992	14 000
13 août 1993	14 000 $
13 août 1994	16 000
13 août 1995	17 000
13 août 1996	20 000
13 août 1997	22 000
13 août 1998	23 000
13 août 1999	72 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 72 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances exlcuant l'échéance du 13 août 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 13 août 1999 au montant de 72 000 $ comprend un solde de 47 000 $ renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans et échéant comme suit:

Année	Capital
13 août 2000	4 000 $
13 août 2001	4 000
13 août 2002	4 000
13 août 2003	4 500
13 août 2004	4 500
13 août 2005	5 000
13 août 2006	5 000
13 août 2007	5 000

Année	Capital
13 août 2008	5 500 $
13 août 2009	5 500

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 72 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 13 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Saint-Raphaël s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 août 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 72 — 24 000 $ —; 74 — 68 500 $ — renouvellements d'emprunt; 94 — 165 000 $ — protection contre incendie; 104 — 27 500 $ — consolidation de déficit; 97 — 61 000 $ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le lundi 16 juillet 1979 au centre communautaire, rue du Foyer, Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, le 18 juin 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ARMAND PICARD.

Bureau municipal
32, boulevard Saint-Pierre
village de Saint-Raphaël
comté de Bellechasse, Qué., G0R 4C0
téléphone: 243-2853, code 418 1698-o

Cité de Sorel

(Comté de Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean Charbonneau, greffier, à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, cité de Sorel, comté de Richelieu, Qué., jusqu'à 19 h 30, le mercredi 18 juillet 1979, pour l'achat de 916 000 $ d'obligations de la cité de Sorel datées du 13 août 1979 et remboursables en série du 13 août 1980 au 13 août 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payables semi-annuellement les 13 février et 13 août de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 13 août 1979.

Tableau d'amortissement — 916 000 $ — 20 ans

Année	Capital
13 août 1980	28 000 $
13 août 1981	30 000
13 août 1982	34 000
13 août 1983	36 000
13 août 1984	40 000
13 août 1985	43 000
13 août 1986	47 000
13 août 1987	52 000
13 août 1988	29 000
13 août 1989	31 000
13 août 1990	34 000
13 août 1991	37 000
13 août 1992	42 000
13 août 1993	46 000
13 août 1994	50 000
13 août 1995	56 000
13 août 1996	60 000
13 août 1997	67 000
13 août 1998	73 000
13 août 1999	81 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 81 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 13 août 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas

des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 81 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 13 août de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La cité de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 13 août 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 813 — 9 500 $ —; 827 — 4 000 $ —; 859 — 149 000 $ — renouvellements d'emprunt; 1080 — 135 000 $ — aqueduc, égouts; 1081 — 116 500 $ — aqueduc, égouts, voirie etc.; 1082 — 255 000 $ — restauration, aménagement de parcs et équipement; 1090 — 195 000 $ — construction de bâtisses; 1095 — 52 000 $ — achat et aménagement d'un terrain de stationnement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mercredi 18 juillet 1979 à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, cité de Sorel, comté de Richelieu, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Sorel, comté de Richelieu, le 18 juin 1979.

Le greffier,
JEAN CHARBONNEAU.

Hôtel de ville
71, rue Charlotte
cité de Sorel
comté de Richelieu, Qué., J3P 5N6
téléphone: 742-4583, code 514 1699-o

Syndicats professionnels — Loi des

L'ASSOCIATION DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUEBEC

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 29 mai 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «L'ASSOCIATION DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUEBEC», avec siège social situé à Sainte-Foy, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1663-o 1635-4078

L'ASSOCIATION PATRONALE DES BARBIERS, COIFFEURS ET COIFFEUSES DU DISTRICT DE BEAUCE ET DE DORCHESTER

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 18 mai 1979, il a autorisé le changement de nom de «L'ASSOCIATION PATRONALE DES BARBIERS, COIFFEURS ET COIFFEUSES DU DISTRICT DE BEAUCE ET DE DORCHESTER», dont la constitution, sous le nom originaire de «L'ASSOCIATION PATRONALE DES BARBIERS ET COIFFEUSES DU DISTRICT DE BEAUCE» a été autorisée le 26 septembre 1950, et dont le siège social est situé à ville de Saint-Georges dans le comté de Beauce, en celui de «L'ASSOCIATION PATRONALE DES BARBIERS, COIFFEURS ET COIFFEUSES DU DISTRICT DE BEAUCE ET DE DORCHESTER» et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1719-o 1315-0438

FEDERATION DES ASSOCIATIONS APICOLES DU QUEBEC

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 30 avril 1979, il a autorisé la constitution d'une fédération de syndicats professionnels, sous le nom de «FEDERATION DES ASSOCIATIONS APICOLES DU QUEBEC», avec siège social à Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1713-o 1633-6984

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000053-78
S-70

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, corporation régie par la Loi du crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Eglise, Sainte-Foy, Qué., demanderesse, c. MARC-ANDRE ROY, du 28, le vieux chemin d'Oka, Saint-Eustache, dame ROSE-EMMA ROY, épouse de Laurent Brunet, de Saint-Benoît, Deux-Montagnes, Qué., LOUIS-PHILIPPE ROY, d'adresse inconnue, dame ALVINE ROY, veuve de Gérard Champagne, du 8, rue Rose-des-cèdres, Sainte-Thérèse-Ouest, Terrebonne, et VITAL ROY, du 12051, rue Edger, Montréal-Nord, Qué., défendeurs.

«Les lots numéros soixante et un (61) et soixante-deux (62) du rang huit (8) canton de Courville, tels que décrits au cadastre officiel pour ledit canton, circonstances et dépendances. Le lot 61 contenant environ en superficie 100 acres de terre et le lot 62 contenant environ en superficie 77 acres de terre plus ou moins.

Sauf et à distraire des parties des lots soixante et un (61) et soixante-deux (62) vendues au ministère de la Voirie conformément à la vente partielle avec mainlevée consentie le 8 février 1957 et le 9 juillet 1958.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 427,50 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 12 juin 1979.

1665-o

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — district de Bedford
No 455-05-000257-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., demanderesse, c. MAURICE CLOUTIER, résidant et domicilié au 124, rue Champlain, Bromont, Qué., défendeur.

«Un emplacement, sis et situé dans la ville de Cowansville, connu et désigné comme étant le lot numéro cent cinquante et un de la subdivision officielle du lot numéro cent vingt-quatre (no 124-151) du cadastre officiel du village de Cowansville, mesurant (ledit emplacement) quatre-vingt-dix-huit pieds (98′) de largeur dans ses lignes est et ouest sur cent cinquante pieds (150′) dans sa ligne sud et cent cinquante-trois pieds (153′) dans sa ligne nord, mesures anglaises.

Avec maison et toutes autres bâtisses y érigées.»

La mise à prix est fixée à 5 950 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, province de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOÛT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.E. BELISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 15 juin 1979.

1720-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — district de Bedford
No 455-05-000256-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., demanderesse, c. ROGER GUY, résidant et domicilié au 129, Pasteur, Longueuil, Qué., défendeur.

«Un terrain situé dans le canton de Brome, connu et désigné comme étant le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-sept (127-6) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Brome.

Avec maison y érigée portant le numéro 13, de la rue du Bosquet, ville de Bromont, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, et notamment avec droit aux servitudes actives de passage en faveur du présent immeuble, telles que créées aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Brome, sous les numéros 86102 et 86214.»

La mise à prix est fixée à 10 300 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, province de Québec, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOÛT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.E. BELISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 15 juin 1979. 1721-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000350-78
No 18-18-79

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, demanderesse, c. CYRIL TREMBLAY, le défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision un du lot originaire numéro vingt-cinq, rang I (25-1-2, rang I), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Ragueneau, portant le numéro civique 233, route 138, Ragueneau, Qué.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. (Maintenant le numéro civique a été changé pour 361)»

La mise à prix est fixée à 275 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif par chèque visé ou en argent, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, avenue Mance, Baie-Comeau, le VENDREDI DIXIEME jour du mois d'AOUT 1979, à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif,
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 13 juin 1979. 1680-o

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000825-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., H2Y 2W3, demanderesse, c. RHEAL AUGER, résidant et

domicilié au 277, rue Notre-Dame, Gatineau, Qué., défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot deux cent de la subdivision officielle du lot originaire cinq cent cinquante-cinq (555-200) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Pointe-Gatineau.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro civique 79, rue Saint-Rosaire, Gatineau, province de Québec.

Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes et non apparentes, pouvant affecter ledit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille six cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq centins (3 681,25 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille sept cent vingt-cinq dollars (14 725 $) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le QUATORZIEME jour d'AOUT 1979, à TREIZE heures TRENTE minutes.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 13 juin 1979. 1681-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001474-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., H2Y 2W3, demanderesse, c. MARC PAQUIN, résidant et domicilié au 84, boulevard Saint-Joseph, à Hull, Qué., J8Y 3W5, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la resubdivision vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire un «C» (1C-27-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Huit (R.8) pour le canton de Hull.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, et celles en voie de construction. Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes et non apparentes, pouvant effecter ledit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a*, C.P.C. est de trois mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-quinze centins (3 593,75 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille trois cent soixante-quinze dollars (14 375 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Qué., le VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 15 juin 1979. 1692-o

Fieri Facis de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001513-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., H2Y 2W3, demanderesse, c. MARC PAQUIN, résidant et domicilié au 84, boulevard Saint-Joseph, à Hull, Qué., J8Y 3W5, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la resubdivision vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire un «C» (1C-28-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Huit (R. 8) pour le canton de Hull, ainsi que le lot deux de la resubdivision vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire un «C» (1C-27-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Huit (R. 8) pour le canton de Hull.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, et celles en voie de construction. Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes et non apparentes, pouvant affecter ledit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille six cent cinquante dollars (3 650 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille six cents dollars (14 600 $) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Qué., le VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT 1979, à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 15 juin 1979. 1693-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Arthabaska
No 415-02-000593-77

INDUSTRIES ESPADON INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 125, boulevard Carignan, à Princeville, district d'Arthabaska, demanderesse, c. ROCH CAYER, domicilié et résidant au 47, rue Thibérius, à Aylmer, district de Hull, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot mille quatre cent quarante-sept (1447) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville d'Aylmer.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de cinq mille trois cent soixante-deux dollars et cinquante centins (5 362,50 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est vingt et un mille quatre cent cinquante dollars (21 450 $) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Qué., le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT 1979, à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 13 juin 1979. 1682-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — District de Hull
No T-5096-78

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et autres, demandeur, c. FRED LAHAM, 105, Marina Drive, de Manotick, dans la province d'Ontario, défendeur.

«Un immeuble situé dans la municipalité de Templeton, comté de Papineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, toute cette propriété consistant en un lot vacant et connu comme lot 19 «B» (partie 19B) dans le Douzième Rang (R. XII) borné comme suit: à l'est par le lot dix-neuf «A» (19A) (non subdivisé); au sud par le lot dix-neuf «B» cinq (19B 5) et au nord-ouest avec un droit de passage, et au nord par une partie du lot dix-neuf «B» vingt-quatre (19B 24).»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a*. C.P.C. est de six cent vingt-cinq dollars (625 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de deux mille cinq cents dollars (2 500 $) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le QUATORZIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 13 juin 1979. 1714-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000313-79

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT, corporation dûment constituée d'après une Loi spéciale du Parlement du Canada, ayant une place d'affaires à Hull, Qué., demanderesse, c. GARRY O'BOMSAWIN, domicilié au 2, Bergerac, Gatineau, (Touraine) Qué., et LOUISE GRAHAM O'BOMSAWIN, domiciliée au 2, Bergerac, Gatineau (Touraine), Qué., défendeurs.

«Une propriété immobilière connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, dans le septième rang, comme étant la subdivision numéro soixante-seize du lot originaire numéro un «C» (1C-76, rg 7); Ainsi que tout bâtiment y construit actuellement, ou devant l'être, ainsi que toutes circonstances et dépendances, et sous réserve de toutes servitudes s'y rattachant.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille six cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins (3 687,50 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille sept cent cinquante dollars (14 750 $) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Qué., le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 13 juin 1979. 1715-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000 357-783

GENELCAN REALTY LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 5000 ouest, rue Jean-Talon, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, c. DEMETRIOS HADZIPANTELIS, gérant, domicilié et résidant au 40, rue Mont-Bruno, Saint-Basile-le-Grand, district de Montréal et LES RESERVES DU NORD (1973) LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1460, rue Crescent, dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, district de Joliette, mis en cause.

«Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Donat, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante de la subdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro onze (11-1-60), Rang II, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm; ledit lot mesurant cent vingt pieds (120′) de largeur sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds (125′) et ayant une superficie de quinze mille pieds carrés (15 000 pi²). Borné comme suit: au sud, par l'avenue portant le numéro de cadastre 11-1-15; à l'ouest, par le lot numéro 11-1-61; au nord, par les lots numéros 11-1-56 et 11-1-57; et à l'est, par le lot numéro 11-1-59.

Ainsi que la maison d'un étage et demi y construite et connue comme le numéro 66 Bullit Drive.

Dans l'état où le tout se trouve actuellement, avec ses droits, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 9 400 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

«Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Donat, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro dix (10 ptie 1), du Deuxième Rang (Rg II) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, ladite partie mesurant cent cinquante pieds (150′) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100′) et ayant une superficie de quinze mille pieds carrés (15 000 pi²). Borné comme suit: à l'est, par

l'avenue portant le numéro de cadastre 10-1-14; au sud, à l'ouest et au nord, par une autre partie du lot numéro 10-1, l'angle nord-est de ladite propriété étant à une distance de soixante-quinze pieds et deux dixièmes (75,2') du sud de la ligne divisant les lots numéros 10-1 et 11-1, cette distance étant mesurée le long de l'avenue portant le numéro de cadastre 10-1-14. Le tout est en mesures anglaises et tous les lots dont il est fait mention font partie du même cadastre.

Ainsi que le bâtiment d'un étage y construit.

Dans l'état où le tout se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 7 075 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le JEUDI DEUXIEME jour d'AOÛT 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

District de Joliette
Bureau du shérif
Joliette, le 13 juin 1979. 1726-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018388-783

DAME REGINA BIRENBAUM, ménagère, épouse de Léon Zilberberg, gentilhomme retiré, domiciliée et résidant dans la cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, au numéro civique 5786, avenue Fairside, demanderesse, c. DAME ELIZABETH EDTBAUER, ménagère, veuve non remariée de feu Henry Biebl, domiciliée et résidant dans la cité de Laval, district de Montréal, au numéro civique 4842, rue Notre-Dame, et LIONEL BATIST, marchand, domicilié et résidant dans la cité de Laval, district de Montréal, au numéro civique 4842, rue Notre-Dame, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation:

Un certain emplacement ayant front sur l'avenue Dupuis, en la ville de Montréal, mesurant quatre-vingts pieds de largeur par cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied dans sa ligne nord-est et cent quatre-vingt-cinq pieds et deux centièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et composé comme suit:

a) L'extrême partie sud-ouest de la resubdivision numéro vingt-deux de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-1-S.-O. ptie 22) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges et étant bornée comme suit: au nord-ouest par le lot numéro 122-1-4 dudit cadastre (avenue Dupuis), au sud-est par partie du lot 122-2 vers le sud-ouest par la partie nord-est du lot numéro 122-1-23 ci-après décrit et vers le nord-est par la partie centrale du lot numéro 122-1-22 tous du susdit cadastre, mesurant vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied de largeur par une profondeur de cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied dans sa ligne nord-est.

b) La partie nord-est de la resubdivision numéro vingt-trois de la subdivision numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-1-N.-E. ptie 23) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, étant borné comme suit: vers le nord-ouest par le lot numéro 122-1-4 (avenue Dupuis) vers le sud-est par partie du lot numéro 122-2 et 122-2-23 vers le sud-ouest par la partie sud-ouest du lot numéro 122-1-23 vers le nord-est par la partie sud-ouest du lot numéro 122-1-22 ci-haut mentionné mesurant cinquante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied de largeur par une profondeur de cent quatre-vingt-cinq pieds et deux centièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied dans sa ligne nord-est.

Avec la maison dessus érigée portant les numéros 4640 et 4644, de l'avenue Dupuis.

Avec et sujet à une servitude réciproque de droit de passage à pied ou en voiture avec animaux ou automobile en tout temps sur une lisière de terrain mesurant vingt-cinq pieds de largeur par cent soixante pieds de profondeur à être prise sur la moitié de sa largeur étant douze pieds et six pouces par la profondeur de cent soixante pieds du côté sud-ouest de l'emplacement ci-dessus décrit, étant la portion nord-est du lot 122-1-23 et à être prise pour l'autre moitié de sa largeur c'est-à-dire douze pieds et six pouces par la

profondeur du côté nord-est de l'emplacement adjacent jusqu'au sud-ouest étant de la partie nord-ouest de la partie sud-ouest dudit lot 122-1-23 laquelle partie sud-ouest de ladite resubdivision est la propriété de Biltrite Construction Co. ou représentant et laquelle lisière de terre demeurera vacante en tout temps et maintenue sans obstruction et à frais commun des propriétaires des parties de terrain adjacent le tout créé aux termes d'un acte de servitude par Biltrite Construction Co. et Hathan *et al.* passé devant Me B. Nusselman, notaire, le vingt-cinq septembre mil neuf cent cinquante-deux (1952) et enregistré à Montréal, sous le numéro 972405.

Toutes les mesures ci-dessus contenues sont anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits et appartenances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 64 100 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le TRENTE ET UNIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 juin 1979. 1683-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois et Montréal
No 760-05-001065-77
No 500-05-008724-799

LES IMMEUBLES CITICORP LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1155 ouest, Sherbrooke, Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, c. ANDRE MORIN, résidant et domicilié au 144, Desjardins, Beloeil, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement portant les numéros civiques 2196 et 2206, rue McGill, à Longueuil, connu et désigné comme étant la subdivision cinq cent cinquante-deux du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-552) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. Avec bâtiments, circonstances et dépendances y érigés.»

La mise à prix est fixée à 54 650 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le QUINZIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 juin 1979. 1684-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009238-781

DIEUDONNE MARTEL, camionneur, résidant et domicilié au 21B, centre Chambly, ville de Fort-Chambly, district de Montréal, demandeur, c. ROSEE McCUTCHEON, aide-garde-malade, résidant et domiciliée au 126, Saint-Charles, app. 4, Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, district d'Iberville, défenderesse, et AURELE BEDARD, garagiste, résidant et domicilié dans la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Saint-Hyacinthe, mis en cause, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Toute cette partie du lot numéro cinquante-deux (P. 52) aux plan et livre de renvoi officiels du village du canton de Chambly, dans le comté de Chambly, comprise depuis la rue qui relie la rue de Salaberry à la rue Saint-Joseph jusqu'à une petite coulée qui traverse ledit lot numéro cinquante-deux, ladite partie contenant deux cent vingt

pieds de profondeur dans la ligne ouest, deux cent dix pieds de profondeur dans la ligne est, mesures anglaises, sur toute la largeur dudit lot numéro cinquante-deux, bornée en front par la rue ci-dessus désignée ou rue Centre; en profondeur, par le résidu dudit lot numéro cinquante-deux; d'un côté, par le lot numéro cinquante-trois, et de l'autre côté, par le lot numéro cinquante et un tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels, avec la maison et les autres constructions y érigées (21, rue Centre, à Chambly).»

La mise à prix est fixée à 6 600 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le QUINZIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 juin 1979. 1685-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002644-792
S-5824

VILLE DE BEAUPORT, demanderesse, c. ARISTOCRATE AUTO INC., 5205, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, défenderesse.

Lot: 885-2 (et par le lot 885-3 non subdivisé.)

«De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 884 (non subdivisé), vers le sud-est et vers le sud-ouest par le lot 885 (non subdivisé) et vers le nord-ouest par le lot 885-3.

Mesurant cent cinq pieds (105 pi, soit 32,0 m) vers le nord-est, cent trente-neuf pieds et quinze centièmes (139,15 pi soit 42,41 m) vers le sud-est, quatre vingt-dix pieds (90 pi soit 27,43 m) vers le sud-ouest et cent trente-trois pieds et deux dixièmes (133,2 pi, soit 40,60 m) vers le nord-ouest.

Contenant en superficie treize mille deux cent vingt-huit pieds carrés (mesures anglaises) 13 228 pi², soit 1 228,92 m²

Lot 885-4

«De figure irrégulière, borné vers le nord par le boulevard Rochette (sans désignation cadastrale) vers l'est par le lot 885-3, vers le sud et vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot 885.

Mesurant soixante-quatorze pieds et soixante-quinze centièmes (74,75 pi, soit 22,78 m) au nord, cent vingt pieds et cinq dixièmes (120,5 pi soit 36,73 m) à l'est, soixante-cinq pieds et soixante-six centièmes (65,66 pi, soit 20,06 m) au sud et cent vingt pieds (120 pi, soit 36,57 m) à l'ouest.

Contenant en superficie huit mille trois cent soixante-treize pieds carrés (mesures anglaises) (8 373 pi², soit 777,8 m²)

Lot 885-5

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie non subdivisée du lot 885, vers l'est par les lots 885-3, 885-2 et par une partie non subdivisée du lot 885 et vers l'ouest par le lot 886 (non subdivisé). Mesurant cent vingt pieds (120 pi, soit 36,57 m) au nord, cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi, soit 56,39 m) à l'est, cent dix pieds et soixante-six centièmes (110,66 pi, soit 33,73 m) au sud, et cent quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-douze centièmes (183,92 pi, soit 56-06 m) à l'ouest.

Contenant en superficie vingt et un mille cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (mesures anglaises) (21 184 pi², soit 1968,0 m²).

Lot 885-3-P

De figure irrégulière, borné vers le nord par le boulevard Rochette, au nord-est par le lot 884 (non subdivisé) et par le lot 885-3-P, au sud-est par le lot 885-2, au sud-ouest par le lot 885-5 et par le lot 885 (non subdivisé), au nord-ouest par le lot 885-4.

Mesurant cent trois pieds et deux dixièmes (103,2 pi) cinquante-six pieds (56 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-huit pieds et un dixième dans sa ligne sud-est, cent cinquante-six pieds (156 pi) dans sa ligne nord-est, vingt-deux pieds et cinq dixièmes (22,5 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent vingt-neuf pieds et trente-cinq centièmes (229,35 pi)

Contenant en superficie neuf mille neuf cent quarante-

quatre pieds carrés (9 944 pi²) mesures anglaises.

Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, le tout avec circonstance et dépendance.»

La mise à prix est fixée à 21 782 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
REAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1979. 1731-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004372-780
S-5812

LUCIEN J. BOULET, agronome, domicilié et résidant au 3e Rang, Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, district de Québec, demandeur, c. LES CONSTRUCTIONS LE BOURGNEUF INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 4141, rue Sherbrooke, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Un immeuble sis au numéro 925, rue Eymard, Québec, désigné comme étant la subdivision 22 du lot originaire numéro 47 (47-22) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 13 250 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Québec, le NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

«Les immeubles sis au numéro 1077, boulevard Saint-Joseph, ville de Charlesbourg-Ouest, désignés comme étant les lots numéros 228-9, 228-10, 228-11, 228-12 et 229-10, 229-11, 229-12, 229-13, 229-14, 229-15, 229-16, 229-17 et 229-18 et 230-42, 230-43, 230-44, 230-45, 230-46 du cadastre officiel de Charlesbourg division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 285 000 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1979. 1732-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000647-797
S-5817

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FRANCOIS-D'ASSISE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires dans les cité et district de Québec, demanderesse, c. MONSIEUR RAYMOND PROULX domicilié et résidant au 7905, rue Sully, appartement 12, Charlesbourg, Qué., et MADAME MICHELE PROULX domiciliée et résidant au 7905, rue Sully, appartement 12, Charlesbourg, Qué., défendeurs.

«Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots suivants:

La subdivision dix-sept du lot originaire numéro mille trois cent cinquante-deux (1352-17) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec,

La subdivision cinquante-quatre du lot originaire numéro mille trois cent cinquante-six (1356-54) du susdit cadastre. Le tout avec bâtisse dessus construite, portant l'adresse civique 446, des Moissons, en la municipalité du Lac-

Saint-Charles, circonstances et dépendances.

Le tout tel qu'il se trouve actuellement.»

La mise à prix est fixée à 3 800 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le NEUVIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1979. 1733-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000977-780
S-5803

LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES DE QUEBEC, demanderesse, c. ENTREPOT COLBERT INC., et COUILLARD ENTREPRISES (DIVISION CONSTRUCTION) INC., défenderesses, et LA VILLE DE SAINTE-FOY, mise en cause.

«Les subdivisions trente-huit et trente-neuf du lot originaire cent cinq (105-38 et 105-39) du cadastre de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 13 032,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«Les subdivisions vingt-six et vingt-sept du lot originaire cent six (106-26 et 106-27) du cadastre de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 12 845 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«La resubdivision vingt-sept de la subdivision A du lot originaire cent six (106-A-27) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 13 320 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«Les subdivisions quinze et seize du lot originaire cent sept (107-15 et 107-16) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 6 720 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«La subdivision neuf du lot originaire cent huit (108-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 6 720 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1979. 1734-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-006049-782
S-5811

MARC LETARTE, entrepreneur, domicilié et résidant à 6981, avenue Royale, L'Ange-Gardien, comté de Montmorency, district de Québec et faisant affaires seul à la même adresse sous les nom et raison sociale de Plomberie Moderne Enr., demandeur, c. ROLAND OUELLET, domicilié et résidant à 1825, 27e Rue, Québec, district de Québec, défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmorency, mis en cause.

«Une lisière de terrain formant partie du lot trois cent quarante-cinq (ptie 345) du cadastre officiel pour la paroisse de Château-Richer, mesurant quarante pieds de largeur

(40′) sur une profondeur de trois cent sept pieds (307′), bornée au sud au terrain des C.N.R., vers l'est au lot 341 de Louis Huot ou représentants, vers l'ouest à la partie de 345 telle que ci-après décrite, et vers le nord au résidu de 345 de Robert Gariépy ou représentant.

Un morceau de terrain formant partie des lots trois cent quarante-sept et trois cent quarante-huit (ptie 347 et ptie 348) du cadastre officiel pour la paroisse de Château-Richer; de figure irrégulière, borné vers l'ouest au lot 349 de O. Cazeault ou représentants, vers le sud à la partie desdits lots 347 et 348 telle que ci-après décrite, vers l'ouest au lot 345 de Robert Gariépy ou représentants et vers le nord partie aux emplacements de Marcel Paquet et J.-O. Côté ou représentants (ptie 348) partie au terrain restant à Robert Gariépy ou représentants (347 et 348) et vers l'est au lot 345 de Robert Gariépy ou représentants; ce terrain mesure dans sa ligne sud-ouest quatre cent soixante-quatorze pieds (474′), dans sa ligne nord-ouest trois cents pieds, dans sa ligne nord-ouest, laquelle est brisée, cent onze pieds (111′) dans une ligne perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 348 et 349; puis de là, elle oblique un peu vers le sud-est pour courir sur une distance de trois cent vingt et un pieds et demi (321 ½′) et atteindre l'extrémité nord de la ligne nord-est;

Un terrain à Château-Richer, formant partie des lots trois cent quarante-cinq, trois cent quarante-sept, trois cent quarante-huit et trois cent quarante-neuf (pties 345, 347, 348, 349) au cadastre officiel pour la paroisse de Château-Richer, borné comme suit: au sud au terrain du C.N.R., vers le nord à une ligne parallèle à la ligne du terrain du C.N.R., et à trois cent sept pieds (307′) au nord-ouest de celle-ci et le séparant du résidu desdits lots restant au vendeur ou représentants, à l'ouest au lot 350 de Oscar Cazeault, et vers l'est au résidu du lot 345 de Robert Gariépy à une ligne tirée à quarante pieds (40′) de la ligne de division des lots 345 et 341.

Une partie de la subdivision un du lot originaire trois cent quarante-huit (348-1) de la paroisse de Château-Richer, division d'enregistrement de Montmorency, de figure rectangulaire et bornée comme suit; vers le nord-ouest par les parties de la subdivision un du lot originaire numéro trois cent quarante-huit (348-1) appartenant à monsieur Paquet et monsieur Côté, ainsi que par une partie du lot 348, vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 348, propriété de Rolland Ouellet, et vers le sud-ouest par une partie du lot 349, propriété de Oscar Cazeault, mesurant 107,5 pieds de ses lignes est-ouest et 780 pieds de ses lignes nord-sud, plus ou moins.

Le tout avec circonstances et dépendances et, sauf à distraire, toutes les maisons mobiles se trouvant sur l'immeuble ci-dessus décrit.»

La mise à prix est fixée à 2 930 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le HUITIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1979. 1735-o

Venditioni Exponas de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004867-771
S-5184-A

CHARLES TRUDEL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 337, 2e Rue, Québec, district de Québec, demanderesse, c. KEET ESTATES INC., corps politique et incorporé ayant son principal établissement, au 530, boulevard Sainte-Anne, Beauport, district de Québec, défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Sainte-Anne, ville de Beauport, connu et désigné comme étant les lots numéros trois et cinq, subdivisions officielles du lot originaire numéro mille cinq cent seize (1516-3 et 1516-5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Beauport.

Avec toutes les circonstances, dépendances et bâtisses dessus construites et à y être construites, notamment le motel connu sous le nom de Helen's Motel portant le numéro civique 530, boulevard Sainte-Anne, ville de Beauport.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes de passage mentionnées dans les actes enregistrés à Québec, sous les numéros 451786, 411047 et 347155.»

La mise à prix est fixée à 75 000 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIEME jour d'AOUT 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1979. 1736-o

Rimouski

Venditioni Exponas

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000384-77-0

GAETAN RUEST et GERARD OUELLET, domiciliés et résidant à Val-Brillant, district de Rimouski, demandeurs-requérants, c. LOUIS SAUCIER, autrefois domicilié à Val-Brillant, maintenant domicilié et résidant au 19, rue Arnaud, app. 4, à Baie-Comeau, district de Hauterive, défendeur-intimé, et LE REGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Matapédia, à Amqui, district de Rimouski, mis en cause.

Une parcelle de terre de deux arpents de largeur entre le chemin de fer et le lac Matapédia, et située du côté ouest d'une terre située en la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac, connue et désignée sous le numéro vingt-quatre (24) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac, Premier Rang de la seigneurie du Lac-Matapédia.

La mise à prix est fixée à 3 025 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement d'Amqui, 29, boulevard Saint-Benoit, Amqui, province de Québec, le HUITIEME jour d'AOUT 1979, à QUINZE heures.

Le shérif,
GHISLAIN BOULANGER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 12 juin 1979. 1664-o

Roberval

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No B.S.A. 000054-79
C.S.A. 160-05-000026-79

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE D'ALMA, société régie et suivant la Loi des caisses d'épargne et de crédit du Québec, ayant son siège d'affaires au 500 ouest, rue Sacré-Coeur, Alma, district de Roberval, partie demanderesse, c. LAURIER VILLENEUVE, domicilié et demeurant à R.R. no 1, Notre-Dame-de-Lorette, CLEMENT SIMARD, domicilié et demeurant à 140, rue Delage, Alma, ANDRE DESBIENS, domicilié et demeurant à 556, rue Davis, Alma, parties défenderesses, et RAYMOND RICHARD, régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, partie mise en cause.

Désignation:

«Un terrain ou emplacement situé en la ville d'Alma, Lac-Saint-Jean, étant et comprenant la subdivision cent vingt-six du lot originaire dix A (lot 10-A-126) du rang Un (1) de l'île d'Alma, au cadastre officiel du canton de Delisle.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet ledit immeuble aux servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes pouvant l'affecter.»

La mise à prix est fixée à la somme de 6 277,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 12 juin 1979. 1686-o

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No B.S.A. 00055-79
C.S.A. 160-05-000350-78

LA SCIERIE MARTEL LTEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1615, boulevard Auger, Alma, partie demanderesse, c. JACQUES LAVOIE, gentilhomme, domicilié et résidant au 1370, route 170, Chicoutimi, partie défenderesse, et RAYMOND RICHARD, régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, district de Roberval, partie mise en cause.

Désignation

Un îlot formé par la suite de l'élévation des eaux du lac Saint-Jean faisant partie de la subdivision un (1) du lot originaire du lot onze du rang 5 de l'île d'Alma (ptie 11-1).

Au cadastre officiel du canton Delisle mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds (390') environ dans le sens nord-sud et deux cent soixante-dix pieds (270') dans le sens est-ouest borné de tous les côtés par le lac Saint-Jean soit au contour deux cent cinquante-cinq (255) lequel est situé à une cote de quinze pieds (15') mesures anglaises, au-dessus de la cote zéro indiquée à l'échelle d'étiage du quai de Roberval.

L'extrémité la plus au sud de cet îlot est située à une distance de deux cents pieds (200') environ du nord du prolongement vers l'ouest de la ligne séparative des lots dix et onze.

Une autre partie de la subdivision un (1) lot originaire numéro onze (11) du rang 5, île d'Alma, canton de Delisle mesurant quarante-cinq pieds (45') dans sa ligne sud, soixante-seize pieds (76') dans sa ligne ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85') dans sa ligne est, et finissant à rien dans sa ligne nord et borné au nord et à l'est au baignage du lac Saint-Jean et au sud au reste du lot appartenant à l'Association coopérative de la Baie Moïse et à l'ouest au chemin d'accès.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a*, est fixé par le shérif à la somme de 8 310 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif,
Cour supérieure
Alma, le 12 juin 1979.

1687-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Trois-Rivières

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, le JEUDI, VINGT-SIXIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes dues à la ville deTrois-Rivières et à la Commission des écoles catholiques de Trois-Rivières, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaires	*Lots*	*Cadastre*	*Municipales*	*Scolaires*	*Trottoirs*	*Mutations*
Namerow Investments Ltd. . .	761-6	C.T.R. révisé	32 606,66 $	21 260,69 $		
	761-1					
	761-2					
	759-2					

propriétaires	*lots*	*Cadastre*	*Municipales*	*Scolaires*	*Trottoirs*	*Mutations*
Hotel Cleradan Inc.	685-2	C.T.R. révisé	14 836,28	7 451,15		757,73 $
	680-2					
	682-2					
	660-2					
	681-2					
Les Soeurs de la Miséricorde de Montréal	1119-1139	C.T.R.	8,95	8,53		
	1119-1144	C.T.R.	0,11	0,08		
	1119-1146	C.T.R.	0,11	0,08		
Roland Fleury *et al.*	P. 1100	C.T.R.	323,50	162,86		
Masson, Yves	265	C.T.R.	892,23	302,35		75
Brouillette, Jean *et al.*	181-P-1	P.T.R.	703,29	437,72	176,15 $	
	181-1-P. 84					
	181-1-P. 85					
Létourneau, J. Ls. *et al.*	181-1-82-2	P.T.R.	37,58	21,18	241,77	
	181-1-83-P. 2					
Demontigny, Michel	194-65	P.T.R.	1 940,25	14,12		
	196-103					
Les Placements LDB Inc.	196-62					
	198-103	P.T.R.	2 354,07	13,94		33,60
	196-61					
	198-104	P.T.R.	2 354,24	13,94		
	199-140	P.T.R.	2 047,00	27,87		108,00
	199-141	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-142	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-143	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-144	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-145	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-146	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-147	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-148	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-149	P.T.R.	1 461,30	27,87		
	199-150	P.T.R.	1 902,02	27,87		
	199-152	P.T.R.	2 126,92	32,52		
	199-104	P.T.R.	1 562,69	13,94		
	199-105	P.T.R.	1 501,07	13,94		67,20
	199-109	P.T.R.	1 501,07	13,94		
	199-110	P.T.R.	1 501,07	13,94		
	199-111	P.T.R.	1 501,07	13,94		
	199-112	P.T.R.	1 501,07	13,94		
Demontigny, Michel	194-45	P.T.R.	2 362,74	14,12		
	196-71					
Fleet, Kirk	199-134	P.T.R.	2 198,03			
	199-135					
Les Placements LDB Inc.	198-86	P.T.R.	2 231,93	13,94		
	198-82	P.T.R.	1 270,20	9,29		
	198-81					
	199-138	P.T.R.	1 344,22	11,62		
	199-137	P.T.R.	2 316,19	13,94		
Fleet, Kirk	202-43	P.T.R.	322,54	362,42		87,00
Turcotte, Robert	231-37	P.T.R.	11,24	10,06		
Deschamps, René	P. 7	St-Etienne	83,68			
Laplante, Lorenzo	26-67	St-Etienne	7,83	3,53		
	26-66	St-Etienne	7,83	3,53		
Gendron, Jean-Guy	29-23	St-Etienne	73,41	61,19		
	29-22					
Habitations Val-Mauricie Ltée	172-193	P.T.R.	2 473,85		1 198,15	
	172-P. 194					
	172-P. 197					
	1771-P. 69					
	171-1-2					
	170-2-2					
	P. 170					
	P. 171					
	P. 172					

Propriétaires	*Lots*	*Cadastre*	*Municipales*	*Scolaires*	*Trottoirs*	*Mutations*
Hélie, Normand	170-80	P.T.R.	798,35		280,97	
Clinique Chiropratique des Rivières Inc.	174-156	P.T.R.			275,81	
Blouin, Gilles	172-345	P.T.R.			989,05	

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale du Québec, en date du 20 juin 1979, conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi des cités et villes.

Trois-Rivières, le 20 juin 1979.

Le greffier de la ville,
JEAN LAMY, *avocat.*

1728-26-2-o

Errata

INSTITUTION AGRICOLE SAINTE-GERMAINE DU LAC ETCHEMIN, INC.

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 29 avril 1978, numéro 17, à la page 5033, ainsi que l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec* le 17 juin 1978, numéro 24, à la page 7525, annulant la corporation «INSTITUTION AGRICOLE SAINTE-GERMAINE DU LAC ETCHEMIN, INC.» en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies doivent être considérés comme nuls et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1658-o 1531-4540

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE

Veuillez noter que dans l'avis de normalisation publié le 26 mai 1979 à la page 5808 de l'édition numéro 21, dans le paragraphe sur les règles d'écriture, le numéro de la norme aurait dû se lire: «9990-911» au lieu de: «9990-991».

1667-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada
T-398-79

Veillez noter que dans l'avis de vente par shérif publié le 16 juin 1979 à la page 6385 de l'édition numéro 24, les partis en cause aurait dû se lire: «MINISTRE DU REVENU NATIONAL c. 83841 CANADA LTEE» au lieu de: «MINISTRE DU REVENU NATIONAL 83841 CANADA LTEE».

1657-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

Page

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION D'ANJOU (*Modification des fins d'une association*) 6737
COOPERATIVE D'HABITATION COTE DE LA VISITATION (*Modification des fins d'une association*) 6737

AVIS DIVERS

BENEDICTINS DE MONTREAL (LES) (*L.P.S.*) 6737
CHAUMIERE HOMESTEAD LTEE (*L.P. article 12*) 6737
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE LAC-NORD (LE) (*L.P.3*) 6737
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTEE (*L.P. article 12*) 6737
EGLISE BAPTISTE EVANGELIQUE DE SHAWINIGAN-SUD (*L.P.*) 6737
FUTURIC OFFICE FURNITURE DISTRIBUTORS LTD. (*L.P. article 12*) 6737
INVESTISSEMENTS JARRY (1978) INC. (LES) (*L.P. article 12*) 6738
NORTH LAKE FISH AND GAME CLUB (THE) (*L.P.3*) 6737
NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 6738
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 6738

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE J.M.C. INC. (*Changement de nom*) 6738

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

BEAUDRY, MARIE BERNADETTE VICKY 6738
BERUBE, DENISE 6738
BOLDUC, MARIE CLAUDIANE VERONIQUE 6739
DUMONT, JOSEPH ACHILLE RAYMOND 6739
GRAHAM, THELMA MAZIE 6739
GRANATA, JIM VINCENZO 6739
HANNA, MICHEL 6739
HENAY, LAWRENCE ALBERT 6739
LANTIN, JOSEPH MOISE 6739
LEFEBVRE, MARIE DANIELLE 6739
MELANCON, JOSEPH ARTHUR ERNEST 6739
MITCHELL, GORDON JOSEPH 6739

DEMANDES

BEGIN, MARIE ESTELLE LISETTE 6740
BELLEMARE-LEBLOND, RAYMONDE 6740
BISSON, MICHEL 6740
BUJOLD, ALONZO 6740
DELISIO-DUMONT, DENISE 6740
DUMONT, CAMILIEN 6740
GAUTHIER, MARIE YVONNE NICOLE 6740
GODERE, JEAN-YVES 6740
JEAN MARIE 6740
LACHANCE, BERTHA 6741
NADEAU, GERARD 6741
PERUSSE, JOSEPH ANATOLE CLAUDE 6741
SIROIS, JEANNY 6741
SIROIS, JOSEPH RICCARD LORRIN 6741
TETREAULT, WENDY 6741
WINTER, GARY WAYNE 6741

CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. JANET T. WILLIAM (*Assignation*) 6741
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. PIERRE ROYER (*Assignation*) 6742
WALDMAN (ISRAEL) *ET AL.* c. PANGEN DEVELOPMENT LTD. (*Ordonnance*) 6742

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Page

DECISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE EN VRAC 6727
— CAMIONNAGE GENERAL 6711
— CAMIONNAGE SPECIALISE 6716
— DECHETS 6732
— ECOLIER 6668
— LOCATION 6732
— TAXI 6663
— VOYAGEUR 6661
DECISIONS RENDUES (*Erratum*) 6736
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 6631
— MONTREAL (*Transport des déchets*) 6660
— QUEBEC 6647

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

A.B.E.G. CAMPING INC. 6599
ALOHA STEAK HOUSE INC. 6599
BARBO AGENCIES LTD. 6599
BEAU RIVAGE LTEE 6599
BEAUBIEN (L.G.) & J.L. LEVESQUE INC. 6599
BOUCHARD (ROBERT) LTEE 6599
BOUTIQUE LA VIGNE INC. 6599
BUSINESS DYNAMICS INCORPORATED 6599
CHAPEAUX HANNAH LTEE (LES) 6599
CHATEAU HUNTINGDON INC. 6599
CHEZ PAREE INC. 6599
CIE DES EXPORTATEURS DE BETAIL PROVINCIAL LTEE (LA) 6599
COMPAGNIE DE PLACEMENT COPA INCORPOREE (LA) 6599
COMPAGNIE D'IMPORTATION PAYSAN (PAESANO) LTEE 6599
CORPORATION DE CREDIT VILLE-MARIE LTEE 6599
CORPORATION VARCO 6599
CRAFTSMEN FURNITURE CORPORATION 6599
DAKEN CONSTRUCTION QUEBEC INC. 6600
DAMAS INVESTMENT CORP. 6600
DANTE SHIRT CORP. 6600
DANUBIA KNIT, INC. 6600
D'AOUST ET MONTPETIT AUTO LTEE 6600
DAVIS (K.M.) INC. 6600
DEBRAY (J.) LIMITEE 6600
DOLPHIN CORPORATION 6600
EBENISTERIES NADEAU INC. (LES) 6600
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE QUEBEC, INC. 6600
EDITIONS VIE ET CARRIERE INC. (LES) 6600
ENDOR INVESTMENTS INC. 6600
ENGINEERING SERVICE AND SALES COMPANY LIMITED 6600
ENTREPRISES BRUSSEAU LTEE (LES) 6600
ENTREPRISES MECANIQUES GAMA, INC. (LES) 6600
ENTREPRISES PORT-ROYAL INC. (LES) 6600
ENTREPRISES R.A.C. LTEE (LES) 6600
FABRICANTS D'ACIER CHAMPLAIN LTEE (LES) 6600
FIRE CHIEF CHIMNEYS INC. 6600
FONDS POUR CONSERVATION DE LA NATURE MONT ST-HILAIRE 6600
GUY-METRO INC. 6600
HARBEL INVESTMENTS INC. 6601
HARLIN INC. 6601
HASTINGS MINING AND DEVELOPMENT CO. LTD (*N.P.L.*) 6601

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE — *suite*

Page

HAUTE COIFFURE JOHN INC. 6601
HELENE HOSIERY MILLS LIMITED 6601
HIGHFIELD CONSTRUCTION LTD. 6601
HILAND LIMITED 6601
HOULE (M.C.) AUTO INC. 6601
IMMEUBLES VAUDREUIL-SOULANGES INC. (LES) 6601
INDUSTRIES ROJEAN LTEE (LES) 6601
IRVON REALTIES INC. 6601
JARDIN TROIS-RIVIERES INC. 6601
JUNIOR ACCENT INC. 6601
KENILWORTH INVESTMENTS CORPORATION 6601
KITTERY LIMITED 6601
LABORATOIRE DE RADIOLOGIE SUMMERHILL INC. 6601
LAFERTE (J.A.) (1970) LTEE 6601
LANDVIEW INC. 6601
LASALLE HARDWARE DISTRIBUTORS LTD. 6601
LAUREL LADIES WEAR INC. 6601
LAURENTIAN LUMBER COMPANY (THE) 6601
LOMBARD CONSTRUCTION LTD. 6602
M.P.M. REALTIES INC. 6602
M.V.H. DEVELOPMENT CORP. LTD. 6602
MAGASINS A RAYONS METRO-MART LTEE 6602
MARANET INVESTMENT CORP. 6602
MARCHE PUBLIC DE GRANBY INC. (LE) 6602
MARRON HOLDINGS LTD. 6602
MAUNEL REALTY CO. LTD. 6602
MEUBLE C.B. INC. (LE) 6602
MEUBLES DORISA LIMITEE 6602
MORAN INVESTMENTS INC. 6602
MORRIS CARON & CO. LTD. 6602
NATIONAL LITHO & PRINTING INC. 6602
NEWCASTLE CONSTRUCTION LTD. 6602
NOLIN (EUGENE) INC. 6602
PALMA RESTAURANT, INC. 6602
PEPINIERE SOULANGES LIMITEE 6602
PHOTO DE L'ESTRIE INC. 6602
PIECES D'AUTO CALAIS INC. 6602
PLACE DE PROUVILLE INC. 6602
PLACEMENTS SIFAR INC. (LES) 6602
PUBLICITE FRANCAISE DU QUEBEC INC. 6603
QUEBEC MOTOR COACH TOURS INC. 6603
REMIRO LIMITEE 6603
REN-CHAR LTEE 6603
RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD. 6603
ROBIN HOOD HOLDINGS LTD. 6603
ROSHIRE REALTY CORP. 6603
ROSS E. HAYDEN SALES INC. 6603
ROY (AMEDEE) LIMITEE 6603
SABLES LAVES HEBERT INC. (LES) 6603
ST-PIERRE EXCAVATION INC. 6603
SALAISON ST-JACQUES LTEE 6603
SALOIS LIMITEE 6603
SARDUS INVESTMENTS LTD. 6603
SCIDEM INC. 6603
SERVICE DE CONSULTATION EN PERSONNEL H.C.C. INC. 6603
SERVICES D'EXPERTISES SCIENTIFIQUES INC. (LES) 6603
SERVICES SPECIALISES D'INFORMATIQUE F.T.D. INC. 6603
SKIMONT INC. 6603

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE — *suite*

Page

SOCIETE MINIERE CUPRA LTEE (LA) (*L.R.P.*) ... 6603
SOGEROU INC. ... 6603
SOLBEC COPPER MINES, LTD. (*N.P.L.*) ... 6604
SORTELLE INC. ... 6604
SYNDICAT ST-BERNARDIN INC. ... 6604
TRICOTS DINA INC. ... 6604
VEGETATION MONT-ROYAL LIMITEE ... 6604
VERRUCCI & LARIVIERE ASSURANCES INC. ... 6604
VERSAILLES MORTGAGE CORPORATION ... 6604
VETEMENTS BEAUCRAFT LIMITEE ... 6604
VINEGOR (I.) FURS LIMITED ... 6604
WALLY HOLDINGS INC. ... 6604

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84)

ACCOMODATION NORMANDIE INC. ... 6604
AGENCE DE SECURITE C. ET F. INC. ... 6604
AGENCES DE VENTES MARGOLIUS INC. (LES) ... 6604
ASSOCIATION DES GAUVIN D'AMERIQUE INC. (L') ... 6604
ASSOCIATION DES MEMBRES DE CLUBS DE BALLON-BALAI ET DE PITOUNE DE L'EST DU TEMISCAMINGUE ... 6604
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CHAUD INC. (L') ... 6604
ASSOCIATION DES RETRAITES DE MAGOG (L') ... 6605
ASSOCIATION DES SPORTIFS DE SAWYERVILLE ... 6605
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LES INTERETS DES HANDICAPES PHYSIQUES ET MENTAUX DE MONT-LAURIER ... 6605
ASSOCIATION SPORTIVE MONTEUIL DE LAVAL ... 6605
BAZAR CUMULUS INC. ... 6605
BEAULAC & FILS INC. ... 6605
BELL-GAZ LTEE ... 6605
BRUNET & BRUNET INC. ... 6605
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. ... 6605
CENTRE LA FEMME ET LE FILM QUEBEC ... 6605
CERCLE DE PRESSE, CENTRE DE LA MAURICIE INC. ... 6605
CERCLE DES LOISIRS DE VAL-DAVID INC. ... 6605
CHEZ ROBUTEL INC. ... 6605
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE LES BARBOTTES INC. ... 6605
CLUB DE SKI STONEHAM ... 6605
CLUB OPTIMISTE PLESSISVILLE INC. ... 6605
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHICOUTIMI INC. ... 6605
CLUB SPORTIF LES COUGOUARS D'AHUNTSIC INC. (LE) ... 6605
COMITE DE CITOYENS ST-JEAN-CHRYSOSTOME ... 6605
CONSTRUCTIONS PREFABEC INC. ... 6605
CORPORATION DE STATIONNEMENT DE MONTMAGNY INC. ... 6605
CORPORATION JEUDO DE VICTORIAVILLE INC. ... 6606
CROISIERES RICHELIEU INC. (LES) ... 6606
DELECTRIC INC. ... 6606
ECHOHAMOK INC. ... 6606
ENTREPRISES D'ELECTRICITE C.D.C. INC. (LES) ... 6606
ENTREPRISES GUY GASCON INC. ... 6606
ENTREPRISES MCDO INC. (LES) ... 6606
FONDATION ISABELLE VIENS ... 6606
FONDERIE ST-ROMUALD INC. ... 6606
GROUPE RELAIS INC. (LE) ... 6606
INTERYACHT INC. ... 6606
INVESTISSEMENTS AUXIN LTEE ... 6606

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite* Page

JACQUES ET FRERES INCORPOREE 6606
JOURNAL O EMIGRANTE (LE) 6606
LESAGE & FRERES INC. 6606
LOCATION V.P. INC. 6606
LORG LTEE 6606
NATIONAL COUNCIL OF JEWISH WOMEN, (MONTREAL SECTION) 6606
NOTRE DAME DE GRACE WOMEN'S CLUB, INCORPORATED (THE) 6606
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD (L') 6606
PAVILLON D'EDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 6607
PELAVO INC. 6607
PLACEMENTS O.B.J. INC. 6607
PLACEMENTS ST-IRENEE INC. (LES) 6607
PLACEMENTS SUZOR LTEE (LES) 6607
PLACEMENTS TERVAL INC. (LES) 6607
PLASTIBETON INC. 6607
PRODUCTIONS IDAM INC. (LES) 6607
PRODUITS AGRICOLES WOLINSKY INC. (LES) 6607
PROMOTION INDUSTRIELLE DU SECTEUR DE ST-FELICIEN INC. 6607
PROVI-SOIR INC. 6607
QUEBEC FLUID MILK PRODUCERS ASSOCIATION 6607
RADIATEURS MONDOR INC. (LES) 6607
RAYMOND & FRERE INC. 6607
SABB (MONTREAL) INC. 6607
SABLE PONT ROUGE INC. 6607
SELCO INDUSTRIES INC. 6607
SOCIETE DE SERVICES PROFESSIONNELS INC. 6607
STYROFAB INC. 6607
UNIRACOR LTEE 6607
UNITE DOMREMY DE PLESSISVILLE INC. 6607

CHANGEMENT DE NOM

BEAUREGARD, HUTCHINSON, McCOY, LANDRY ET ASSOCIES, INC. 6608
CENTRE D'AUBAINES EVA LTEE 6608
CONCORDIA CONSTRUCTION INC. 6608
CONSTRUCTION CONCORDIA INC. 6608
CORINTHIAN POOLS LIMITED 6608
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS RIEL (LA) 6608
COUVRE-SIEGES SHERBROOKE INC. 6608
DISTRIBUTION D.C.V. INC. 6608
ECHAFAUDAGE VOLANT LTEE 6608
ECOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES 6608
ELECTRICITE KINGSTON LIMITEE 6608
EVA'S BARGAIN STORE LTD. 6608
GOSSELIN (ANDRE) & ASSOCIES INC. 6608
KINGSTON ELECTRIC LIMITED 6608
LIGUE DE L'ELECTRICITE DU QUEBEC. 6608
NORTHCO INTERNATIONAL LTD. 6608
NORTHCO INTERNATIONAL LTEE 6608
PIECES DE CAMION RICHLER INC. 6608
PISCINES CORINTHIENNES LIMITEE (LES) 6608
REPARATION ET SERVICE RIVE SUD LTEE 6608
RICHLER AUTOMOTIVE CORPORATION 6608
RIEL INVESTMENT CORPORATION 6608
SOCIETE DE GESTION V.R. LTEE 6608
SPECIALITES FEMINELLE INC. (LES) 6609
TAPATCO INC. 6609
VALLEYTANK INC. 6609

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30)

	Page
AGENCE DE SECURITE C. ET F. INC.	6609
ALINE DRESS AND SPORTSWEAR CONTRACTORS INC	6609
ANALEX INC.	6609
ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ECOLE SECONDAIRE DE STE-MARTINE INC. (L')	6609
ASSOCIATION DES DIRECTEURS-GERANTS DE CAISSE POPULAIRE DU QUEBEC	6609
ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES A LA RETRAITE DU QUEBEC (L')	6609
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CASTOR (L')	6609
ASSURANCES LALONDE, FAUBERT & LEDUC INC.	6609
ATELIER DE PLANIFICATION EN LOISIRS A.P.L. INC.	6609
ATTICA BUILDERS INCORPORATED	6609
AU GLACIER M.F. INC.	6609
AUTEUIL PETROLEUM INC.	6610
BEST THEATRE SUPPLY INC.	6610
BOULANGERIE J.P. & A. TRUDEL INC.	6610
BRASSERIE LE GITE INC.	6610
BUFFET DU GOURMET LIMITEE	6610
CENTRE DE L'ELECTROLYSE ET DU VISAGISME LORRAINE CHAREST LALIBERTE INC. (LE)	6610
CENTRE D'INFORMATIQUE DE DORCHESTER (C.I.D.) INC.	6610
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AMERICAIN VESPUCCI	6610
CHALIFOUX (ROLAND) LIMITEE	6610
CLUB DE CURLING ROBERVAL INC.	6610
CLUB DE TIR A LA CARABINE-LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.	6610
CLUB DE VOILE DU LAC OUAREAU INC.	6610
CLUB RICHELIEU VERDUN	6610
CLUB SPORTIF LES COUGOUARS D'AHUNTSIC INC. (LE)	6610
CLUB SPORTIF MG-T QUEBEC (LE)	6610
COMITE DE L'ARENA DE BECANCOUR INC.	6610
COMPAGNIE DE PUBLICITE TRANS-PUBLIC LTEE (LA)	6610
CONSTRUCTION R.R.C. INC.	6610
CORIMCO, INC.	6610
CORONET FINANCIAL INVESTMENT INC.	6610
CORPORATION DES PAVILLONS ET FAMILLES D'ACCUEIL POUR ADULTES C.O.P.F.A.A.	6611
COURTIER UDEC (ESTRIE), INC. (LE)	6611
DEVELOPPEMENTS ROSS INC. (LES)	6611
DISQUES AMOUR INC.	6611
DUVELAN CO. LTD.	6611
EAGLE DEVELOPMENT LIMITED	6611
ECHOHAMOK INC.	6611
ELECTRONIQUE TEMPO INC.	6611
ENTREPRISES TRABEC INC. (LES)	6611
EQUIPEMENT DE SPORTS & JARDINS LAVAL INC.	6611
FORGET (GUY) LIMITEE	6611
FRADETTE (ADRIEN) LTEE	6611
FRENCH FEATHER & FLOWER CO. LTD.	6611
GABY CORSET SHOPPE INC.	6611
GESTION ANDRE RHEAUME INC.	6611
GORDONIA LTD.	6611
GOUTTIERES SANS JOINTS LUXOR INC. (LES)	6611
GROUPE COMMUNICATION DU RICHELIEU (LE)	6611
IMMEUBLES L'EDEN INC. (LES)	6611
JEUNESSE AQUATIQUE DE QUEBEC	6611
LA GENERALE, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION LTEE	6611
LABRECQUE (REYNOLD) INC.	6612
LIQUEURS ST-GEORGES LIMITEE	6612
MACHINE A COUDRE LAKESHORE LIMITEE	6612
MAILHOT HYDRAULIQUE INC.	6612
MENUISERIE ST-FRANCOIS INC.	6612
MEUBLES REJEAN BROCHU INC.	6612

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

Page

1646 DORCHESTER INC. 6612
MONTREAL MOBILE HOME CO. LTD. 6612
PAVILLON D'EDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE 6612
PICO INVESTMENTS CORPORATION 6612
PIECES D'AUTOS ET REDISTRIBUTION THEROUX INC. 6612
PLACEMENTS B.D.B. INC. 6612
PLAN DE SERVICES DE SANTE DE L'INDUSTRIE DE LA MODE DE MONTREAL U.I.O.V.D. INC. 6612
PROMENADES MONTARVILLE INC. (LES) 6612
PROMOTION INDUSTRIELLE DU SECTEUR DE ST-FELICIEN INC. 6612
QUEBEC FLUID MILK PRODUCERS ASSOCIATION 6612
RIVERAINS DU LAC BOISSONNEAULT INC. (LES) 6612
ROY (M. & S.) & FRERES INC. 6612
SABB (MONTREAL) INC. 6612
SERVICE DE PERSONNEL MILLE ILES INC. 6612
SERVICE SANITAIRE S. & G. LTEE 6613
SOLID LAND INVESTMENT CORP. 6613
STATION-SERVICE NEWMAN INC. 6613
TABAGIE POPULAIRE DE BEAUPORT INC. 6613
TRU-GRIP TIRE REPAIR CO. LTD. 6613
TURCOTTE (A.) & FILS LTEE 6613
VAN HOUTTE (A.L.) LTEE 6613
VANITY BRASSIERE CO. LTD. 6613
VETEMENTS ENSOLEILLADE INC. 6613
VIGNEAULT (CLEMENT) ET ASSOCIES INC. 6613

FUSION DES COMPAGNIES

DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTEE (*Correction*) 6737
FUTURIC OFFICE FURNITURE DISTRIBUTORS LTD. (*Correction*) 6737

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ACADEMIE DE MAGIE CAMIRAND INC. 6613
ACCOMMODATION S.R.L. INC. 6613
ADMINISTRATION C.B. INC. 6613
AMEUBLEMENTS GUY AUGER INC. (LES) 6613
AMUSEMENTS R.D.T. INC. (LES) 6613
ASSURANCES MAURICE BELLEY INC. (LES) 6613
ATELIERS D'USINAGE NORMANDIN INC. (LES) 6614
ATELIERS GLAISE ET CANNELLE INC. (LES) 6614
AU RENDEZ-VOUS FLORAL INC. 6614
AUBERGE DU TRIOLET INC. 6614
AUTOBUS BENOIT & FILS INC. 6614
AUTOMOBILES JACQUES BOUCHARD & FILS LTEE (LES) 6614
BIJOUTERIE CEDRE INC. 6614
BOIS ET BRANCHES VAL-RACINE INC. 6614
BOULANGERIE ROBERT ADAM ET FILS INC. 6614
BOUTIQUE DE SPORT LA CANONNIERE INC. 6614
BOUTIQUE EUPHORIE INC. 6614
BOUTIQUE KAROLL INC. 6614
BOUTIQUE LE-GO INC. 6614
BOUTIQUE L'EVENTAIL INC. 6614
BRASSERIE LA GROTTE INC. (LA) 6614
CAMIRAND ACADEMY OF MAGIC INC. 6613
CAPORICCI, NARDELLI ET ASSOCIES INC. 6614
CEDAR JEWELLERY INC. 6614
CENTRE D'ESTIMATION DE LA CAPITALE INC. 6614
CHAUMIERE HOMESTEAD LTEE 6614
CHAUMIERE HOMESTEAD LTEE (*Correction*) 6737

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
CHROMES LAC-ST-JEAN INC. (LES)	6614
CLINIQUE MEDICALE ST-LAMBERT INC.	6614
COMPAGNIE DE GESTION GALIPEAU INC. (LA)	6614
COMPAGNIE DE RECHERCHE ADCOM LTEE (LA)	6615
COMPLEXE DU BOUT DE L'ILE INC.	6615
CONFECTION BEAUDOIN INC.	6615
CONSTRUCTION R.I.C. INC.	6615
CONSTRUCTIONS JEAN-GUY PRONOVOST INC. (LES)	6615
CONSTRUCTIONS ROBERT TOUTANT INC. (LES)	6615
COURCHESNE (FERNANDO) & FILS (1979) LTEE	6615
COURTAGE BRISANDI LTEE	6615
COUTURIER (ALEXANDRE) & FILS INC.	6615
DESMARAIS & COSPEREC INC.	6615
DESSINOGRAPH INC.	6615
DISTRAIT INC. (LE)	6615
DISTRIBUTIONS P.T.S. LTEE	6615
DOMAINE BAZINET INC.	6615
DONIBANE INC.	6615
DROLET ET ALLAIRE INC.	6615
ELECTRONIQUE YOUNG INC.	6615
ENTREPRENEURS ELECTRICIENS H. & R. INC.	6615
ENTREPRISES C. & E. CASTONGUAY (ST-FELICIEN) LTEE (LES)	6615
ENTREPRISES FRANCOIS XAVIER INC.	6615
ENTREPRISES LEOPOLD LACROIX & FILS INC. (LES)	6615
ENTREPRISES LESDESMC INC. (LES)	6616
ENTREPRISES MARCEL SANTERRE INC. (LES)	6616
ENTREPRISES P.Y.S. INC. (LES)	6616
ENTREPRISES RONDEAU & CARIGNAN INC. (LES)	6616
EQUIPEMENTS R. GAGNON INC. (LES)	6616
ERSKINE & FARRELL INC.	6616
ESCOMPTE BROUILLET (LA SALLE) LTEE	6616
EXCAVATION M.L.C.S. INC.	6616
EXPORT-IMPORT NICO LTEE	6616
FERME AGRO-BIOS INC.	6616
FERME EUREKA INC.	6616
FERME JEAN-PIERRE LAREAU INC. (LA)	6616
FERME R. & M. MERCIER INC.	6616
FERME ROLLAND BISSON & FILS INC.	6616
FERMES MERANI LTEE (LES)	6616
FLOCTEX INC.	6616
FRANCOEUR (R. ET R.) LIMITEE	6616
FRIANDISES ELYSA INC. (LES)	6616
FROMAGERIE ET CONFISERIE D.L. INC.	6616
GALAPRI INC.	6616
GARAGE M. & T. INC.	6617
GEANT DES ENTREPOTS DE MEUBLES INC. (LE)	6617
GOSSELIN (LOUIS-H.) INC.	6617
HAMELIN (R. & H.) INC.	6617
HORLOGERIE ST-JEROME INC.	6617
HORLOGERIE SHERBROOKE INC.	6617
HUILES MARTEL INC. (LES)	6617
IMMEUBLES LEON COULOMBE LTEE (LES)	6617
IMMEUBLES L'HEUREUX INC.	6617
IMMEUBLES STRASBOURG INC. (LES)	6617
INDUSTRIES PORCINES STE-MARIE INC. (LES)	6617
INSTALLATIONS ELECTRIQUES K-N INC. (LES)	6617
INVESTISSEMENTS JARRY (1978) INC. (LES) (*Correction*)	6738
JUTEAU ET PAQUETTE INCORPOREE	6617

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
KIRHEL INC.	6617
LAGACE, PREVOST ET CARPENTIER INC.	6617
LAROCHELLE (G.) INC.	6617
LAROCHELLE (REJEAN) INC.	6617
LOCATION D'AUTOMOBILES L.R. LTEE	6617
LOCATION L'EPICIER INC.	6617
LOCATIONS D'AUTOS MOHAWK LTEE (LES)	6617
M. & T. GARAGE INC.	6617
MACONNERIES BEAUDOIN, LEJEUNE INC. (LES)	6617
MANUFACTURIERS BULLDOG INC. (LES)	6618
MARINE G.M. LTEE	6618
MECANOR INC.	6618
MENUISERIE YVON GAUDREAU INC.	6618
MERANI FARMS LTD.	6616
METAL ST-NARCISSE INC.	6618
MOTEL LA POMME ROUGE INC.	6618
MOTELIN INC.	6618
MOULURES HUDON & FILS INC. (LES)	6618
NICO EXPORT-IMPORT LTD.	6616
OPERATIONS FORESTIERES L. LAROCHELLE INC. (LES)	6618
ORFEVRERIE ALAIN BEDARD INC.	6618
P.T.S. DISTRIBUTIONS LTD.	6615
PAVAGE VENTRAL POULIN INC.	6618
PAVILLON DU GOLF DENIS GAGNE INC.	6618
PELLETIER (TH.) INC.	6618
PHOTOVAL INC.	6618
PIECES D'AUTOS SABREVOIS INC. (LES)	6618
PINEAULT (LEONARD) & FILS INC.	6618
PLACEMENTS AGRIMOUL LTEE (LES)	6618
PLACEMENTS BERTHIAUME LTEE (LES)	6618
PLACEMENTS CODES INC. (LES)	6618
PLOMBERIE JEANNOISE INC.	6618
POINT DE TRAME INC.	6618
POMERLEAU & DE GAGNE INC.	6619
PORCHERIE BONS PORCS INC.	6619
PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES OUTREMONT INC. (LES)	6619
PRODUITS NORMEC INC.	6619
QUINCAILLERIE BON-CONSEIL INC.	6619
QUIRION CONSTRUCTION, INC.	6619
R.D. AUTO SALES INC.	6620
RABY (GERARD ET PIERRE) INC.	6619
RELEXCOM INC.	6619
RESTAURANT FRASCATI INC.	6619
RESTAURANT SERGIO INC.	6619
RODEO H.R. INC.	6619
ST-PIERRE (SYLVAIN) INC.	6619
ST-PIERRE (V.) INC.	6619
SALON DE BILLARD PLAZA INC.	6619
SERVICE DU PNEU D'OR INC.	6619
SERVICE SHELL CORBEIL INC.	6619
SERVICES DE GESTION ET D'ALIMENTATION C.L.R. INC.	6619
SOROFRA INC.	6619
SUPERVAC INC.	6619
TAPIS ET PRELARTS PIERRE BENOIT INC.	6619
TERRASSEMENTS PABOS INC. (LES)	6619
TRANSPORT ALAIN ET MICHEL INC.	6620
URGI-MED INC.	6620
USINE DE CONGELATION DE ST-BRUNO INC.	6620
VENTES D'AUTOMOBILES R.D. INC.	6620

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

	Page
ACADEMIE DE GERONTOLOGIE DE L'OUTAOUAIS	6620
ACCUEIL AUX NEO-BEAUCERONS INC. (L')	6620
ASSOCIATION DE BASEBALL ZONE 3 INC.	6620
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE STE-VERONIQUE INC.	6620
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA PROVINCE DE QUEBEC (L')	6620
ASSOCIATION DE PARACHUTISTES DU BAS ST-LAURENT	6620
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES DE CHICOUTIMI INC.	6620
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN MECANIQUE HYDRAULIQUE DU QUEBEC INC.	6620
ASSOCIATION QUEBECOISE DE COWBOYS DE RODEO INC.	6620
ASSOCIATION REGIONALE EQUESTRE WESTERN COTE-NORD INC.	6621
BATISSEURS CONTEMPORAINS DU QUEBEC INC. (LES)	6621
BHARATIYA SANGEETA SANGHAM	6622
CENTRALE ARTISTIQUE ET ARTISANALE DE JOLIETTE (C.A.A.J.) INC. (LA)	6621
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE D'HARRINGTON INC. (LE)	6621
CENTRE DE RENCONTRE ET DE LECTURE DE POINTE-AUX-TREMBLES	6621
CENTRE DE VACANCES AGUANUS	6621
CENTRE D'INFORMATION B.L.O.C. INC. (LE)	6621
CENTRE-NATURE ST-BASILE-DE-PORTNEUF INC.	6621
CERCLE DE LA CULTURE ARABE DU QUEBEC (LE)	6621
CHAMBRE DE COMMERCE PORTUGAISE DU QUEBEC (LA)	6621
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LENNOXVILLE INCORPOREE	6621
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE LAC-NORD (LE)	6621
CLUB DE SOCCER RIVIERA INC.	6621
CLUB EQUESTRE DE KNOWLTON LTEE	6621
CLUB LIONS DE L'ISLET INC. (LE)	6621
CLUB MOTONEIGE MONT VERT DE CHARLEVOIX INC.	6621
CLUB RECREATIF DES EMPLOYES DE NORTHERN TELECOM (DIVISIONS DES CABLES) LACHINE	6621
COMITE DE LOISIRS ST-JANVIER INC.	6621
COMITE DES LOISIRS ET DES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES DE ST-PIERRE INC.	6621
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC AU PARC CLERIN	6622
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, NATASHQUAN	6622
COMITE PHARE	6622
COMITE SPORTIF ET CULTUREL DE STE-JEANNE-D'ARC INC.	6622
FESTIVAL DES ARTISANS DE GRAND-MERE INC. (LE)	6622
GARDERIE PAMPLEMOUSSE (LA)	6622
GROUPE BECDOR (LE)	6622
GROUPEMENT 78	6622
HARRINGTON VALLEY COMMUNITY CENTER INC.	6621
HIPPOCAMPES DE LANAUDIERE INC. (LES)	6622
INFO-CULT	6622
INFO-CULTE	6622
KNOWLTON EQUESTRIAN CLUB LTD.	6621
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES AS DE MONTREAL LIMITEE	6622
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FACTEURS DE LAVAL LTEE (LA)	6622
LIGUE FEMININE DE RINGUETTE DE VAUDREUIL INC. (LA)	6622
MAISON «UNIES-VERS-FEMMES» (LA)	6622
NORTH LAKE FISH AND GAME CLUB (THE)	6622
PATRIOTES DE ST-BERNARD INC. (LES)	6622
SAGATA DE VILLERAY	6622
SERVICE DE RECREOLOGIE DU FOYER DE NICOLET INC.	6622
SOCIETE DE MUSIQUE BHARATIYA (LA)	6622
SOCIETE DE PROMOTION DU PATRIMOINE S.P.P. INC.	6623
SOCIETE QUEBECOISE DE PROMOTION DES LOISIRS DE PLEIN-AIR	6623
THEATRE DU BOURG INC. (LE)	6623
TOIT DES ECLAIREURS BADEN POWELL DE MONT-LAURIER INC. (LE)	6623
TRANSPORT AUTONOMIE PLUS INC.	6623

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

	Page
ADMINISTRATION P.L.L. INC.	6623
AIR CARAVANE INC.	6623
ATELIERS DE BOIS OUVRE MARCEL ROSE INC.	6623
BERTRAND (J.G. & R.) LTEE	6623
BRUNET (ROGER) TRAVEL INC.	6626
CAMEO CRAFTS INCORPORATED	6623
C & T FIRE PROTECTION INC.	6625
CAMIONS DUPUIS LTEE	6623
CHAISIER INC. (LE)	6623
CHAUSSURES NANCY INC.	6623
CLUB DE GOLF MASCOUCHE INC.	6624
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION J.H. DUPUIS LIMITEE (LA)	6624
CONCORDIA CONCREETE FLOOR LTD.	6624
CONCORDIA CONCRETE FLOOR LTD.	6625
CONSTRUCTION JANIC INC.	6624
CONSTRUCTION VELUM INC.	6624
DONOHUE ST-FELICIEN INC.	6624
DUMAIS (D.) & FILS INC.	6624
DURANCEAU (CHARLES) LIMITEE	6624
ENGEL'S DEPARTMENT STORES (1970) INCORPORATED	6624
ENTREPRISES ARMAND ALLAIRE LTEE (LES)	6624
ENTREPRISES B.C.T. LTEE (LES)	6624
EXCAVATION LANGIS INC.	6624
FERME EDMOND FORTIER ET FILS INC.	6624
FONDATION HOSPITALIERE VERDUN	6624
FRIMOR CHAINS MANUFACTURING INC.	6625
GESTION QUATRE SAISONS INC.	6624
GESTION RICHER INC.	6624
GESTIONS C. LETOURNEAU INC. (LES)	6624
GROUPE DE PROMOTION DES PRODUITS LAITIERS DU QUEBEC	6624
GUNITE DE QUEBEC INC.	6624
INVESTISSEMENTS MARMEET LTEE (LES)	6625
LETOURNEAU (ROLAND) INC.	6625
MANUFACTURE DE CHAINES FRIMOR INC.	6625
MARMEET INVESTMENTS LTD	6625
MATHIER INC.	6625
METAL BLONDEAU INC.	6625
MYER ENGEL INCORPOREE	6625
PAVAGES ST-UBALDE INC. (LES)	6625
PLACEMENTS R.V.T. LIMITEE (LES)	6625
PLACEMENTS RONALD ST-JEAN INC.	6625
PLANCHERS EN BETON CONCORDIA LTEE (LES)	6625
PROTECTION-INCENDIE C & T INC.	6625
PROUJEAN INC.	6625
RACETTE (J.-P.) INC.	6625
RESTAURANT WING WAH INC.	6625
ST-PIERRE, ROY, HAMEL, NOEL, MORIN, LABBE INC.	6625
SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATIONS R.H. INC.	6625
SPECIALITES DE BOULANGERIE LIMITEE	6625
STACCATO INC.	6625
TRANSPORT GILLES MEUNIER LTEE	6626
VOYAGES BEL-AIR INC.	6626
VOYAGES ROGER BRUNET INC.	6626
WING WAH'S RESTAURANT INC.	6625

COMPAGNIES — LOI DES

SIEGE SOCIAL (Article 84)

Page

ARBEN INC. ... 6626
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CHAUD INC. (L') ... 6626
ASSURANCES R.M. BEAUCHEMIN INC. ... 6626
AVIATION ARPIN LTEE ... 6626
BIANCHINI LTD. ... 6626
BLAQUIERE (P.) CONSTRUCTION LTEE ... 6626
BONARKA INVESTMENTS LTD. ... 6626
CACHEMIRES CAVENDISH INC. (LES) ... 6626
CENTRE DE TAXI OMNIBUS INC. ... 6626
CONSTRUCTION 2-S LTEE ... 6626
CONSTRUCTIONS ARENCO LTEE (LES) ... 6626
CONSTRUCTIONS J.C. & R. LAMY INC. (LES) ... 6626
CORPORATION DE FOURRURES MONTCALM ... 6627
COUTURE (GEORGES H.) & ASSOCIES INC. ... 6627
CREDIT FINANCIER DU CONSOMMATEUR INC. ... 6627
DANCOSE SUPER-MARCHE INC. ... 6627
D'ONOFRIO (JOSEPH) ET ASSOCIES INC. ... 6627
DUPLESSIS ELECTRIQUE INC. ... 6627
ENTREPRISES B.C.T. LTEE (LES) ... 6627
EQUIPEMENT INDUSTRIEL A. & G. INC. ... 6627
EXCAVATION RENIK INC. ... 6627
GAGNON (GEORGES H.) LTEE ... 6627
GENERAL CUSTOMS BROKERS INC. ... 6627
GESTION P.J.A. INC. ... 6627
GESTIONS BETAU INC. (LES) ... 6627
HAUT-BOURG INC. ... 6627
HERSEY OF CANADA INC. ... 6627
HOSKIN HOLDINGS LTD. ... 6627
INFORMATIQUE J.G.L. INC. ... 6627
JARDINS RENOIR INC. ... 6627
LA GENERALE, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION LTEE ... 6627
LOCATION V.P. INC. ... 6627
MARTEL (J.) & ASSOCIES INC. ... 6627
NATIONAL HOTEL SUPPLIES LTD. ... 6628
OLD HICKORY BARBECUE MACHINES LTD. ... 6628
OMNISON INC. ... 6628
PAVCO LTEE ... 6628
PERGESCO INC. ... 6628
PLACEMENTS O.B.J. INC. ... 6628
PLACEMENTS YVES DUGAS INC. (LES) ... 6628
PRODUITS CARIGNAN LTEE (LES) ... 6628
PROPRIETES STE-THERESE LIMITEE (LES) ... 6628
PUBLICATIONS COUSIN-POUPART-TURMEL INC. (LES) ... 6628
ROBERT DEVELOPPEMENT INC. ... 6628
SEGUIN (MAURICE) INC. ... 6628
SERVICES DE RECLAMATIONS YVON HENAULT LTEE (LES) ... 6628
SOCIETE IMMOBILIERE HENRI IV INC. ... 6628
VAILLANCOURT, SAMSON & ASSOCIES INC. ... 6628
WESTEND SHOPPING CENTRE LTD. ... 6628

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

AIRCOVENT INC. ... 6742
ASSOCIATION DES BIOCHIMISTES DES HOPITAUX DU QUEBEC ... 6742
BEAVER HALL SQUARE CORP. ... 6742
BRASSERIE DES TROIS COURONNES DREI KRONEN BRAUREI (1308) QUEBEC LIMITEE (LA) ... 6742
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE PASCAL GREENFIELD PARK ... 6743
CONSTRUCTION CAMARADO LTEE ... 6743

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — *suite*

Page

CORTINA SKI SHOP & SPORTS EQUIPMENT INC. ... 6743
ELECTROLOGIK INC. ... 6743
FOBEL INC. ... 6743
JARDIN BOUCHERVILLE INC. ... 6743
IMMEUBLES JEAN TALON LTEE (LES) ... 6743
LEVEILLEE (MAURICE) INC. ... 6743
MATTAGAMI LAKE MINES LIMITED (*N.P.L.*) ... 6743
MATTE (GEORGES) ET FILS INC. ... 6744
MINES LAC MATTAGAMI LIMITEE (*L.R.P.*) ... 6743
PASCAL GREENFIELD PARK EMPLOYEES SOCIAL CLUB ... 6743
PRACTICAL CLOTHING COMPANY LIMITED ... 6744
PROVIGO (SAGUENAY) LTEE ... 6744
PROVIGO (SHERBROOKE) INC. ... 6744
RESIDENCES RUEST INC. (LES) ... 6744
SIR MORTIMER DAVIS, INCORPORATED ... 6744
TREBOR (AMERIQUE DU NORD) LTEE ... 6744
TREBOR (NORTH AMERICA) LTD. ... 6744
TROTTIER (J. G.) INC. ... 6745
VISITES QUEBEC — STE-ANNE INC. ... 6745

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES

PERMIS

CAROL MOVING & STORAGE LIMITED ... 6745
ETABLISSEMENT ORMEC ... 6745
KOCKUMS INDUSTRIES LIMITED ... 6745
PUNTA GORDA DEVELOPERS, INC. ... 6745

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

PARTI NATIONAL POPULAIRE (*Démission du représentant officiel*) ... 6746

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

BEAUREGARD (G.) INC. (*Dissolution*) ... 6746
BERNARD (JACQUES) (LAVAL) LTEE (*Dissolution*) ... 6746
LEMIEUX (NORMAND) LIMITEE (*Dissolution*) ... 6746

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

SAINT-SIXTE, MUNICIPALITE (*Changement de nom*) ... 6746

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES, LOI SUR LES

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE ... 6747
LONDON ASSURANCE (THE) (*Modification de permis*) ... 6748
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE L'ISLET (*Fusion*) ... 6748
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE DU COMTE DE LOTBINIERE (*Demande de fusion*) ... 6748
SYMONS COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALES (*Délivrance de permis*) ... 6749
SYMONS GENERAL INSURANCE COMPANY (*Délivrance de permis*) ... 6749

TERRE ET FORETS

CADASTRES

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE ... 6749
ARTHABASKAVILLE, VILLAGE ... 6749

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES

TERRES ET FORETS

CADASTRES — suite Page

BASKATONG, CANTON ... 6749
BIENVILLE (Révisé), VILLAGE ... 6749
DUBUISSON, CANTON ... 6749
LAPRAIRIE DE LA MADELEINE, PAROISSE ... 6749
SAINT-ALBAN-D'ALTON, PAROISSE ... 6750
SAINT-COLOMBAN, PAROISSE ... 6750
SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET (Révisé), PAROISSE ... 6750
SAINT-UBALDE, PAROISSE ... 6750
TRECESSON, CANTON ... 6750

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE

NORMALISATION DE TERMES

Bande publique ... 6750
Citizens' Band ... 6750
Règles d'écriture (*Erratum*) ... 6776

RECOMMANDATION DE TERMES

BP ... 6750
Poste BP ... 6750
Poste bande publique ... 6750

POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS — LOI DES

FEDERATION PROFESSIONNELLE DES SYNDICATS D'INFIRMIERES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUEBEC (*Siège social*) ... 6751

PROCLAMATION(S)

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Delson* à la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur ... 6751
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire ... 6751
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de *Manicouagan*, district électoral de Saguenay ... 6753

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

INSTITUTION AGRICOLE SAINTE-GERMAINE DU LAC ETCHEMIN, INC. (*Publications révoquées*) ... 6776

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ASSOCIATION DE COMMERCES, INDUSTRIES ET AFFAIRES DE SAINT-TITE (A.C.I.A.) ... 6629
ASSOCIATION SPORTIVE DE ST DENIS, DE KAMOURASKA, INC. (L') ... 6629
ASSOCIATION SPORTIVE DU LAC LA RETENUE ... 6629
BRASSERIE BLAINVILLE INC. (LA) ... 6629
FEDERATION DES ASSOCIATIONS ESPAGNOLES DU QUEBEC INC. ... 6629
MENUISERIE SEPT-ILES, INC. ... 6629
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STOKE ... 6629

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL NORMAND (*L.P.*) ... 6754

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

GRANBY, VILLE ... 6754
SAINT-FELIX-DE-VALOIS, VILLAGE ... 6755
SAINT-FELIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE ... 6756
SAINT-LAMBERT, VILLE ... 6758
SAINT-RAPHAEL, VILLAGE ... 6759
SOREL, CITE ... 6760

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

Page

ASSOCIATION DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUEBEC (L') (*Constitution*) ... 6761
ASSOCIATION PATRONALE DES BARBIERS, COIFFEURS ET COIFFEUSES DU DISTRICT DE BEAUCE ET DE DORCHESTER (L') (*Changement de nom*) ... 6761
FEDERATION DES ASSOCIATIONS APICOLES DU QUEBEC (*Constitution*) ... 6761

VENTE(S) PAR SHERIF

ABITIBI

OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (L') c. ROY *ET AL.* ... 6762

BEDFORD

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. CLOUTIER ... 6762
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. GUY ... 6763

HAUTERIVE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. TREMBLAY ... 6763

HULL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. AUGER ... 6763
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PAQUIN ... 6764
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PAQUIN ... 6764
INDUSTRIES ESPADON INC. c. CAYER ... 6765
REVENU NATIONAL c. LAHAM ... 6765
SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT c. O'BOMSAWIN *ET AL.* ... 6766

JOLIETTE

GENELCAN REALTY LIMITED c. HADZIPANTELIS *ET AL.* ... 6766

MONTREAL

BIRENBAUM c. EDTBAUER *ET AL.* ... 6767
IMMEUBLES CITICORP LTEE (LES) c. MORIN ... 6768
MARTEL c. MCCUTCHEON *ET AL.* ... 6768

QUEBEC

BEAUPORT, VILLE c. ARISTOCRATE AUTO INC. ... 6769
BOULET c. LES CONSTRUCTIONS LE BOURGNEUF INC. ... 6770
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FRANCOIS-D'ASSISE (LA) c. PROULX *ET AL.* ... 6770
FRERES DES ECOLES CHRETIENNES DE QUEBEC (LES) c. ENTREPOT COLBERT INC. *ET AL.* ... 6771
LETARTE c. OUELLET ... 6771
TRUDEL (CHARLES) INC. c. KEET ESTATES INC. ... 6772

RIMOUSKI

RUEST *ET AL* c. SAUCIER ... 6773

ROBERVAL

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE D'ALMA c. VILLENEUVE *ET AL.* ... 6773
SCIERIE MARTEL LTEE (LA) c. LAVOIE *ET AL.* ... 6774

SAINT-HYACINTHE

REVENU NATIONAL c. 83841 CANADA LTEE (*Erratum*) ... 6776

VENTE(S) POUR TAXES

TROIS-RIVIERES, VILLE ... 6774

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES 6737

AVIS DIVERS 6737

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES 6738

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU 6738

CODE DE PROCEDURE CIVILE 6741

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 6631

COMPAGNIES, LOI DES 6599–6742

COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES 6745

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE 6746

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA 6746

MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES 6746

OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE 6750

POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS, LOI DES 6751

PROCLAMATION(S) 6751

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES 6629–6776

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 6754

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 6754

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES 6761

VENTE(S) PAR SHERIF 6762

VENTE(S) POUR TAXES 6774

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777